n° 2 – 2005

Melvan

La Revue des Deux Îles

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île d'Hoedic

PHOTO DE COUVERTURE :
À BORD DE L'*ANGELUS DE LA MER* EN 1932
Henri le Gurun, Joseph Le Gurun et Louis Le Hyaric (à la barre)

*Photo Daniel Le Hyaric prise pendant le tournage du film l'*Or des mers *à Hoedic.*

Melvan

La Revue des Deux Îles

N° 2

—

2005

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des Deux Îles

Il y a un an, nous présentions le premier numéro de la Revue des Deux Îles. Vous avez été nombreux à nous faire-part de vos encouragements et nous vous en remercions. Cette parution fut aussi saluée par le Chasse-Marée en des termes qui résumaient au mieux notre ambition :

« *(…) publication annuelle dont l'éclectisme du sommaire et le sérieux des contributions raviront à la fois les amoureux et les spécialistes les plus exigeants. (…) Aujourd'hui, il est permis d'aimer pareillement les deux îles et d'en faire un même objet d'étude, comme en témoigne le travail remarquable de Melvan.* » *

Le sommaire de ce deuxième numéro illustre la richesse des thèmes que nous propose la découverte d'Hoedic, de Houat et des îlots qui les entourent. Ces îlots sont des hauts lieux naturalistes mais ils ont aussi leur imaginaire et leur histoire, parfois étonnante.

Si certains articles sont assez spécialisés, nous avons cependant veillé à ce que le langage reste accessible, y compris en traduisant le texte d'un correspondant anglais. Nous espérons que l'ensemble intéressera tous ceux qui aiment l'archipel de Houat et d'Hoedic, dans toute sa diversité.

La Revue des Deux Îles est votre revue, envoyez-nous vos propositions, vos remarques et vos suggestions. Notre vœu est de partager avec vous notre passion.

Le comité éditorial
MELVAN
56170 ÎLE D'HOEDIC

** Chasse-Marée, N° 174, décembre 2004, p. 11.*

Sommaire

■ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan) 9
Katherine Boyle

■ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic 27
Pierre-Yves Jourda

■ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842 37
Alfred Lallemand, A. Lemontagner

■ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944 51
Joseph Le Hyaric

■ Le canot de sauvetage d'Hoedic 59
Gilles Janin

■ Chants latins à l'église d'Hoedic 85
Olivier Favre

■ Dératisation de l'Île aux Chevaux 95
Louis Dutouquet, Matthieu Fortin

■ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic 103
Gabriel Rivière

■ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003 119
Arnaud Le Nevé, Yves Kayser, Bernard Iliou

■ « Île », une nouvelle de Jean Merrien 141
Christine Hartemann

Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan)

Katherine Boyle
Mc Donald Institute for Archaeological Research, University of Cambridge

L'îlot de Er Yoch (ou Le Mulon), avec son dépôt de coquillages du Néolithique, est situé au nord-est de l'île de Houat, dans la Baie de Quiberon, au large du Morbihan. Son relief est marqué par deux imposants rochers qui peuvent atteindre une hauteur de 16 m au-dessus du niveau de la mer (fig. 1). L'îlot est aujourd'hui relié à grande marée basse par une bande de sable et de cailloux à l'île de Houat, dont la surface est d'environ 2,5 km² (Le Rouzic 1930), mais elle a dû avoir une superficie plus importante au Néolithique (Tresset 2002).

Fig. 1 : L'îlot de Er Yoch, vue de l'ouest.

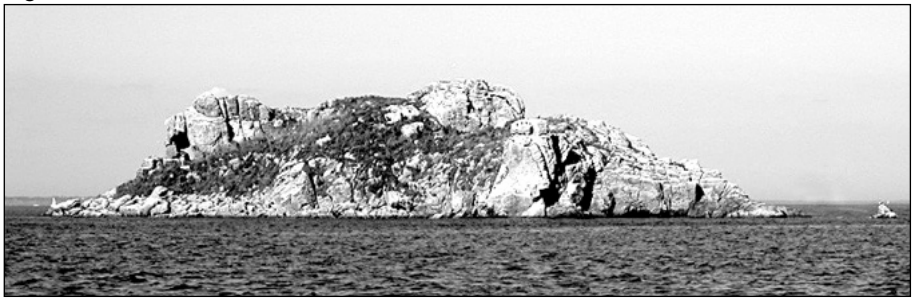

Découvert en 1883 par l'abbé Lavenot et fouillé par Z. Le Rouzic, M. Jacq et les Péquart en 1923 et 1924, le site de Er Yoch révélait des outils en pierre et en os, des poteries, des ossements d'animaux et d'apparentes structures de foyers et de murs (Le Rouzic 1930). Les artefacts comprenaient des objets en silex, en dolérite, des pointes de flèches pédonculées en quartz et en quartzite, des perçoirs et des haches polies. La plupart des outils sont réalisés à partir de galets côtiers mais certaines matières premières ont des origines nettement plus lointaines, comme celle du Grand-Pressigny en Indre-et-Loire. La poterie est généralement grise, assez grossière et souvent percée de trous de suspension à environ 5 cm du bord. Des tessons décorés de type Conguel, Kerugou, Groh-Collé datent le site des phases récentes et finales du Néolithique (Guyodo 1997, L'Helgouach 1998, Rollando 1961).

Environnement de la côte du Morbihan au Néolithique

À l'époque où Er Yoch était habité, l'intérieur de la bande côtière morbihannaise était une région de forêts à feuilles caduques, avec des parties ouvertes résultant des activités humaines, ainsi que le montre la présence régulière de pollen de céréales et de graines à la surface du terrain (Marguerie 1996).

Un travail récent effectué sur le site mégalithique de Bilgroix du groupe de Kerugou / Groh-Collé, daté de 4280 ± 45 BP (Ly 5706) et 4400 ± 60 BP (Gif 9406), montre la présence de forêts sur le continent au Néolithique récent, avec des noisetiers, des chênes, des frênes, des pins, des ormes et des bouleaux, des érables et des tilleuls, des saules et des aulnes (Lecornec 1996, Marguerie 1996). Les forêts alluviales à frênes, ormes et aulnes occupent aujourd'hui les vallons des rivières sur la côte atlantique de l'Europe tempérée (Polunin et Walters 1985), tandis que les noisetiers constituent fréquemment une sous-couche de buissons. La présence d'espèces comme *Cytisus sp.*[1] suggère une frange côtière avec un paysage ouvert et une végétation de bruyère (Polunin et Walters 1985). La présence d'*Erica*[2], de diverses graminées et d'*Artemisia sp.*[3] souligne l'importance croissante de l'ouverture des milieux dans la région.

La végétation autour de Er Yoch était donc probablement de type ouvert à lande de bruyère avec, visibles de l'îlot, des forêts semées de clairières soit sur Houat, soit sur le continent.[4]

La faune de Er Yoch

Selon Z. Le Rouzic plus de 2 m³ d'ossements d'origine animale ont été trouvés sur Er Yoch (Le Rouzic 1930). On y a identifié 12 mammifères, 18 oiseaux et 4 poissons (tab.1). Un peu plus de 10 % des os sont issus de mammifères sauvages (phoques gris, castors, chats sauvages, lièvres et cerfs) et deux-tiers d'animaux domestiques (bovins, ovicapridés et porcs). Les oiseaux trouvés sur le site sont des espèces maritimes et terrestres, surtout maritimes (Tresset 2002). Les espèces de poissons comprennent des daurades, des raies, des requins-taupes et des vieilles. Des incisions sur la tête et sur les grandes vertèbres des daurades et d'autres espèces montrent que le poisson capturé a été préparé. Nous ignorons cependant la méthode de capture.

[1] Cytise.
[2] Bruyère.
[3] Armoise.
[4] D'après l'étude récente de C. Delalande effectuée à partir d'une tourbière repérée dans le Port la Croix à Hoedic, l'environnement insulaire était dépourvu d'arbres au Néolithique final (datation radiocarbone : Tucson A 131680 : 4180 ± 105 BP). Ce devait être identique à Houat (Delalande 2004) (note de Melvan).

Tab. 1 : Espèces identifiées dans la faune de Er Yoch

Mammifères domestiques	Mammifères sauvages	Poissons	Oiseaux	
(N=4)	*(N=8)*	*(N=4)*	*(N=19)*	
Bovidé	Castor	Vieille	Mouette à tête noire	Mouettes
Chèvre	Sanglier	Daurade	Buse	Cormoran huppé
Porc	Lièvre	Raie	Cormoran	Tadorne de Belon
Mouton	Cheval	Taupe	Goéland marin	Spatule
	Lapin		Puffin majeur	Pigeon colombin
	Cerf rouge		Oie cendrée	Océanite tempête
	Phoque		Guillemot	Cygne
	Chat sauvage		Goéland argenté	Canards sauvages
			Macareux	coquilles d'œufs
			Pigeon biset	

Un des aspects les plus intéressants de la faune de Er Yoch est l'importante présence de phoques (environ 9 % des NSI[5]), une des espèces non analysées par L. Reverdin dans son rapport sur la faune du site (Reverdin 1930-31). L'identification des espèces de phoques peut être délicate (communication personnelle de J. Stora), cependant le phoque de Er Yoch se rattache bien à l'espèce des phoques gris, *Halichoerus grypus*, selon les traits caractéristiques des formes de l'humérus, du radius et du cubitus, identification soutenue par la présence historique de cette espèce dans la région ainsi que par une petite population résiduelle dans les eaux bretonnes (Vincent, communication personnelle). On trouve aujourd'hui ce phoque dans les eaux européennes, depuis les côtes de la Norvège et de la mer Baltique jusqu'en Grande-Bretagne, en Irlande, et au sud jusqu'en Bretagne. C'est une espèce grégaire qui se nourrit en mer pendant les mois d'été et retourne sur ses lieux d'origine au moment de la reproduction.

Analyse

Le matériel de Er Yoch a été identifié en tant que pièce anatomique et, lorsque cela est possible, en tant qu'espèce[6]. Les fréquences ont été enregistrées en NSI. Les ossements non-identifiés (essentiellement des os longs, fragments du milieu de la diaphyse sans trait spécifique, de taille inférieure ou égale à 2 cm) ont été enregistrés comme « os crânien », « os axial », « os long » ou « os du pied ». La présence de fragments inférieurs à 1×1 cm témoigne d'une récupération relativement bonne pour l'époque, observation corroborée par la mention faite par Z. Le Rouzic de l'usage du tamis.

[5] NSI : nombre de spécimens identifiables, concept repris dans la partie « Analyse ».
[6] Quand cela n'était pas possible, les os ont été classés par taille (grand, moyen, petit) et par groupe taxonomique (oiseaux, poissons, mammifères marins, cervidés, bovidés, suidés, etc.).

Sur la base des enregistrements par espèce et par élément, un « nombre minimum d'éléments » (NME) est établi en estimant le nombre d'os complets présents, prenant en compte des comparaisons entre les diaphyses, les épiphyses proximales ou distales des os longs et le taux de recombinaison possible des os. Les valeurs NME ont été converties en « nombre minimum d'unités animales » (MUA), en divisant le nombre de chaque élément anatomique observé par sa fréquence dans un squelette complet. Les « % MUA » sont ensuite obtenus en divisant la valeur de chaque MUA par le maximum observé (par exemple, si le MUA de 8 radius de phoques représente 100 % MUA, le pourcentage MUA pour 5 fémurs est égal à 62 % MUA). La quantification de l'ensemble a été accompagnée d'un examen systématique des incisions et des fréquences de pièces anatomiques.

Taphonomie[7] *et découpe des phoques*

En général, la conservation des os de phoques est bonne sur Er Yoch : plus de la moitié des matériaux sont constitués d'éléments complets ou presque complets (os endommagés lors des fouilles et auxquels manquent moins de 5 % de l'os entier). Cette observation est intéressante étant donné le nombre de cas étudiés en ethnographie et en ethnohistoire qui montre la prédominance d'os complets sur les vestiges osseux de phoques (Henshaw 1999 et 2000, Jourdan et Le Mouel 1987). L. Jourdan et J.-F. Le Mouel notent ainsi qu'à Naujat, au nord-est du Canada, la plupart des os de phoques ne sont pas brisés. Ils expliquent que cela aurait été une perte de temps et d'énergie de les casser parce que les os de phoques contiennent peu de moelle en dépit de leur richesse en calories et en graisses. C'est aussi le cas sur le site californien de CA-SCR-35 (Santa Cruz County), décrit par Sydney (1986), où des os longs ont été décrits comme étant dans « *un état remarquable* ». Cette tendance à trouver des os complets à Er Yoch n'est donc pas surprenante, seuls les os de la tête n'étant représentés que par de petits fragments.

Une autre caractéristique des os de phoques de Er Yoch est leur teinte brune très foncée, en certains cas presque noire. Cela peut être dû à leur carbonisation, ainsi que L. Jonsson l'observe à Skateholm I (Jonsson 1988). Par contre, à Naujat, les os de phoques sont lisses, durs et presque polis, ce qui est attribué par L. Jourdan et J.-F. Le Mouel à l'activité des chiens (acides de l'estomac ?). L'absence de traces de dents de carnivores sur les os de Er Yoch ne soutient pas cette hypothèse.

[7] Du grecque *taphos* (mort) : discipline paléontologique qui s'intéresse au processus de fossilisation et à l'influence de ce processus sur la nature du fossile (note de Melvan).

Ce bon état de conservation observé sur le site est peut être en partie dû à une absence apparente d'activité carnivore destructrice, mais l'élément prépondérant est la densité des os. On peut le voir dans la figure 2, dans laquelle les valeurs du % MUA des phoques sont positionnées en fonction des valeurs de la densité minérale des os selon le modèle de Chambers (Lyman 1994). Nous avons alors une valeur « *r* » de coefficient de corrélation de Pearson de 0,517 quand tous les éléments sont pris en compte et de 0,751 lorsque les éléments anatomiques pour lesquels les valeurs de densité non cataloguées par R.L. Lyman ne sont pas retenues. Ces valeurs sont ce à quoi l'on pourrait s'attendre dans les cas de destruction de carcasses complètes ou presque complètes, déterminées par la densité des ossements. Étant donné que, en général, les fréquences relativement basses de certains os peuvent être attribués à leur basse densité osseuse et les fréquences plus importantes à une haute densité, il n'est pas déraisonnable de suggérer que nous ayons affaire aux restes de carcasses entières apportées sur le site par les chasseurs pour les utiliser et les dépecer, comme l'indique la présence d'incisions sur les os. Les carcasses n'étaient pas désarticulées et débitées ailleurs (Boyle 2002 et 2005). Au contraire, le dépeçage se faisait près du lieu de la mise à mort et ce sont des incisions résultant de ce dépeçage que nous voyons à Er Yoch.

Fig. 2 : Relation entre la fréquence des os de phoques à Er Yoch et leur densité osseuse.

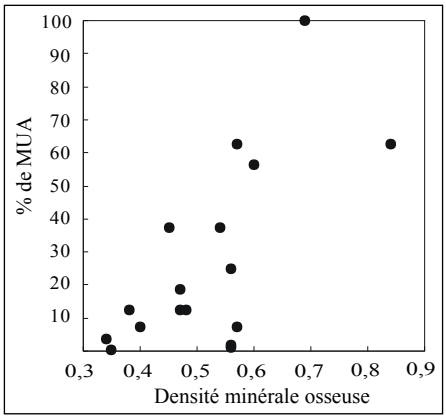

Dépeçage des carcasses de phoques

Les incisions observées sur les os de phoques de Er Yoch nous révèlent que les carcasses ont été écorchées et la chair ôtée des squelettes, tandis que les organes internes pourraient avoir été consommés. Trois principaux types d'incisions sont observés. Elles ont des ressemblances avec celles décrites par L. R. Binford et M. P. Ripoll (tab. 2) (Binford 1981, Ripoll 1992). Ce sont :

1- Groupes de traits fins < 10 mm de long et < 1 mm de large. Ces marques paraissent fréquemment en groupes de deux ou trois. Elles peuvent s'étendre sur de plus grandes longueurs lorsqu'elles sont interrompues par des crêtes ou des ergots à la surface des os, par exemple sur l'extrémité proximale du tibia.

Tab. 2 : Marque de découpe sur les os de phoques à Er Yoh selon différentes sources (Binford 1981, Jourdan et Le Mouel 1987, Ripoll 1992).

Code des marques	Activité concernée	Segment fig. 4
Binford (1981) M-4	Démembrement	A
Binford (1981) S-1 (crâne)	Démembrement : séparation de la tête	A
Binford (1981) S-7 (crâne)	Consommation : nez coupé	A
Binford (1981) CV-1	Démembrement : séparation de la tête	A
Binford (1981) TV-5	Démembrement des côtes	A
Ripoll (1992) Fig.II.1C	Séparation de la langue	A
Ripoll (1992) Fig. IVc.14	Désossage	B
Binford (1981) RCp-2	Démembrement	C
Binford (1981) RCp-3	Démembrement avec membre allongé ? résultat possible de marque de type Hd-2 sur l'humérus distal	C
Binford (1981) TC-3	Désossage de la carcasse suspendue	D
Jourdan, Le Mouel (1987) fig. 3-5	Séparation d'un os du pied	D

2- Sillons profonds de longueur variable. Ce sont des lignes droites, d'une longueur habituelle de 10 - 12 mm et souvent au profil triangulaire.

3- Entailles courtes, qui paraissent habituellement spécifiques aux fragments d'os longs et souvent près d'une vieille cassure.

Ces marques résultent de différentes activités. Les carcasses étaient démembrées, laissant des entailles sur épiphyses et diaphyses. Les os étaient grattés pour ôter la chair. Les incisions étaient aussi la conséquence du processus de consommation. Cependant, les entailles sur les os de phoques sont rares et cela, ajouté au faible nombre d'os cassés, laisse penser que la préparation de la carcasse n'était pas très soignée. En fait, moins de 10 % des matériaux non-dentaires présentent des entailles bien marquées. Les incisions sont observées sur le squelette axial bien qu'elles n'y soient pas communes (segment A sur fig. 3), sur des os longs, localisées sur de grands fragments de diaphyse ou sur des os complets (segment B). Quelques-unes sont situées sur des fragments d'épiphyses, en particulier sur l'extrémité proximale du radius (segment C). Les trois-quarts des incisions sont sur des os complets, spécialement sur les extrémités distales des radius, carpes, tarses, métacarpes et phalanges (segment D).

À Naujat, L. Jourdan et J.-F. Le Mouel identifient les pieds, ou nageoires, comme des parties isolées de la carcasse en début de dépeçage, phase ne brisant pas les os. Ils déduisent cette procédure du fait que les os de la main ont été peu abîmés. Par contre, des entailles sont observées sur l'extrémité distale des radius / cubitus

et des carpes, un schéma que l'on retrouve à Er Yoch. Un ensemble de marques similaires est aussi observé sur les os tarsiens des deux sites, là où le tibia a été séparé des métatarses, plus particulièrement sur les premiers et cinquièmes métatarses.

Fig. 3 : Schéma d'un squelette de phoque montrant les principales localisations des traces de découpe.

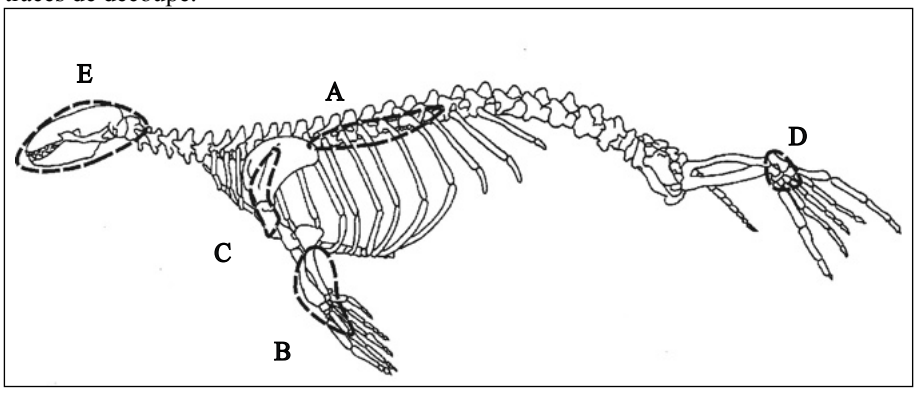

La rareté de parties importantes de la tête (sans parler de crânes complets) peut laisser à penser que les phoques étaient assommés : les bords des fragments montrent que les fractures sont anciennes et non dues à des cassures post-ensevelissement ou post-fouilles. La fragmentation des crânes peut être aussi la conséquence d'une préparation poussée pour récupérer la cervelle, une possible friandise (Riedman 1990), ou bien la langue ; un fragment de crâne présente des incisions sur le nez qui peuvent être attribuées à une découpe par l'avant de la tête. De même, un fragment de mandibule présente des marques que l'on peut attribuer à l'extraction de la langue. Les têtes peuvent aussi avoir été coupées comme font les Inupiats[8] afin de permettre à l'âme du phoque de s'échapper pour se réincarner (Murray 2000), rejetées à la mer pour s'assurer une bonne récolte (Riedman 1990), ou plus simplement rejetées ailleurs (Stora 2001).

Lors de l'observation du dépeçage d'une carcasse de phoque dans Frobisher Bay[9], A. S. Henshaw note comment, après l'abattage, le phoque est béni, la graisse et la peau sont détachées de la chair et du squelette (des marques d'écorchage ont été observées à Er Yoch), la carcasse est ouverte et le sang recueilli (Henshaw 2000). Le foie, encore chaud, est découpé en morceaux et partagé entre les participants ; le partage des abats se base sur la parenté et autres allé-

[8] Inuit de l'Alaska.
[9] Nord du Canada.

geances. Les côtes sont alors distribuées à l'entourage dans ce que A. S. Henshaw appelle le « *social picking* » (les côtes et les vertèbres de Er Yoch ont des entailles). Il est intéressant de noter que sur le site californien CA-SCR-35 (Santa Cruz County, Californie), F. M. G. Sweeney rapporte que la chair des côtes, la graisse et la peau étaient ôtées avec les abats de choix (Sweeney 1986). La cervelle était par ailleurs appréciée pour faire de bons pâtés et la langue était souvent considérée comme aphrodisiaque (marques de découpe de la langue à Er Yoch).

En ce qui concerne la fréquence des éléments anatomiques de phoques sur le site de Er Yoch, le trait le plus marquant, comme on l'a déjà noté, est la corrélation significative observée entre la fréquence des os et leur densité. L'abondance de radius à Er Yoch est comparable, sinon calquée, sur les données Inuit de A. S. Henshaw, tandis que l'observation suivante « *des éléments appendiculaires (…) sont trouvés en plus grande proportion que les éléments axiaux (…) à l'exception de la tête et du sacrum* », trouve un parallèle évident sur Er Yoch. D'autres traits communs avec les ensembles d'ossements de phoques de Kamanjuk, de Kuyait et de Kussejeearkjuan[10] sont la rareté des côtes et des os qui constituent les nageoires (avant et arrière). Cette fréquence est aussi constatée à CA-SCR-35, où F. M. G. Sweeney nous dit que les vertèbres, les côtes et les pelvis sont rares, comme ils le sont à Er Yoch. Les os longs, les métacarpes et les phalanges sont, sur les deux sites, plus abondants.

La fréquence des éléments osseux prend sens quand elle est comparée avec les indices d'utilité des phoques, donnés par R. L. Lyman *et al.* (1992) et M. C. Diab (1998). A.S. Henshaw identifie une corrélation négative entre la fréquence des éléments et leurs valeurs d'utilité. Sur Er Yoch, on peut voir ce même cas de figure (fig. 4) : en résumé, fréquence importante des pièces de basse valeur et fréquence peu importante des pièces de haute valeur. Ce schéma témoigne d'un transport des morceaux de corps, d'une découpe des carcasses et de leur destruction sur le site. Étant donné la situation de Er Yoch, il est probable que les carcasses étaient apportées, entières ou en morceaux pré-découpés, et dépecées sur le site.

Chasse aux phoques sur Er Yoch

Comment chassait-on les phoques sur Er Yoch ?

Il est vraisemblable que les phoques étaient généralement tués sur terre dans un site de repos, proche de Er Yoch, ou sur l'îlot lui-même, plutôt qu'en pleine eau. De tels sites de repos sont fréquents

[10] Frobisher Bay.

sur les petites îles protégées ou sur des plates-formes rocheuses du large. Cette description convient parfaitement au site de Er Yoch, qui est proche de la longue plage courbe de Treac'h-er-Goured, zone qui fut probablement encore plus vaste puisque le niveau de la mer étaient légèrement plus bas qu'aujourd'hui[11]. De plus, le degré de fragmentation du crâne, qui est beaucoup plus important que celui des autres os, laisse penser que les phoques ont vraisemblablement été assommés, technique très répandue de nos jours. Sur les sites de repos, tel que pouvait l'être Er Yoch, les phoques perdent peu à peu leur vigilance après leur sortie de l'eau (Terhune et Brillant 1996), ce qui augmente les chances du chasseur de réussir son coup. Ceci est plus particulièrement vrai quand les phoques sont approchés par derrière. En effet, ils orientent leur regard de préférence vers la mer, ce qui est censé faciliter leur fuite.

Ces sites de repos à terre, où les phoques peuvent être nombreux, deviennent rapidement un centre de chasse régulier pour les populations humaines et carnivores de la région. On note aussi sur Er Yoch la présence de grands oiseaux de proie. L'identification de l'aigle de mer est intéressante car c'est un des plus importants prédateurs de bébés phoques, qui sont aussi les plus faciles à assommer. Il n'est pas rare non plus de trouver, comme c'est le cas à Er Yoch, phoques et cormorans en étroite association lorsque les proies (poissons) sont abondantes (Greenstreet *et al.* 1993).

En ce qui concerne les chasseurs, une motivation précise a dû être nécessaire pour aller sur ce point de la côte. La présence de moutons et de bovins à Er Yoch montre que d'autres ressources domestiques étaient disponibles à cette époque. A. Tresset suggère, sur la base de la structure démographique des ensembles osseux de bovins et d'ovicapridés, que la viande de ces espèces ne représente qu'une part d'un système dans lequel les productions secondaires (lait, laine etc.) avaient aussi beaucoup d'importance (Tresset 2002). La présence de poissons, de coquillages et d'oiseaux de mer accentue le potentiel des ressources marines en général. Comme C. Dupont le fait remarquer, certains des coquillages peuvent aussi représenter une forme de matière première, les coquillages étant utilisés comme des outils (Dupont 2003). Étant donné que la chasse aux pinnipèdes et le ramassage de coquillages demandent peu d'investissement technique (Lyman 1991), en tous cas moins que pour une pêche régulière, on peut la considérer comme un « *supplément occasionnel et opportun* » à leur alimentation. Cependant, le fait que l'on puisse montrer que les poissons de Er Yoch relèvent d'une activité humaine suggère qu'une exploitation spécifique était effectuée au moment de l'occupation.

[11] Durant la première moitié du 3e millénaire av. J.-C., un niveau marin bas, situé vers - 5 m par rapport à l'actuel semble se mettre en place (Morzadec-Kerfourn 1974) (note de Melvan).

Fig. 4 : Relation entre la fréquence des éléments anatomiques de phoque de Er Yoch et leur valeur d'utilité, selon différentes sources.

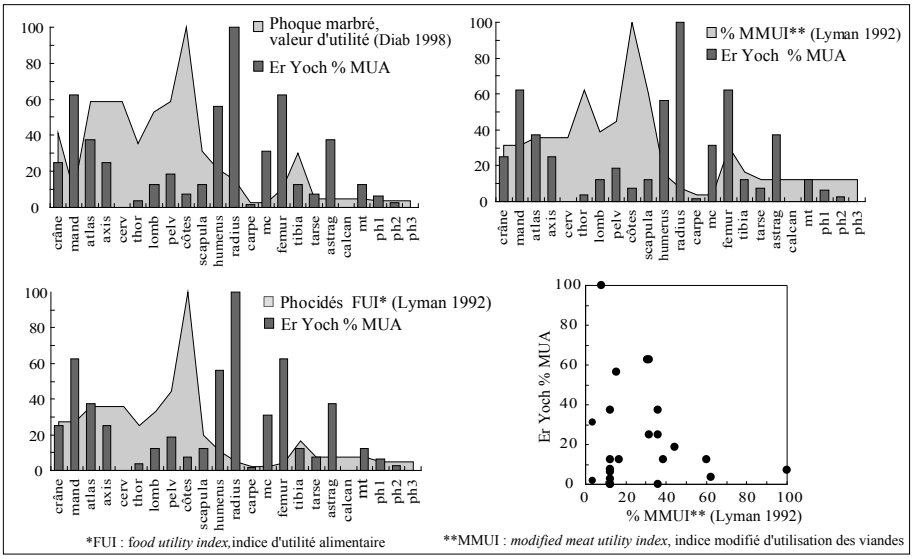
Phoque marbré, valeur d'utilité (Diab 1998)
Er Yoch % MUA
% MMUI** (Lyman 1992)
Er Yoch % MUA
Phocidés FUI* (Lyman 1992)
Er Yoch % MUA
Er Yoch % MUA
% MMUI** (Lyman 1992)
crâne mand atlas axis cerv thor lomb pelv côtes scapula humerus radius carpe mc femur tibia tarse astrag calcan mt ph1 ph2 ph3
*FUI : food utility index, indice d'utilité alimentaire
**MMUI : modified meat utility index, indice modifié d'utilisation des viandes

Er Yoch n'a pas été choisi au hasard. Au contraire, arrivés sur le site à pied ou en canoë (suivant le niveau de la mer à ce moment), les chasseurs pourraient bien avoir adopté un déguisement de camouflage pour augmenter leurs chances de succès, comme le faisaient les chasseurs préhistoriques de Californie (Sweeney 1986). À l'arrivée sur le site, harpons et massues ont pu être utilisés pour tuer les phoques, harpons pointés sur les thorax ou massues sur les têtes. Une approche vers des phoques assoupis ou paressant au soleil constituait l'occasion parfaite.

Nous avons peut-être, dans la région de Er Yoch, une petite population agropastorale, mobile ou semi-mobile. Si elle est sédentaire sur le continent ou sur Houat, une diversité dans le cycle annuel des subsistances justifie l'envoi d'un groupe de chasseurs vers l'île, à certaines époques de l'année, pour exploiter ses différentes ressources. Cette contribution des productions marines à leur alimentation devait être faible, mais suffisamment importante pour un établissement saisonnier loin des lieux d'élevage où d'autres ressources devaient être disponibles. Cela pourrait expliquer la présence de silex importés. Cependant, pour considérer cela comme plus qu'une simple hypothèse, il est nécessaire de montrer que l'occupation du site est saisonnière.

Malheureusement, quand on aborde le problème de saisonnalité, on est confronté à Er Yoch avec l'habituel problème en archéozoologie, à savoir la disponibilité des données. Les difficultés de détermi-

nation de la saison de la mort par section des dents (Dudley 1999) et la relative rareté de matériaux adéquats sur Er Yoch, expliquent qu'aucune tentative d'utilisation de cette technique assez destructrice n'a été mise en œuvre. Une autre approche est donc nécessaire.

En général, les os de phoques sont longs à se souder, d'où une assez grande proportion sur Er Yoch d'os longs de phoques non-soudés mais par ailleurs complets ou presque complets. Plus de 20 % des os longs ont deux épiphyses non-soudés en intégralité. Ceci est vrai en particulier pour le radius. Mais l'observation de J. Stora sur la fusion tardive de l'extrémité distale du radius chez le vieil adulte implique que cette observation ne nous apprend pas grand chose (Stora 2000, 2002). Cependant, trois extrémités distales d'humérus sont aussi non-soudées (juvénile selon Stora 2000), alors que l'extrémité proximale est souvent soudée. Dans quelques cas, les deux épiphyses sont en train de souder (juvénile ou jeune adulte ?). La présence de phalanges, de scapulaires, de métatarses et d'humérus non-soudés, suggère qu'au moins quelques os proviennent d'individus relativement immatures. Par ailleurs, la présence de 6 radius complètement fusionnés signale au moins trois « vieux adultes » (Stora 2000). De même, l'existence de phalanges postérieures I et II fusionnées confirme la présence d'un adulte. En résumé, ces observations laissent à penser que le groupe de phoques de Er Yoch est d'âges mélangés ; un quart des matériaux pourrait provenir de jeunes ou relativement jeunes individus.

Si la présence de très jeunes phoques se confirme, nous pouvons avancer l'hypothèse que les animaux ont été capturés peu après la naissance, bien que la faible vitesse de fusion des épiphyses chez les phoques (Stora, communication personnelle) signifie que les moyens pour déterminer l'âge ou les saisons ne sont pas toujours fiables. Néanmoins, la présence de petits humérus de phoques avec les deux épiphyses non fusionnées signifie que quelques os viennent de très jeunes individus. C. Grigson et P. Mellars (1987), dans leur rapport sur la faune du site mésolithique de Cnoc Coig (Oronsay, Écosse), suggèrent que de tels individus pouvaient être âgés de moins de 4 à 5 semaines. Si c'est le cas sur Er Yoch, cela laisserait supposer que les phoques étaient tués alors qu'ils sortaient de la mer pendant, ou peu après, la saison de reproduction. Mais la texture rugueuse associée par J. Stora aux épiphyses des très jeunes phoques n'est pas observée à Er Yoch, peut-être pour des raisons de taphonomie.

La saison d'allaitement des phoques gris varie de façon importante selon les populations et on pense aujourd'hui qu'elle résulte de la pression de chasse par l'homme (Bonner 1994), en particulier parmi les populations de phoques gris du nord-est de l'Atlantique. Des données rassemblées et publiée en 1973 par Y. Brien et D. Prieur

signalent la présence de phoques gris dans les eaux côtières de Bretagne durant toutes les saisons de l'année, mais le plus souvent entre novembre et février si l'on considère les données du nord et du sud de la Bretagne (Brien et Prieur 1973). Aujourd'hui, l'espèce est observée sur les côtes du Morbihan entre avril-mai et octobre-novembre ; pour Er Yoch, nous pouvons donc envisager une période d'occupation estivale ou pour le moins non-hivernale.

Si nous considérons par ailleurs la présence de certains types de poissons comme de possibles indicateurs de saison, la présence du requin-taupe suggère une exploitation estivale ou automnale puisque l'on sait qu'à cette époque ce requin s'approche des terres pour les naissances. La vieille, présente aussi sur le site, se reproduit de même près de la côte, sur des algues dans des crevasses rocheuses, pendant les mois d'été (juin, juillet, août), puis s'écarte vers la pleine mer vers fin septembre, octobre. La daurade royale, *Sparus aurata*, se reproduit aujourd'hui d'avril à mai dans le Golfe de Gascogne. Elle est observée sur les côtes du Morbihan entre avril-mai et octobre-novembre. Elle arrive plus près de la côte lorsque la mer est agitée et est alors plus facile à attraper, surtout quand elle se nourrit des invertébrés trouvés sur les roches, tels que gastéropodes et bivalves. La présence de ces espèces de poissons peut impliquer une occupation du site de l'été à l'automne.

Discussion

Er Yoch n'est qu'un des nombreux sites de la fin du Néolithique de la côte atlantique de l'Europe de l'Ouest. Une carte des sites comportant des phoques (Clark 1946) montre que la principale concentration est dans les eaux du Danemark et de la Suède. Er Yoch est un des rares sites sur la côte atlantique ayant fourni des ossements de phoques en quantité significative, bien que les mammifères marins aient été exploitées par des nombreuses populations côtières à travers la Préhistoire (Clark 1946).

Les phoques n'étaient pas une composante isolée ou accidentelle du régime des paysans ou des éleveurs locaux mais plutôt une composante saisonnière mais essentielle de leur subsistance. Même pour un paysan du Néolithique, le phoque devait représenter une importante ressource additionnelle, avec sa graisse, sa peau, sa chair, ses os et son sang (Clark 1946). La graisse procurait de l'huile utilisable pour la nourriture et comme combustible, en particulier pour l'éclairage. Les peaux, peut-être plus spécialement les peaux blanches des très jeunes, ont traditionnellement été utilisées pour les vêtements (Stenberger 1939) et les chaussures (Clark 1946). Les deux sont assez faciles à obtenir quand les jeunes sont vulnérables. La viande de phoque a été consommée tout au long de l'histoire ;

jusqu'au XVIII[e] siècle, on la considérait comme du poisson et elle pouvait donc être mangée pendant le Carême (Martin 1703). Il y a tout lieu de croire qu'elle était consommée au Néolithique mais on ignore encore si elle était salée pour la conserver en cas de disette. De plus, s'agissant d'un animal riche en sang, avec un des plus forts volumes rapportés au poids du corps et un très fort taux d'hémoglobine (Anderson 1988), le phoque est une espèce particulièrement intéressante pour faire de la soupe de sang ou du boudin. Il a pu, par conséquent, fournir un rendement nutritionnel non accessible ailleurs.

La présence de phoques, de poissons et d'oiseaux marins sur Er Yoch illustre l'importance persistante des ressources côtières naturelles durant le Néolithique. Si on ajoute à notre discussion les dépôts de coquillages répartis le long de la côte du nord-ouest de la France, on obtient l'image nette d'une exploitation côtière continue, élément d'une économie agropastorale néolithique bien établie, dans laquelle l'élevage des moutons et des bovins est dominant. La présence de sites, quoique rares, sur l'île plus grande de Houat laisse supposer que Er Yoch peut n'avoir été qu'un emplacement parmi bien d'autres ; mais la nature et le rôle de chacun de ces sites dans le système social et économique de l'époque ne peuvent être que spéculatifs, jusqu'à plus amples informations.

Le mode de subsistance dans la région n'est donc pas un système simple. L'image d'un style de vie mésolithique qui se serait poursuivi pendant le Néolithique dans cette partie de l'Europe occidentale (Rollando 1961), y compris sur des petites surfaces riches en ressources locales sauvages, est une simplification excessive. Nous avons plutôt une économie de subsistance à plusieurs composantes qui est loin d'être simple. On y trouve de l'élevage d'animaux domestiques, de la chasse aux animaux marins et terrestres et aux oiseaux, de la pêche, du ramassage de coquillages, des cultures et de la cueillette de plantes sauvages, toutes ces activités jouant un rôle important.

L'économie évoquée ici pour Er Yoch et la région l'environnant pourrait correspondre à l'image de petites populations mobiles proposée par A. Whittle pour le Morbihan (Whittle 1996). La nature mixte de l'économie, avec son importante composante sauvage saisonnière, convient à l'idée de groupes mobiles bien entraînés à se déplacer vers des lieux où des ressources temporairement disponibles peuvent être exploitées avec profit, dans le cadre plus large de ressources agropastorales. Comme l'ajoutait récemment A. Whittle (2003) « *Même 10 ou 20 % des os d'animaux sauvages, considérés normalement comme ayant un rôle mineur, peuvent relever d'une forme d'activité très significative* ». Avec près de 10 % de la population

animale représentée par le phoque riche en graisse sur Er Yoch, auxquels s'ajoutent les poissons, les oiseaux, et les coquillages, la « chasse » n'est pas une activité mineure. Bien qu'un glissement général de l'exploitation des ressources marines vers les ressources terrestres ait été détecté du Mésolithique vers le Néolithique (Tresset 2000), ce mouvement n'était pas absolu. Les ressources marines restent d'une importance considérable au Néolithique et au-delà. Cette approche n'est pas propre au Morbihan et mériterait une plus grande considération à travers toute l'Europe néolithique.[12]

Bibliographie

- ANDERSON S., 1988. *The Grey Seal.* Shire Natural History 26. Aylesbury, Shire Publications Ltd.
- BINFORD L. R., 1981. *Bones : Ancient men and modern myths*. London : Academic Press.
- BONNER N., 1994. *Seals and sea lions of the World*. London : Blandford.
- BOYLE K. V., 2002. Integrating wild and domestic resources during the Late Neolithic of southern Brittany : a zooarchaeological study of the seal-hunting site of Er Yoh (Morbihan). *Résumé de la communication présentée au 9th International Council of Archaeozoology Conference, Durham, England. 23-28th August 2002.*
- BOYLE K. V., 2004. Late Neolithic seal hunting in southern Brittany : a zooarchaeological study of the site of Er Yoh (Morbihan). *In* G. Monks (ed.) - *The exploitation and cultural importance of sea mammals*. Oxford : Oxbow Books, p. 77 - 94.
- BRIEN Y. ET PRIEUR D., 1973. Les phoques de Bretagne. *Penn ar Bed,* n° 74, p. 175-84.
- CLARK G., 1946. Seal-hunting in the Stone Age of north-western Europe : a study in economic prehistory. *Proceedings of the prehistoric society*, n° 12, p. 12 - 48.
- DELALANDE C., 2004. Évolution du paysage végétal insulaire d'Hoedic (Morbihan) du Néolithique final à la Tène finale - début du Haut-Empire. *Bulletin de l'Amarai*, n° 17, à paraître.
- DIAB M. C., 1998. Economic utility of the ringed seal (*Phoca hispida*) : implications for arctic archaeology. *Journal of archaeological science*, n° 25, p. 1 - 26.
- DUDLEY T., 1999. *Incremental structures and wear patterns of teeth for age assessment of red deer*. Unpublished PhD dissertation, University of Cambridge.
- DUPONT C., 2003. La malacofaune marine du site du Néolithique final d'Er Yoh (île de Houat, Morbihan) : pas seulement une ressource alimentaire.

[12] Texte traduit de l'anglais par M.-P. Buttin et P. Buttin.

Résumé de la communication présentée à la réunion scientifique "Archéozoologie et Préhistoire", 29 et 30 novembre 2003. Paris : Société préhistorique française.

- GREENSTREET S. P. R., MORGAN R. I. G., BARNETT S. ET REDHEAD P., 1993. Variation in the numbers of shags *Phalocrocorax aristotelis* and common seals *Phoca vitulina* near the mouth of an Atlantic salmon *Salmo salar* river at the time of the smolt run. *Journal of animal ecology,* n° 62, p. 565 - 576.
- GRIGSON C. ET MELLARS P., 1987. The mammalian remains from the middens. *In* Mellars P. (ed.) - *Excavations on Oronsay. Prehistoric human ecology on a small island.* Edinburgh : Edinburgh university press, p. 243 - 289.
- GUYODO J.-N., 1997. *L'Industrie lithique du site d'Er Yoh (Ile d'Houat, Morbihan).* Mémoire de DEA, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Résumé sur le site : http://palissy.humana.univ-nantes.fr/LABOS/UMR/serveur/guyodo.html
- HENSHAW A. S., 1999 - Location and appropriation in the Arctic : an integrative zooarchaeological approach to historic Inuit household economies. *Journal of anthropological archaeology,* n° 18, p. 79 - 118.
- HENSHAW A. S., 2000. *Central Inuit household economies : Zooarchaeologial, environmental and historical evidence from outer Frobisher Bay, Baffin island, Canada.* Oxford : British archaeological reports, International series S871.
- JONSSON L., 1988. The vertebrate faunal remains from the Late Atlantic settlement Sketeholm in Scania, south Sweden. *In* Larsson L. (ed.) - *The Skateholm project I : Man and environment.* Lund : Acta societatis humaniorum litterarum lundensis, t. LXXIX, p. 56-88.
- JOURDAN L. ET LE MOUEL J.-F., 1987. Découpe du phoque : Partage entre l'homme et l'animal. *In* Vigne J.-D. (ed.) - *La découpe et le partage du corps à travers le temps et l'espace.* Anthropozoologica, premier numéro spécial. Paris : CNRS, p. 31 - 38.
- L'HELGOUACH J., 1998. L'Ouest de la France. *In* Guilaine J. (ed.) - *Atlas du Néolithique européen : L'Europe occidentale.* Liège : ERAUL 46, p. 653 -688.
- LE ROUZIC Z., 1930. *Carnac : Fouilles faites dans la région : Ilot de Er-Yoh (Le Moulon), commune de Houat, 1924-1925.* Vannes : Imprimerie Lafolye et J. de Lamarzelle.
- LECORNEC J., 1996. L'allée couverte de Bilgroix Arzon, Morbihan. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, n° 122, p. 15 - 60.
- LYMAN R. L., 1991. Subsistence change and pinniped hunting. *In* Stiner M.C. (ed.) - *Human predators and prey mortality.* Boulder : Westview Press, p. 187 - 200.
- LYMAN R. L., SAVELLE J. M. ET WHITRIDGE P., 1992. Derivation and application of a food utility index for phocid seals. *Journal of archaeological science,* n° 19, p. 531 - 555.
- LYMAN R.L., 1994. *Vertebrate taphonomy.* Cambridge : Cambridge university press.

- MARGUERIE D., 1996. Étude palynologique des site mégalithique de Bilgroix (Arzon, Morbihan). *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* n° 122, p. 61 - 64.
- MARTIN M., 1703. *A description of the western islands of Scotland circa 1695*. Stirling : Eneas Mackay (réédition de 1934).
- MORZADEC-KERFOURN M.-T., 1974. *Variations de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire : analyses polliniques de dépôts organiques littoraux*. Rennes : Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 17, 208 p.
- MURRAY M., 2000. A zooarchaeological approach to Arctic prehistory. *In* Rowley-Conwy P. (ed.) - *Animal bones, Human societies*. Oxford : Oxbow books, p. 58-64.
- POLUNIN O. ET WALTERS M., 1985 - *A guide to the vegetation of Britain and Europe*. Oxford : Oxford university press.
- REVERDIN L., 1930-1931. Sur la faune du kjökkenmödding morbihannais, Er Yoh, et ses rapports avec celle des stations néolithiques lacustres de la Suisse. *Archives suisses d'Anthropologie générale*, n° 6, p. 70 - 86.
- RIEDMAN M., 1990. *The Pinnipeds : Seals, sea lions and walruses*. Berkeley : University of California press.
- RIPOLL M. P., 1992. *Marcas de carnicería, fracturas intencionadas y mordeduras de carnívoros en huesos prehistóricos del Mediterráneo Español.* Alicante : Instituto de Cultura "Juan Gil-Albert".
- ROLLANDO Y., 1961. *La Préhistoire du Morbihan*. Vannes : Société polymathique du Morbihan.
- STENBERGER M., 1939. Das Vasterbjersfeld : Ein Grabfeld der Gangraberzeit auf Gotland. *Acta archaeologica,* n° 10, p. 60 - 105.
- STORA J., 2000. Skeletal development in the grey seal *Halichoerus grypus*, the rigned seal *Phoca hispida botnica*, the harbour seal *Phoca vitulina vitulina* and the harp seal *Phoca groenlandica* : Epiphyseal fusion and life history. *Archaeozoologia,* n° 11, p. 199 - 222.
- STORA J., 2001. *Reading bones : Stone Age hunters and seals in the Baltic.* Stockholm : Stockholm studies in archaeology, t. 21.
- STORA J., 2002. Neolithic seal exploitation on the Åland Islands in the Baltic Sea on the basis of epiphyseal fusion data and metric studies. International journal of osteoarchaeology, n° 12, p. 49 - 64.
- SWEENEY F. M. G., 1986. Vertebrate remains from CA-SCR-35, Santa Cruz County, California. *In* Breschini G.S. et Haversat T. (ed.) - *Papers on California prehistory I.* Coyote press archives of California prehistory, n° 8, p. 15 - 56.
- TERHUNE J. M. ET BRILLANT S. W., 1996. Harbour seal vigilance decreases over time since haul out. *Animal behaviour* , n° 51, p. 757 - 763.
- TRESSET A., 2000. Early husbandry in Atlantic areas : Animal introductions, diffusions of techniques and native acculturation at the north-wes-

tern fringe of Europe. *In* Henderson J.C. (ed.) - *The Prehistory and Early History of Atlantic Europe. Papers from a session held at the European association of archaeologists fourth annual meeting in Göteborg,* 1998. Oxford : British archaeological reports S861, p. 17 - 32.

- TRESSET A., 2002. Neonatal sheep and bird wings : disentangling natural and anthropogenic factors in bone accumulations on the small islands of north-west Europe. *Résumé de la communication présentée au 9th International Council of Archaeozoology Conference, Durham England, 23-28 Août 2002.*
- WHITTLE A., 1996. *Europe in the Neolithic.* Cambridge : Cambridge University Press.
- WHITTLE A., 2003. *The archaeology of people : Dimensions of neolithic life.* London : Routledge.

L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic

Pierre-Yves Jourda

Ancien Recteur d'Hoedic et de Houat[1], Merlevenez 56700

Oserais-je vous dire, d'entrée, que l'Île aux Chevaux que l'on appelait autrefois Melvan, ne présente aucun intérêt ? Je ne suis pourtant pas loin de le penser…

Ce qui m'a donné l'idée de vous parler de Melvan, on l'appelle toujours ainsi chez nous, c'est que j'ai lu dans le numéro d'*Ouest France* daté du 4 novembre 1996, les lignes suivantes qui m'ont fait sursauter :

> *« En conseil municipal, le 19 septembre, le maire de Houat a fait accepter, à l'unanimité, la proposition du Service des Domaines, pour affecter l'Île aux Chevaux au Conservatoire du littoral "afin de permettre de garantir à long terme la protection de cet îlot" ».*

Je savais que ce « caillou » de deux hectares à peine, situé au sud de Houat, en direction d'Hoedic, avait fait l'objet de l'une des nombreuses contestations qui se sont élevées entre les deux îles au cours du passé tant ancien que récent, et ma curiosité m'a entraîné jusqu'aux archives de la mairie de Palais en Belle-Île pour éclaircir ce point.

J'y ai découvert quelques documents intéressants au sujet de ce petit bout de terre ; l'un d'entre eux en particulier, signé de mon lointain prédécesseur, l'abbé Jean Marion qui a passé trente quatre ans à Hoedic, de 1786 à 1820. Je dis bien « signé » car, si je connaissais déjà un peu l'existence de ce saint homme de Dieu, sa signature tout à fait particulière a attiré mon attention. Je vous dirai pourquoi tout à l'heure.

Mon propos s'articulera donc en deux volets : je vous parlerai tout d'abord de l'Île aux Chevaux et ensuite de cet abbé Marion, figure attachante s'il en est. Elle n'a d'ailleurs pas échappé au cher Henri Queffélec qui en a tiré un très beau roman intitulé « *La mouette et la croix* » (1969). De même l'Île aux Chevaux a fasciné un autre écrivain maritime, Jean Merrien, qui a publié à son sujet, en 1944, dans son recueil intitulé « *Marines* » une nouvelle exquise et pleine de ten-

[1] Pierre-Yvess Jourda a été recteur des deux îles de 1990 à 1999. Ce texte a été présenté en conférence et publié sous une forme légèrement différente dans le bulletin de la Société polymathique du Morbihan (note de Melvan).

dresse[2]. Mais laissons-là la littérature et venons-en à l'histoire ou plutôt à l'anecdote.

Les îles de Houat et d'Hoedic, avec tous les cailloux qui les entourent, et donc l'Île aux Chevaux, ont appartenu jusqu'à la Révolution de 1789 à l'Abbaye Saint-Gildas-de-Rhuys. La confiscation des biens de l'Église les a fait rattacher à la commune de Le Palais en Belle-Île qui les a administrées[3] jusqu'aux années 1880 par l'intermédiaire des deux prêtres résidant sur les îles[4] qui avaient le titre d' « adjoint spécial[5] » au maire de Palais. La nouvelle poussée d'anticléricalisme qui a eu lieu à cette époque a entraîné la nomination d'adjoints spéciaux laïques qui ont eu cette charge à la place des prêtres jusqu'à ce que ces deux îles, grâce ou à cause de l'action de leurs pasteurs respectifs, deviennent en 1892 communes indépendantes, rattachées au canton de Quiberon.

Il y aurait beaucoup à dire sur les démêlés entre la commune de Palais, les recteurs des deux îles, les instituteurs et les adjoints spéciaux laïques… Mais encore de nos jours, plus de cent ans après, on ne lit pas les échanges de courrier entre les différentes parties sans un certain malaise. Disons, pour faire bref, que la charité n'y trouve pas toujours son compte et qu'il sera certainement sage d'attendre encore quelques décennies, voire plus, avant de rendre publics ces échanges épistolaires fort peu courtois – c'est un euphémisme ! Mon propos n'est donc pas celui-là aujourd'hui. Mais si je fais allusion à cette période qui fut plus qu'un tantinet conflictuelle, c'est que les tiraillements ne se limitaient pas aux relations entre la mairie de Palais d'un côté et Houat et Hoedic de l'autre : si les deux sœurs océanes, par l'intermédiaire de leurs recteurs respectifs, faisaient front contre l'autorité laïque, elles ne se chamaillaient pas moins entre elles. De même que dans chacune des deux îles, aujourd'hui encore, si leurs habitants font front eux aussi avec une unanimité étonnante contre tout étranger à l'île, les conflits entre îles et entre familles n'en existent pas moins, et le plus souvent ils s'enracinent dans des histoires de brouettes mal garées dont on ne se souvient plus très bien car elles remontent parfois aux grands-parents, voire plus loin encore…

[2] Cf. article de C. Hartemann sur Jean Merrien dans ce numéro (note de Melvan).
[3] Le rattachement était nominal, Le Palais n'a en pratique jamais administré Houat et Hoedic (note de Melvan).
[4] Houat et Hoedic ont été érigés en paroisse en 1802, au moment de la réorganisation du diocèse de Vannes après le Concordat signé en 1801 (note de Melvan).
[5] L'adjoint spécial a délégation, comme officier d'État civil, pour établir les registres des naissances, mariages, décès et peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans la partie de la commune pour laquelle il a été désigné. Il semble que les deux prêtres, s'ils en avaient la fonction, n'en avaient pas le titre, la loi interdisant de désigner des ecclésiastiques (note de Melvan).

De tout temps donc, semble-t-il, les relations entre Houat et Hoedic ont été plutôt tendues, et les recteurs, qui en étaient de fait les chefs pour ne pas dire les « gouverneurs », s'ils étaient censés être proches l'un de l'autre par leur vocation et leur ministère sacerdotal, n'en défendaient pas moins âprement les intérêts de leurs petits royaumes respectifs. Je renvoie pour l'anecdote ceux que cela intéresse au récit savoureux que Queffélec (qui connaissait particulièrement bien Hoedic) fait à ce sujet dans son livre « *Les vivres vinrent à manquer* » (1985).

Les deux hommes de Dieu qui nous intéressent aujourd'hui sont Nicolas Mahéo, recteur de Houat de 1819 à 1829, et Pierre-Marie Glajan, recteur d'Hoedic de 1820 à 1829. Pour mieux les situer, je précise qu'ils avaient tous deux trente et un ans à leur arrivée dans les îles ; c'était, pour autant que je sache, leur premier poste, et ils étaient tous les deux nés hors de leurs paroisses respectives : Nicolas Mahéo en Belle-Île, et Pierre-Marie Glajan à Saint-Gildas-de-Rhuys.

Les recherches que j'ai faites ne m'ont pas permis de connaître les circonstances exactes dans lesquelles est né le conflit entre Houat et Hoedic au sujet de Melvan dont je voudrais vous parler d'abord.

La première trace que j'ai trouvée à Belle-Île est une lettre signée du comte de Chazelle, préfet du Morbihan au maire de Le Palais, datée du 23 avril 1823 dont je vous donne lecture :

« Monsieur le Maire,

Je suis informé qu'il s'est élevé une contestation entre les habitants des îles d'Houat et d'Hœdic au sujet de la jouissance de la petite île de « Malevant » ou île aux Chevaux, et que dans le but de la faire cesser et de fixer les droits de chacun, vous avez pris un arrêté pour accorder la jouissance exclusive de l'île Malevant aux habitants d'Houat, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, en invitant M. le curé de ce dernier lieu et celui d'Hœdic à se rendre près de vous avec des notables pour régler le partage de l'île Malevant, s'ils ne peuvent y parvenir à l'amiable, sauf à porter cette affaire devant le conseil de préfecture s'il y a lieu.

L'appel que vous avez fait aux curés et aux notables produira, je l'espère, l'effet que vous en attendez et je ne puis qu'approuver cette disposition de votre arrêté : mais si, comme l'affirme M. Marhion, ancien curé d'Hoedic, par la lettre que je vous envoie, la jouissance de l'île Malevant était attribuée aux habitants d'Hœdic et que l'île Valhéac [6] était seule possédée par les habitants d'Houat, s'il est vrai d'un autre côté que ceux-ci n'ont joui de l'île Malevant que depuis quelques années, vous auriez agi avec trop de précipitation en les maintenant dans cette jouissance.

Je vous prie donc, Monsieur le maire, de recueillir tous les renseignements possibles sur la possession de l'île Malevant, soit par le témoignage des curés et des notables de Houat et d'Hœdic, que je désire que vous

[6] Valhuec, au nord de Houat (note de Melvan).

réunissiez près de vous à cet effet, soit par des recherches dans les archives de votre Mairie. Vous aurez la bonté de me soumettre vos propositions définitives sur cet objet qui, s'il y a lieu, sera porté devant le conseil de préfecture.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Préfet, Le Ct de Chazelle ».

Copie d'une lettre de M. John Marhion, ancien curé d'Hoedic :

« D'Arradon-château 26 mars 1823

En réponse à une lettre de M. Glajan, recteur de Hœdik-île.

Dès mon abord à Hœdik le 18 octobre 1786, j'appris à différentes reprises des anciens de l'île que l'abbé de Villeneuve alors seigneur de ces îles, se plaisait à répéter aux Hœdikois : « mes enfants, le Malvant est à vous ; le Valhuec est aux Houatois *».*

Comme les Houatois sont beaucoup remuants, on se crut obligé d'en représenter à Monseigneur Amelot, évêque de Vannes, qui devint Abbé de Saint-Gildas-Rhuys par la jonction de cette abbaye à son évêché, et je puis certifier que Mgr Amelot prononça comme son prédécesseur (abbé de Saint-Gildas) « le Malvant aux Hœdikois… Le Valhuec aux Houatois… Qu'aucune de ces îles ne cherche à anticiper sur l'autre ; je hais les discussions qui sont souvent fomentées par les curés de ces îles. *»*

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous adresser à cet effet… si vous daigniez nous venir voir quand vous séjournez (sic) *dans nos parages nous causerions plus longuement.*

Salut respectueux »

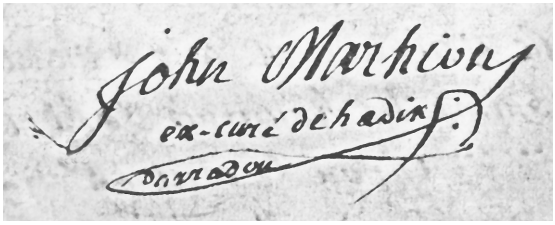

John Marhion,
ex-curé de Hœdik,
d'Arradon

Dans le même dossier des archives de Le Palais, on trouve les documents suivants :

Lettre de M. Mahéo, desservant de Houat :

« Houat le 25 mai 1823,

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le lendemain de mon voyage à Belle-Île, je me suis rendu près de M. Glajan à Hœdic que je lui ai remis sa lettre et j'ai reçu la mienne, mais nous n'avions rien terminé. Le jeudi vingt-deux du courant M. Glajan est venu à Houat avec des Hœdiquois ; en notre présence ils se sont disputés et n'ont encore rien terminé. Les propositions fai-

tes de part et d'autre sont que les Hœdiquois jouiront ad turnem[7] *de l'herbage. Mais les Hœdiquois refusèrent aux Houatois d'y mettre leurs chevaux l'année qu'ils en jouiront. Voyant qu'ils ne pouvaient pas s'accorder, les Houatois ont demandé deux experts ou juges pour voir de quelle terre elle dépend, mais il n'est pas nécessaire de les envoyer ici car chacun sait qu'elle dépend de Houat. Tout ceci n'est qu'une jalousie entre eux. Les Houatois sont jaloux de l'étang et les Hœdiquois du foin. J'ai vu un certificat de M. Marion qui certifie que l'île est à Hœdic mais il ne l'a entendu que des Hœdiquois.*

Monsieur Marion devait rire en donnant un pareil certificat. J'ai fait venir les anciens de Houat en leur présence et jamais les Hœdiquois ne s'y sont opposés ni aux chevaux ni de la coupe, ils conviennent que c'est par nécessité qu'ils sont venus cette année, il y a sept ans depuis la dernière fois. M. Glajan s'est chargé de vous faire ce rapport mais je profite de l'occasion de M. Lanco pour vous écrire afin que vous tardiez encore l'ouvrage que vous comptez faire pour la préfecture. Tachez, je vous prie, de terminer afin que nous ne pensions plus. J'ai engagé fortement les Houatois à suivre votre opinion, c'est-à-dire d'y mettre leurs chevaux quand ils en auront à mettre, car on n'y met que les jeunes, et de partager les foins avec les Hœdiquois et ils y consentent. On passe les Hœdiquois à bien bon marché car depuis quatre ans que je suis ici possesseur de bonne foi, je comptais bien leur faire donner au moins deux sols par tête à ma chapelle n'auraient-ils pas fait la bêtise qu'ils ont fait, j'aurais toujours écrit contre eux.

Nous avons écrit à M. Glajan que j'étais dans l'île lors du débarquement des Houatois mais je crois avoir eu l'honneur de vous dire qu'on était venu me chercher à terre après que les premiers débarqués, malgré les menaces, et les faucheurs s'étaient mis à couper du foin et qu'on le leur enlevait à mesure qu'ils le coupaient. J'étais à la côte à les regarder avec une longue vue lorsqu'on vint me prendre. Cette île ne vaut pas la peine que nous nous donnons.

Monsieur le Maire pardon si je vous donne tant de peine à lire mes griffouages (sic).

J'ai l'honneur de vous saluer, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Maheo.

Lettre de M. Glajan, d'Hoedic :

« Hœdic, le 20 mai 1823

Monsieur,

Si dans tous les cas que M. Mahéo ne vous a pas prévenu du rassemblement que nous avons fait dernièrement (c'est-à-dire le 20 de ce mois) je

[7] Probablement « à tour de rôle » : évolution de l'adverbe du latin "*tornatim*" = en tournant (note de Melvan).

m'étais rendu à Houat avec 4 Hœdikois, étant donc parmi eux mon confrère et moi, nous sommes mis comme arbitres pour tâcher de les arranger, mais nous avons été bien affligés de ne pouvoir pas le faire, après quoi nous avons déterminé entre nous de vous instruire de ce qui s'était passé avant le premier juin : voici le résultat : les Hœdikois ont dit pour n'avoir plus de différents entre eux, malgré qu'ils avaient la vérité pour eux, ils étaient cependant contents de leur céder dans leur entêtement la jouissance de Île aux Chevaux alternativement (c'est-à-dire que l'île d'Hœdic l'aurait un an et les Houatois un autre) les Houatois ont répondu qu'ils voulaient bien mais à condition qu'ils y mettraient leurs chevaux tous les ans, alors que les Hœdikois ont dit, il vaut autant vous laisser tout, car en mettant vos chevaux, c'est comme si vous le coupiez.

Nous vous laissons tout maintenant entre vos mains ; faites comme vous le jugerez à propos. Mais voici ce que j'ai dit et que je dirai toujours : que l'Île aux Chevaux n'est pas plus aux houatois que Paris n'est à moi ; enfin je désire que la vérité ne succombe pas sous le mensonge.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

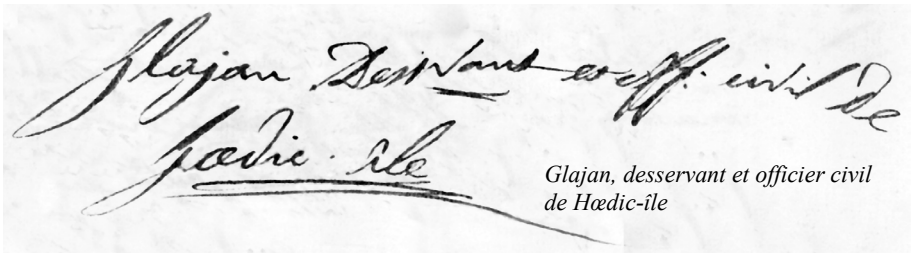

Glajan, desservant et officier civil de Hœdic-île

Projet d'arrêté du 17 juin 1823

Arrêté concernant la jouissance de l'île Melvan appelée l'Île aux Chevaux :

« Vu les difficultés qui sont survenues entre les habitants des îles de Houat et Hœdic dépendant de la commune de Palais à Belle-Île en mer sur la jouissance de l'île aux Chevaux, appelée de ce nom par l'usage où sont les houatais d'y mettre leurs jeunes poulains, en raison de la proximité de cette île de l'île de Houat, usage qui ne leur a jamais été contesté par les habitants de l'île de Hœdic.

Vu également les observations de MM. Mahéo et Glajan, desservants de ces îles et chargés de l'autorité civile en icelles.

Considérant qu'il importe de faire cesser la division qui existe entre les insulaires de ces deux îles, qui se doivent plutôt secours et assistance réciproque en raison de leur fâcheuse position, et que le moyen de la faire cesser est de fixer d'une manière irrévocable la jouissance de l'île de Melevant.

Le maire de la ville de Palais et les desservants des îles d'Houat et d'Hœdic arrêtent ce qui suit :

Article 1er

Les habitants des îles d'Houat et d'Hœdic jouiront alternativement et pendant une année du droit de couper les herbages de l'île de Melevant.

Article 2

Comme cette année cette île a été jouie par les uns et les autres et qu'en voulant faire cesser la division il ne convient pas de favoriser les uns et les autres, la jouissance de l'année 1824 sera tirée au sort et celui qui ne l'aura pas aura celle de 1825 et successivement les uns après les autres.

Article 3

Les Houatais continuent d'avoir le droit d'y mettre leurs jeunes poulains, les Hœdicais acquièrent ce droit à compter de ce jour. Les habitants des deux îles pourront y envoyer en tous temps leurs chevaux malades.

Article 4

Les insulaires d'une de ces îles qui contreviendront au présent, perdront le droit qu'ils ont à la jouissance de cette île, et seront passibles du remboursement de tous les frais que pourrait occasionner leur contravention. Le présent sera transcrit en entier sur les registres de la mairie.

Fait et clos en mairie de Le Palais ce jour 17 juin 1823 sous nos signatures respectives.

À MM. Mahéo et Glajan

Voilà le projet d'arrêté que je vous soumets, d'après les observations que m'a faite M. Mahéo : il me disait que M. Glajan désirait que les Hœdiquais commençassent la jouissance et il y consentait. J'ai pensé qu'il aurait été injuste de préférer l'un à l'autre, et qu'on ne pourrait non plus se dispenser de laisser le droit aux uns et aux autres d'y mettre les jeunes poulains.

Si cet arrêté vous convient, veuillez le signer et me le renvoyer ou en rédiger un plus conforme à vos intentions. Tout serait sans doute terminé si MM. Glajan et Mahéo s'étaient trouvés ensemble à Palais. »

Je ne peux m'empêcher de noter que lorsque M. Mahéo parle de ses « griffouages », il n'exagère pas ! Le sens du texte lui-même n'est pas toujours facile à comprendre.

Comment ce conflit s'est-il résolu ? En fait, il semble qu'il n'ait jamais eu de solution officielle. En regardant attentivement les dates des documents conservés aux archives de Le Palais, on constate que le plus ancien d'entre eux est la lettre de M. Marion, qui est du 26 mars 1823. Elle est adressée à M. Glajan, à Hoedic. C'est donc lui, sans doute, qui a contesté aux Houatais le droit d'utiliser l'île de Melvan. L'affaire a dû mal tourner puisque M. Glajan a envoyé cette lettre de M. Marion au préfet qui écrit au maire de Palais en lui communiquant à son tour cette lettre en lui demandant des explications dans un style administratif qui n'en a pas moins un ton impératif… MM. Glajan et Mahéo écrivent à leur tour au maire de Le Palais (sans doute en réponse à une lettre à eux adressée par lui et que je n'ai pas retrouvée), en mai 1823. Le projet d'arrêté concernant la jouissance de l'Île aux Chevaux a été rédigé après la réception de ces lettres, il est daté du 17 juin 1823. Ce projet se termine par ces mots : « *le présent sera transcrit en entier sur le registre de la mairie* ».

L'examen attentif du registre en question à partir de juin 1823 et dans la suite ne permet pas de retrouver la moindre trace de ce projet d'arrêté. On peut donc penser que personne n'a voulu le signer, ni à Houat, ni à Hoedic.[8] Pourquoi ? On n'en saura sans doute jamais la raison.

Mais commençant à bien connaître la mentalité des îliens, j'avancerai trois explications possibles : la première est que ceux-ci n'aiment pas beaucoup laisser les « étrangers » régler leurs problèmes ; la deuxième est qu'ils n'aiment pas beaucoup les « écrits ». Autrefois quand on vendait ou échangeait un terrain à Houat ou à Hoedic, on convenait de l'échange ou du prix de la vente et on se serrait la main devant le recteur. Cela suffisait. De là viennent toutes les difficultés auxquelles se heurtent les deux municipalités en ce qui concerne le cadastre.

Enfin, dernière raison, et peut-être pas la moindre : signer ce projet d'arrêté qui figeait les choses, c'était se priver définitivement d'un excellent prétexte pour se chamailler ! De fait, il semble assez vraisemblable que la querelle soit repartie soixante ans plus tard car, toujours dans le même dossier des archives de Le Palais, on trouve une copie certifiée conforme, datée du 12 juin 1883, de la lettre de M. Marion ; mais encore une fois il n'y a aucun élément permettant de savoir comment cette affaire s'est terminée. Probablement et tout simplement par le fait que les Houatais et les Hoedicais n'ont plus éprouvé le besoin d'utiliser ce bout de terre qui est tombé à l'abandon ; et c'est pourquoi, un peu plus de cent ans plus tard, les Houatais ont décidé de le céder au Conservatoire du Littoral.

Mais était-ce à eux de le faire ou aux Hoedicais ? Il ne figure pas plus sur le plan cadastral de la commune de Houat que sur celui d'Hoedic. À s'en tenir à la lettre de M. Marion, qui est le document le plus ancien que nous ayons à son sujet, et qui donc devrait faire foi, le maire d'Hoedic serait fondé à poursuivre celui de Houat devant le Tribunal administratif pour que le franc symbolique, prix de la vente,

[8] Deux témoignages postérieurs à 1823 sur l'utilisation de Melvan par les îliens complètent cet échange de correspondance. Jean-Marie Bachelot de la Pylaie note en 1826: « *Aussitôt que ces chevaux arrivent dans l'île, on les conduit sur un îlot voisin nommé l'île Melvan, pour les habituer à vivre dans un pays maritime. Dès lors, ces jeunes chevaux se trouvent réduits à toutes espèces de misère. Ils vivent là sans abri, manquent d'eau douce totalement, et n'ont pour nourriture que la pelouse chétive qui recouvre le sol. Pourtant, ils subsistent et l'on prétend que pour diminuer la soif qui les dévore, ils lèchent les rochers dans les temps humides. C'est là qu'ils commencent à apprendre à éviter les précipices d'une côte plus dangereuse qui entoure l'île de Houat où ils sont transportés derechef au bout de 5 à 6 mois.* » Et en 1850, l'Abbé Delalande : « *On recueille un peu de foin sur les îlots Er Valhuen, Er Valhuec et Er Senis* » et à propos de Er Valhuen, probablement un autre nom de Melvan, « *les Hœdicais et les Houatais en jouissent alternativement pendant une année entière* » (note de Melvan).

soit versé à la caisse de la commune d'Hoedic plutôt qu'à celle de Houat !

Comme je connais bien le recteur de Houat et celui d'Hoedic[9], je me garderai bien de susciter une nouvelle querelle. D'ailleurs, lorsque je suis arrivé sur ces deux îles en 1990, j'ai refusé de prendre la charge de secrétaire de mairie qui était assurée par mes prédécesseurs depuis l'érection de Houat et d'Hoedic en communes en 1892 et j'ai ainsi perdu la toute-puissance qu'ils avaient encore plus ou moins, car il faut bien le dire, celle-ci était de plus en plus contestée, et il était temps de faire cesser cette situation. Mais c'est là une autre histoire…

Comme je vous le disais en commençant, Melvan ne présente pas un intérêt majeur ; mais la querelle à l'origine de laquelle elle se trouve est assez caractéristique de la mentalité des habitants de Houat et d'Hoedic et des relations qu'ils entretiennent, ou du moins qu'ils ont entretenues pendant longtemps, car là encore les choses ont l'air de changer. Et à ce titre, cet épisode de l'histoire des deux îles m'a semblé mériter d'être rapporté.

Avant de terminer, je voudrais revenir quelques instants sur cette fameuse lettre de l'abbé Marion qui présente trois détails curieux : d'une part elle est adressée à M. Glajan, recteur de « *Hœdic-Île* » (traduction littérale de *Hœdic-Island*) ; d'autre part, elle est signée « Fr. John Marhion » (Fr. pour *father*) et non point abbé Jean Marion, à la française, ce qui eût été plus normal. C'est d'ailleurs ce qu'il a toujours fait jusqu'en 1815 et ce n'est qu'à partir de la chute de l'Empire et du retour des Bourbons qu'il a versé dans cette sorte d'anglophilie. On est en droit de se demander pourquoi…

En quelques mots je dirai – mais cela mériterait tout un développement – que cet homme a été ordonné prêtre en 1786, à la veille de la Révolution française et qu'il n'a pas manqué d'être sensible au bouillonnement d'idées qui a commencé à cette époque. Il y a cru. Mais, très vite, il a compris que la Constitution civile du clergé née des factions sectaires qui avaient pris le pouvoir était inacceptable et il a refusé de prêter serment. On comprend sa déception. L'échec de l'expédition de Quiberon et l'attitude des Bourbons, puis l'Empire, n'ont rien apporté de ce qu'il espérait et le retour des Bourbons n'a suscité aucun enthousiasme en lui.

Pendant toute cette longue période, il a dû négocier essentiellement avec les Anglais qui naviguaient en baie de Quiberon et qui faisaient de fréquentes incursions dans les îles de Houat et d'Hoedic. M. Lorcy, recteur de Houat, ayant lui aussi refusé de prêter serment et s'étant fait arrêter par les Bleus, il assurait la charge des deux îles.

[9] Pierre-Yves Jourda était recteur des deux îles quand il écrivit ce texte (note de Melvan).

Intelligent, diplomate et parlant leur langue, l'abbé Marion a eu avec les Anglais des relations qui semblent avoir été on ne peut plus courtoises, parlant quasiment d'égal à égal avec les officiers et l'amiral Warren en particulier. Cette époque révolue avec le retour de Louis XVIII, il a quitté Hoedic en 1820 pour se retirer à Arradon, son pays natal, où il est mort quatre ans plus tard (il n'avait que soixante cinq ans) certainement usé par la vie rude qu'il avait menée dans ces îles mais sans doute aussi terriblement déçu par tout ce qu'il avait vu, et ne gardant en fin de compte de bons souvenirs que de ses relations avec les marins anglais…[10]

Cette extraordinaire figure de prêtre breton aurait mérité un long développement. J'aurais aimé pouvoir évoquer dans le détail tout ce que l'on sait de lui mais d'une part je ne veux pas abuser de votre patience, et d'autre part, surtout même, dirai-je, ce sujet est en quelque sorte une « chasse gardée » par l'un de mes paroissiens d'été qui a une résidence secondaire à Hoedic. Il a fait d'importantes recherches sur M. Marion dont il a eu l'amabilité de me communiquer les résultats qui sont destinés à faire un chapitre d'une « Histoire d'Hoedic » qu'il publiera peut-être un jour[11]. Je le souhaite en tout cas…

Références

- ARCHIVES MUNICIPALES DU PALAIS. Belle-Île, Morbihan
- JOURDA P.-Y., 1998. L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, tome CXXIV, p. 269-279.
- QUEFFÉLEC H., 1969. *La mouette et la croix.* Le Cercle du Nouveau livre, 350 p.
- QUEFFÉLEC H., 1969. *Les vivres vinrent à manquer*. Presse de la Cité, 350 p.
- MERRIEN J., 1944. *Marines* (Illustration de R.-Y. Creston). Les Œuvres bretonnes, 212 p. (republiée en 2002 : Éditions L'Ancre de Marine, 64 p.).

[10] Après la chute de l'Empire, Jean Marion fut victime de calomnies des autorités de Vannes, civiles et ecclésiastiques, tandis qu'il avait toujours apprécié le fair-play des officiers de la *Navy* (note de Melvan).

[11] Deux livres, l'un du « paroissien », l'autre de son épouse, reviennent sur l'histoire du recteur Marion : H. Buttin : *Passeport pour Hoedic*, Édition des Écrivains, 2003, 260 p. et M.-P. Buttin : *La République de M. Marion*, Édition Keltia Graphic, 2005,140 p. (note de Melvan).

Voyage à l'île d'Hœdic – 1842

A. Lallemand[1], **A. Lemontagner**[2]
Textes écrits en 1842[3]

L'année 1841 accabla Hoedic d'une succession de revers climatiques entraînant les îliens dans une situation précaire. Tout d'abord la récolte fut « *nulle* », ainsi que le reporte Lemontagner, puis à l'automne le mauvais temps persistant eu pour conséquence une saison de pêche « *fort mauvaise* ». La vente du poisson étant la seule ressource des îliens, ils ne purent acquérir les céréales pour le pain, base de leur alimentation.

> *« Les habitants d'Hœdic sont dans un état voisin de la misère. Les hommes s'y livrent à la pêche, les femmes aux travaux des champs. Lorsque la pêche est heureuse et lucrative, ils se procurent du pain et de la viande. La pêche a été fort mauvaise, pendant près de quatre mois, il a été de toute impossibilité de sortir de l'île et quand enfin, on a pu sans danger s'en éloigner, le mauvais temps est survenu et les pauvres pêcheurs n'ont pu rentrer à Hœdic qu'au bout de quatorze jours. (…) La récolte a été nulle, aussi les privations ont-elles été grandes (…) Pendant quatre mois consécutifs, on a été privé de pain et de viande ; on ne s'est nourri que de pommes de terre et de poissons salés, on n'avait point de bois et on n'a pu brûler que goémon. »*
>
> *« A Hœdic, l'air est toujours humide, mais cette humidité a été considérablement augmentée par les pluies continuelles de l'automne (…) »*
>
> *« Après quatre mois de rudes privations, vers les derniers jours de décembre, un grand nombre d'individus éprouvèrent des accès fébriles très intenses. »* [4]

Affaiblie par les privations et par cette humidité persistante, qui s'accompagnait à l'époque d'une pullulation de moustiques, porteurs de paludisme, la population d'Hoedic contracta une sévère épidémie de « *fièvre pernicieuse* », compliquée d'« *angine gutturale* ». Un médecin du continent, le docteur Lemontagner, fut alors envoyé au secours des îliens. À son arrivée à Hoedic, le 14 janvier 1842, l'île

[1] Alfred Lallemand (1810 –1888) avocat, juge de paix et rédacteur en chef du journal *Le Morbihan*. Il fonda en 1846 la Section archéologique du Morbihan dans le cadre de l'Association bretonne qui fusionnera avec la Société polymathique du Morbihan en 1859. Il fut très actif, non sans un certain conservatisme. Il fut ainsi de ceux qui refuseront que l'on retire aux « Celtes » leur « tombeaux » (alors que l'on commence à considérer le mégalithisme comme antérieur) ou bien la distinction entre les Âges de pierre, de bronze et du fer (note de Melvan).
[2] A. Lemontagner est médecin (note de Melvan).
[3] Textes rassemblés, retranscrits et annotés par M.-P. et H. Buttin, V. et P. Buttin.
[4] Extrait du rapport Lemontagner.

comptait déjà 67 malades et 11 morts sur ses 207 habitants. Au total, l'épidémie fut responsable de 18 décès et 174 malades, surtout parmi les femmes et les enfants (15 hommes, 57 femmes, 102 enfants). En avril de cette même année, Lemontagner rédigea un rapport sur cette épidémie et les soins apportés à la population.

Il était accompagné d'Alfred Lallemand, esprit curieux et touche à tout, tel que le début du XIX^e^ siècle savait les produire. Lallemand passa une semaine sur l'île et écrivit, à cette occasion, une des premières relations ethnographiques que nous ayons sur Hoedic. Son récit fait allusion à l'épidémie en cours, mais brosse aussi un portrait général de la vie sur l'île. Sept jours paraissent un délai bien cours pour une enquête auprès d'une population peu habituée à se confier si rapidement à un étranger. Comme tout visiteur, à cette époque, Lallemand devait être logé au presbytère. Il est donc probable que sa principale source d'information ait été l'abbé Rio, recteur d'Hoedic[5]. Le ton de ce récit n'est d'ailleurs pas sans rappeler la vision optimiste de l'essai de l'abbé Delalande quelques années plus tard[6], … lequel eut le même informateur ! Lors de son voyage à Belle-Île en 1850 à fin d'herborisation, Delalande avait en effet rencontré l'abbé Rio, alors en charge de la paroisse de Le Palais. C'est à la suite à ces échanges que le botaniste visita Hoedic et Houat.

Il est aussi vrai que cette période a constitué l'apogée de ce modèle théocratique où les îliens vivaient en autarcie dans une relative sérénité – en dehors des épidémies ! Le recteur Rio fut, après monsieur Marion[7], celui qui a le plus œuvré à l'aménagement d'Hoedic, notamment en faisant construire, par les îliens eux-même, une digue en pierres au Port La Croix et en leur faisant protéger et exploiter le grand étang, comme l'explique Lallemand dans son récit.

Le rapport de Lemontagner est reproduit dans la thèse de doctorat en médecine de A. Sandret (1976). Le manuscrit de Lallemand est inédit. Il a cependant été présenté en lecture à la séance de 14 août 1930 de la Société polymathique du Morbihan par E. Rault et Léon Lallemand.

> « Le royaume d'Hœdic en 1842 : *(…)* [A.Lallemand fit] *de son séjour dans l'île, ainsi que de ses observations et impressions, une relation composée d'une suite de petits croquis joliment tracés et qui forment réunis un ensemble vraiment curieux.* »[8]

Il est intéressant de noter que le titre retenu pour cette intervention n'est pas celui du manuscrit de 1842. Ce choix résulte probablement de la publication la même année, en 1930, de l'opuscule :

[5] Joseph Rio est recteur d'Hoedic de 1839 à 1849.
[6] J.-M. Delande, *Hoedic et Houat,* (1850).
[7] Jean Marion est recteur d'Hoedic de 1786 à 1820.
[8] Procès verbal de la séance.

« *Les dernières années du Royaume de Houat* ». Ce livret d'une vingtaine de pages, écrit par R. Le Grand, relate les démêlées de l'abbé Lavenot, recteur de Houat, avec les républicains de Belle-Île et autres anticléricaux, vers les années 1880. Ce n'était déjà plus l'apogée des théocraties îliennes!

Voyage à l'île d'Hœdic[9]

Alfred Lallemand, 23 janvier 1842

L'île d'Hœdic, située au milieu de l'océan, à 2 myriamètres[10] à l'est de Belle-Île, à 3 myriamètres au sud-est de la presqu'île de Quiberon, contient environ 200 habitants. Elle se compose de deux villages, distants l'un de l'autre de 2 à 3 hectomètres. Ces villages sont placés au milieu de l'île ; le plus grand renferme l'église, qu'avoisine le presbytère, et on l'appelle le bourg. Il est situé sur le point culminant de l'île, là le sol est formé de sable et de graviers. L'autre village occupe un lieu un peu moins élevé, et son sol est composé de sable très fin et d'une épaisse couche de terre végétale[11]. Le terrain qui sépare les deux villages, et celui qui les entoure, sont cultivés et produisent du froment, du lin, de l'orge, de l'avoine et des haricots. En mars 1841, le Recteur, fit clore et cultiver un terrain[12] qui, entre autres produits, a donné 4 200 hl de pommes de terre. Peut-être, les habitants d'Hœdic se livreront-ils désormais à la culture de ce précieux tubercule ; ils n'oublieront pas, du moins, qu'ils doivent la conservation de leur vie à la prévoyante sollicitude de M. Rio. Les graines fanées et la terre qui les avait reçues ont été, l'année dernière, enlevées, pour la plus grande partie, par les eaux pluviales. C'est sans doute l'écoulement de ces eaux qui a produit à une légère distance du bourg un bel étang, que le Recteur a fait clore, il y a deux ans, par un mur épais taluté qu'il fait en ce moment garnir de plantations qu'il a l'espoir de voir réussir. La construction de ce mur exigeait de grands travaux. Les habitants les regardaient comme impossibles. Monsieur Rio ne partageait pas cette opinion et était convaincu de l'absolue nécessité de cette enceinte. Il fut opiniâtre et, sur le refus des hommes de travailler à la confection de ce mur, il alla de maison en maison, incitant les femmes à entreprendre cet ouvrage. Elles coururent toutes à l'étang et se mirent à l'œuvre. Les hommes eurent

[9] Le manuscrit comporte un sous-titre : « *La Disette et la Maladie* » que nous n'avons pas repris dans le texte car il n'est qu'un reflet réducteur des sujets abordés (note de Melvan).

[10] Le myriamètre est inventé sous la Révolution française pour désigner une unité de mesure de 10 km (note de Melvan).

[11] Curieuse description du Paluden ! (note de Melvan)

[12] Grand jardin clos de mur, en bas du chemin menant du village au Port La Croix (note de Melvan).

honte ; ils se souvinrent des bienfaits de leur Recteur ; ils allèrent à l'étang et renvoyèrent les femmes dont ils continuèrent les travaux qui furent terminés en moins de 15 jours. Depuis la création de ce mur, les terres voisines ne sont plus inondées, et l'étang fournit trois fois plus de joncs que par le passé. On transporte ce jonc à Belle-Île et à Auray ; il assure l'une des principales ressources des Hœdicais. Non loin de cet étang on aperçoit encore, çà et là, plusieurs marais de diverses grandeurs. Il serait facile de les convertir en prairie. Monsieur Rio est seul à en posséder une, qu'il a créée et qui fournit amplement à l'alimentation de deux vaches.

L'île d'Hœdic, dans sa longueur, peut avoir 5 km depuis le Fort de Pengarde[13] jusqu'au port, sa largeur est de 3 km. On n'y observe rien de remarquable, si ce n'est deux menhirs dont l'un a 6 m de hauteur sur 2 de largeur. L'une de ses faces offre une cavité dans laquelle on a placé une petite statue en terre de la vierge. Sur son sommet on aperçoit les débris d'une croix en fer. L'autre menhir a la même largeur que le premier, mais sa hauteur est moindre[14]. On trouve aussi à Hœdic les débris d'un dolmen qui devait être considérable. On ne voit plus que les ruines du fort de Pengarde ; il y a encore là grand nombre de belles pierres ouvragées que l'on pourrait utiliser. À une légère distance du vieux fort est placé le sémaphore.

La moitié de la surface de l'île d'Hœdic n'est pas cultivée, bien que son sol soit excellent. Tous les hommes y sont pêcheurs, les femmes seules cultivent la terre. Et cependant la misère serait moins grande à Hœdic si l'on ne reculait pas devant les réparations et les améliorations. Dans le siècle dernier, et alors que les moines de St-Gildas possédaient l'île d'Hœdic, tout son sol était en parfaite culture. Son froment était fort estimé. On a enlevé à la terre tout ce qu'elle pouvait fournir ; on l'a épuisée sans lui rendre ce qu'elle exigeait pour soutenir sa vigueur. Depuis longtemps les Hœdicais rétrogradent, bien loin de progresser. Ils craignent sans doute de rencontrer dans les innovations des chances compromettantes ; car ils sont intelligents, laborieux et infatigables. Peut-être encore reculent-ils devant de nombreuses entraves que leur susciterait la grande division de la terre. Quarante-deux familles forment la population d'Hœdic ; trente-huit possèdent çà et là quelques sillons dans la partie cultivée. Dans la partie inculte, le propriétaire d'un are de terre le possède par petites portions en cent endroits différents. Le moyen dès lors de défricher lorsque les propriétaires voisins ne veulent pas s'écarter des

[13] Il s'agit du fort Vauban (ou Fort anglais) situé à Beg Lagate. Le Fort d'Hoedic est construit ultérieurement, en 1853 (note de Melvan).

[14] Ce menhir a probablement disparu avec les travaux de construction des blockhaus. Selon des observateurs ultérieurs, il était percé de deux trous et pris dans le mur de l'ancien fanal (Lavenot 1896, note de Melvan).

pratiques depuis longtemps établies ? Entourer d'une clôture quelques sillons ? Mais c'est impossible. Il faut procéder à un nouveau partage des terres, réunir en une seule partie de nombreuses portions confusément enclavées dans la propriété d'autrui[15]. Plusieurs désirent vivement cette mesure. Il appartient peut-être au Fonctionnaire éclairé qui administre avec tant de sagesse ce Département, de provoquer la mesure que beaucoup d'habitants implorent de sa bienveillance.

À Hœdic, les hommes ne se livrent guère qu'à la pêche. Quatre, cinq ou six chefs de famille s'associent pour construire une chaloupe et s'en servent pour pêcher durant plusieurs mois de l'année. Ils prennent des homards et grand nombre d'autres poissons, qu'ils vont vendre à Nantes. Ils prennent une quantité énorme d'une espèce de poisson nommé vieille qu'ils salent et font sécher au soleil. Ils transportent ce poisson à Belle-Île, où ils le cèdent pour une quantité plus ou moins grande de pommes de terre.

On ne rencontre guère que des hommes âgés à Hœdic ; presque tous les jeunes gens servent soit à bord des vaisseaux de l'état, soit à bord des bâtiments du commerce. Tous les hommes d'Hœdic ont navigué, longtemps navigué ; presque tous, dit-on, parlent l'anglais aussi bien que le breton. Il est vrai que leur île a été constamment occupée par les Anglais depuis 1801 jusqu'à 1814.

Les habitants d'Hœdic sont généreux, astucieux : ce qu'ils possèdent, ils le partagent ou le donnent à leurs compatriotes. L'île renferme quatre familles privées de leurs chefs ; elles peuvent sans crainte demander ce dont elles ont besoin, jamais elles n'essuieront de refus si l'on a ce qu'elles désirent. Quoique ne possédant rien, elles ne sont pas plus à plaindre que les familles les plus aisées.

Celui qui écrit ces lignes arrivait à Hœdic, le 15 de ce mois, par un temps fort mauvais. La chaloupe qui l'y conduisait ne put gagner le port parce que la mer était basse. La chaloupe fut aperçue ; on comprit qu'elle voulait atteindre Hœdic. Bientôt, nous découvrîmes une vingtaine d'hommes accourant sur le rivage et à leur tête, comme toujours quand on prévoit un danger, marchait le Recteur portant une lunette d'approche. Ils couraient d'un endroit à l'autre, faisant mille signaux que nous ne comprenions pas. Nous allions de revirement en revirement ; pendant plus d'une heure, nous avons couru des bordées au milieu des brisants. Tout à coup, nous entendons un cri poussé par vingt voix à la fois ; des hommes s'avancent vers nous de toute la vitesse de leurs jambes, ils se précipitent à la mer, nous tendent les bras, me reçoivent et me portent assez loin sur le rivage.

[15] Au milieu du XIX^{e} toute la surface de l'île était répartie entre les Hoedicais. Elle est devenue propriété de la commune lors de l'établissement du cadastre en 1972 (note de Melvan).

Mais déjà la chaloupe était à une grande distance de nous ; elle avait profité d'une grosse vague pour s'éloigner d'un brisant sur lequel elle devait se perdre, sur lequel se perdit, il y a environ dix-huit mois, un fort navire anglais. Le cri que nous avions entendu était un cri d'angoisse et d'avertissement.

Une grave maladie régnait à Hœdic lorsque je m'y rendis. Il y avait déjà eu onze victimes, soixante-sept personnes étaient en proie aux plus vives souffrances. On y faisait des neuvaines pour obtenir du Ciel la cessation de l'épidémie. J'allais à la prière du soir. J'ai assisté à bien des cérémonies religieuses, jamais je n'ai rien vu de plus sublime que la simple prière du jour dite à Hœdic par un seul prêtre. Le plus profond silence existait dans l'église où s'étaient rendues toutes les personnes qui ne gardaient pas le lit. Lorsque le Recteur entonne d'une voix fortement accentuée par la douleur le cantique « *Pardonnez, mon Dieu, pardonnez à vos enfants* » (cela était dit en breton), quand ces vieux qui, tous, pleuraient un proche parent, qui tous tremblaient pour les jours d'un parent chéri, pour l'existence de leurs compagnons de dangers ; quand tout ce bon peuple reprit le chant commencé par leur vénérable pasteur, tous les cœurs durent battre avec violence ; les larmes s'échappèrent de tous les yeux et il y en avait. Dans toutes les voix, on croyait entendre la prière de malheureux naufragés implorant la miséricorde de Dieu. Mais il est impossible de rien entendre de plus attendrissant : la tristesse était peinte sur tous les fronts.

Les mœurs des Hœdicais sont patriarcales. Les querelles, les contestations y sont inconnues. On n'y a jamais vu de scandale. Tous les hommes communient au moins une fois par mois, les femmes et les jeunes filles, une fois par semaine. Les jeunes gens des deux sexes s'évitent et ne se parlent jamais. Les femmes labourent la terre, les hommes sont en mer durant toute la semaine. Le dimanche et les jours de fête, la plus grande partie de la journée se passe à l'église. Si le temps est beau, les jeunes filles se réunissent sur le soir, font le tour de l'île en chantant des cantiques ; si le temps est mauvais, on emploie la soirée à faire des lectures pieuses. Grâce à la bienveillance de M. le Préfet du Morbihan, toutes les filles savent lire ; les garçons sont privés d'un instituteur dont la présence est ardemment désirée. Avec de l'instruction les enfants d'Hœdic, nés pour ainsi dire dans la mer, fourniraient à la France d'excellents marins qui parviendraient promptement aux grades subalternes ; ils acquerraient de l'aisance ; lorsqu'ils reviendraient sur leur île, ils se livreraient à de nombreuses améliorations, et bientôt les Hœdicais cesseraient d'être à la charge de l'état.

Le seul divertissement des hommes consiste à jouer à la boule ; car à Hœdic il n'y a point de cabaret et il est expressément défendu

par les règlements d'avoir chez soi du vin, du cidre ou de l'eau-de-vie ; et personne ne les voudrait enfreindre. On a établi une cantine, une seule cantine[16]. La cantinière est nommée par tous les habitants de l'île à la pluralité des voix. C'est toujours la femme la plus estimable qui est élue ; à Hœdic les élections ont constamment été bonnes. La cantinière reçoit cinq livres d'indemnité pour débit de chaque barrique de vin. La cantine ne peut recevoir que du vin ; l'eau de vie est proscrite. La cantine se compose de deux chambres : l'une contient le vin, l'autre reçoit les buveurs. Ces deux chambres sont séparées par un mur percé d'une sorte de fenêtre. Le buveur n'a droit par 24 heures qu'à une demi-bouteille de vin, qu'il doit payer 15 c ; il passe son argent à la cantinière et en reçoit sa pitance par la fenêtre qui se referme sur le champ. Le nombre de barriques de vin bues annuellement est de 20 à 25 ; le produit de ce débit de vin sert à l'entretien de l'église. La cantine est sous la direction du Recteur. Il faut une permission de lui pour pouvoir porter du vin dans les habitations ; cette permission n'est accordée qu'en faveur des malades.

Les mariages sont assez rares à Hœdic. En 1839, il y en eut un ; il n'y en eut aucun en 1840. L'an dernier, il s'en fit six, tout le même jour. Lorsqu'un jeune homme recherche la main de celle dont il veut faire sa femme, il a recours aux petits cadeaux pour capter la protection des membres de la famille dans laquelle il désire entrer. S'il y a une jeune femme, il lui offrira un chapelet béni, une médaille de Sainte Anne d'Auray ; au jeune frère, il fera don d'un couteau à manche bariolé ; il donnera au père un bout de carotte de tabac bien ficelé (le tabac ficelé est en grande estime parmi les marins) ; à la mère, il présentera quelques grammes de tabac en poudre : et ce n'est assurément pas un cadeau de légère valeur quand on habite à Hœdic. J'en sais quelque chose, moi qui ai été privé pendant trois mortels jours de cette bienfaisante poudre de nicotine. Lorsque les cadeaux ont été reçus avec plaisir, on se livre à quelques lueurs d'espoir. Notez bien que pas un cadeau, pas une parole ne va à l'adresse directe de celle qu'on désire pour femme. Le jeune homme qui commence à concevoir quelque espérance de succès, se rend à confesse ; il fait part au Recteur de son projet, il le consulte. Le Recteur trouve le mariage convenable ; l'amant va joyeux, communiquer son dessein à sa famille qui envoie son membre le plus influent faire la demande de la main de la jeune fille qu'on promet de rendre heureuse. Le mariage est arrêté. Les futurs époux continuent à rester étrangers l'un à l'autre ; ils ne se parlent pas ; ils auraient honte de se regarder. Cependant la célébration du mariage aura lieu dans huit jours. Durant cet intervalle de temps, ils se confessent chaque jour ;

[16] La cantine à toit de chaume du recteur Marion fut reconstruite par le recteur Rio en 1841 à nouveau en 1867. C'est la maison abritant aujourd'hui la Poste (note de Melvan).

les amis des futurs conjoints remplissent les mêmes actes de piété. Le jour de la cérémonie nuptiale, tous se présentent à la Sainte Table. Tous les habitants de l'île sont conviés au festin de noce, car tous sont parents, tous sont amis. Le Recteur ne manque jamais d'être invité, et ne manque jamais d'y faire un court acte de présence. Il bénit les mets, fait distribuer quelques verres de vin pris dans sa propre cave, se retire enfin après avoir recommandé à ces braves gens d'agir en bons chrétiens. Point de danger à Hœdic, même les jours de mariage. Lorsque le festin est terminé, les jeunes hommes jouent aux barres ou à la boule, les jeunes filles se promènent ensemble, les vieillards fument en se racontant les événements de leur vie aventureuse. Le soir, tout le monde se rend à l'église ; on y fait en commun la prière ; le Recteur donne la bénédiction et chacun rentre chez soi. Le lendemain est constamment encore un jour consacré pour tous les invités à des actes de dévotion.

Jamais fille d'Hœdic ne s'est établie hors de son île ; jamais fille étrangère n'y est venue s'établir. Deux matelots d'Hœdic épousèrent, l'un une jeune personne de Groix, l'autre une jeune fille de St-Gildas ; ils crurent qu'il leur serait permis de s'y venir fixer avec leurs femmes. Les vieillards tinrent conseil et décidèrent qu'on ne recevrait pas d'étrangère au milieu d'eux.

Rarement les femmes mariées sortent de l'île. Les jeunes filles seules vont à Belle-Île ou viennent sur le continent vendre quelques poissons salés ou faire leurs petites emplettes. Pour sortir de l'île, il leur faut la permission du Recteur qui est en même temps maire et gouverneur. C'est toujours le plus vénéré de la famille qui vient solliciter cette permission ; il apprend au Recteur le motif du voyage. La permission est ordinairement accordée. Puis arrivent douze, quinze vieillards réclamant la même condescendance pour leurs filles. Le bon Recteur n'ignore pas que la traversée d'Hœdic à Belle-Île ou à Auray est le seul divertissement que recherchent les jeunes personnes de son petit royaume. Il agit toujours en bon prince ; il choisit un jour ; il ordonne à sa vieille cuisinière de préparer quelques douzaines de crêpes et de ne point épargner ses œufs. La chaloupe est prête, tout le monde prend place, on part. Le Recteur a sans doute découvert que l'idée du plaisir qui accompagne toujours ces petits voyages, avait parfois détourné les ouailles de l'accomplissement d'un devoir que tout bon chrétien doit remplir. Il fait donc la prière du matin, donne la bénédiction, chante l'*Ave Maris Stella*. Et les cantiques ne cessent qu'au moment du débarquement. Voilà en quoi consiste l'amusement des jeunes filles. Nous dirons plus tard celui des enfants et des vieillards.

Les habitants d'Hœdic sont dans la misère. L'an dernier, ils ont été pendant deux mois dans l'impossibilité de sortir de leur île. Ils

purent enfin aller vendre leurs poissons salés dont le prix devait être employé à l'achat de pain et de pommes de terre. Mais ils furent quatorze jours avant de pouvoir rentrer et presque toutes leurs provisions avaient été épuisées. Ceux qui attendaient leur retour seraient morts de faim si le Recteur n'était pas là, sans cesse occupé à prévenir un malheur. On a vu souvent les malheureux habitants d'Hœdic réduits à la nécessité de vendre leurs ustensiles de ménage et leurs vêtements pour subsister. Jamais cependant ils n'articulèrent la plus légère plainte ; ils sont remplis d'abandon à la volonté de Dieu ; aussi leur mort est-elle tranquille et digne d'envie. Il y a peu de jours, nous allâmes, le Recteur et moi, dans une pauvre habitation qui renfermait plusieurs malades, entre autres une mère de famille, âgée environ de cinquante ans. Cette brave femme se mourait et elle disait « *Mon Dieu, je vais mourir. Je suis contente de mourir puisque telle est votre volonté. Mais ayez pitié de mes pauvres enfants. Aimez-les, soutenez-les. Ayez aussi pitié de moi, et donnez-moi une place dans le paradis. Bonne Sainte Anne, priez pour moi.* » Le Recteur lui adresse quelques paroles de consolation ; cette pauvre femme l'en remercia, se mit de nouveau à prier Dieu et s'éteignit sans remords, sans souffrance, conservant jusqu'à la mort l'exercice de toutes ses facultés mentales.

Les habitants d'Hœdic vivent bons frères ; ils sont, ou tous heureux, ou tous malheureux ; tout est commun entre eux. L'époque de leur plus grande aisance est la fin de septembre. Ils ont fait argent de leurs poissons salés, de leur froment, de leurs joncs ; leur lin, leur orge, leur avoine, leurs haricots ont été vendus. Chacun fait ses petites emplettes, chaque famille achète un porc que l'on choisit décharné, parce qu'il est à meilleur marché et que l'île fournit abondamment les moyens de l'engraisser. Les rochers qui entourent Hœdic sont couverts d'un coquillage nommé bernique ; il semble y être inépuisable. On le fait cuire à l'eau bouillante et on le donne aux porcs qui s'en montrent très avides. Cet aliment leur procure promptement un embonpoint extraordinaire, mais donne quelquefois à leur chair un très mauvais goût. Quand son embonpoint a été obtenu, on égorge le porc ; trente-huit de ces animaux périssent à Hœdic dans la même semaine ; une part de chacun d'eux est offerte au Recteur par le chef de famille. À quelques jours de là, les jeunes filles lui portent chacune une assiettée de boudins noirs et reçoivent en échange tous les œufs que possède le presbytère. Les crêpes faites avec ces œufs sont les plus délicieuses friandises que connaissent les jeunes filles d'Hœdic. Peut-être la prohibition d'élever des poulets dans l'île est-elle pour beaucoup dans cette recherche passionnée de tous les mets dans la préparation desquels entrent les œufs. Les règlements de l'île ne permettent qu'au Recteur de posséder et d'élever des poulets. Cependant, il est de toute impossibilité à un

ménage composé de deux personnes de consommer trente-huit assiettées de boudins. On convoque donc tous les enfants de l'île, on les réunit dans le vaste local où se fait l'école, on dresse de longues tables qu'on couvre de quelques plats de boudins, et d'autres aliments d'une digestion plus facile, et à cela se joint de l'eau rougie, versée et bue par rasades. Pour les enfants, ce jour-là est le plus beau de l'année. Cette fête est presque immédiatement suivie de celle des vieillards et des chefs de maisons. Cette dernière est célébrée avec pompe, et tout s'y passe avec gravité ; on commence par bien manger et l'on peut boire sa demi-bouteille de vin ; on s'entretient de l'exécution de quelques projets, on examine, on discute de nombreuses questions. C'est une sorte d'assemblée parlementaire. On y récompense par des témoignages de vertu quiconque a fait un bien public, un sacrifice continuel de soi-même. Les règlements de l'île exigent que tout cela ait lieu, et ce ne sera certainement pas monsieur Rio qui les laissera tomber en désuétude. Ils prescrivent aussi de se rendre en procession à Ste-Anne, chaque année vers les derniers jours de juillet. Dix ou douze chaloupes remplies de pèlerins partent d'Hœdic et se joignent à d'autres embarcations des îles voisines. On a compté parfois cinquante petits navires réunis et se dirigeant ensemble sur Auray. Les Recteurs sont en tête, revêtus de leurs plus beaux ornements. Durant toute la traversée, l'air et la mer retentissent de chants religieux. Il est difficile de croire à l'existence d'une peuplade plus religieuse et plus affable, plus généreuse et surtout plus misérable et plus résignée. Ils sont mal logés, mal vêtus, mal nourris. L'île n'offre pas un arbuste, sauf quelques pommiers et poiriers qui languissent dans le jardin de monsieur Rio. Ils ne brûlent que du goémon. Les habitants se nourrissent de poissons salés, de lard et de pommes de terre. Ils mangent peu de pain. Ils n'ont ni moulin, ni autre machine à moudre le grain. On ne voit jamais chez eux de viande de boucherie. Le bon monsieur Rio vit de soupe de lard ; de loin en loin, une vieille poule est employée à conforter le potage. Et pourtant tel est l'attachement de ce digne ecclésiastique pour ses paroissiens qu'il tremble à la pensée d'en être un jour éloigné. Le bien qu'il a fait à Hœdic, depuis trois ans qu'il l'habite, démontre qu'il s'intéresse fortement à ces malheureux, qui de leur côté le révèrent et l'aiment avec passion. Il a obtenu l'exemption de l'impôt sur le sel, la réduction d'environ la moitié des contributions directes, la création d'une école pour les filles ; tout cela il le doit à la bienveillance de monsieur le préfet du Morbihan. M. Rio a donné à l'église d'Hœdic une fort jolie chaire à prêcher en bois d'acajou, une longue et large tribune, un chœur à la romaine, un ostensoir, une lampe, un calice, un magnifique étendard de la Vierge, un tableau de la Passion, une belle cloche, une nouvelle tour... Il a fait clore le grand étang, défricher un terrain fort étendu, construire la maison

où se fait l'école, celle adossée au presbytère qu'il a fait en partie boiser et peindre ; il a encore fait construire une grande maison pour la conservation des objets publics de l'île et aussi pour la conservation des objets des naufragés ; il a créé un jardin et une prairie, et il se livre en ce moment à des plantations qui réussiront peut-être. Je marquais ma surprise au patron qui commandait la chaloupe sur laquelle je naviguais. « *Oh!* continua-t-il, *vous ne serez plus surpris lorsque vous saurez que monsieur Rio se prive de tout ce qui n'est pas d'une nécessité impérieuse pour l'entretien de la vie, qu'il s'abstient de feu pendant tout l'hiver et que le plus infortuné parmi nous n'a pas grand chose à envier à la manière de vivre de notre vénérable pasteur* ». Le patron disait vrai ; je n'ai jamais vu un foyer allumé dans le presbytère, et le thermomètre a cependant toujours marqué, pendant le temps que j'y ai passé, de 5 à 8 degrés au-dessous de zéro.

J'avais atteint le but de ma mission à Hœdic, et je me disposais à en partir. La plus grande et la meilleure des chaloupes fut mise à ma disposition. Les vieillards vinrent en grand nombre accompagner monsieur Rio et moi jusqu'à la chaloupe. J'embrassais avec cordialité le bon prêtre et je donnais la main à ces vieux marins dont l'accueil m'a fait une bien douce impression ; je ne les oublierai jamais. Puissent ces lignes écrites à la hâte amener quelque allégement à leur misère !

Rapport sur une épidémie de fièvre pernicieuse[17] qui a régné sur l'île d'Hoedic depuis la fin de décembre 1841 jusqu'au commencement de mars 1842,

Docteur A. Lemontagner, Hennebont, le 10 avril 1842

Description générale de la maladie

(…)[18] un grand nombre d'individus éprouvèrent des accès fébriles très intenses. Ces accès avaient souvent été précédés de symptômes muqueux ou bilieux et contractaient au bout de quelques jours un caractère pernicieux. Lorsque j'arrivais à Hoedic le 14 janvier, on y disait depuis quelques jours des prières publiques, tous les travaux

[17] C'est ainsi que l'on appelait autrefois le paludisme (de l'ancien français *palud*). Cette maladie est était répandue dans toutes les zones marécageuses de nos contrées, d'où leur mauvaise réputation. Les étangs d'Hoedic constituaient à la fois une richesse, par leur production de roseaux pour les toits de chaumes, et un réservoir permettant à cette « fièvre pernicieuse » de resurgir dès que les conditions étaient favorables. Sous cet aspect, le « climat » de Houat devait être plus sain. Le paludisme a été éradiqué en France dans les années 1950, non sans une utilisation massive de DDT… Ces accès de fièvre se compliquèrent ici de scarlatine ou de diphtérie, « *angine gutturale* » ? (note de Melvan).

[18] Seule la partie médicale du rapport de Lemontagner est publiée. Pour le reste de son rapport le médecin a réutilisé des extraits légèrement modifiés du texte de Lallemand et quelques éléments généraux que nous avons repris en introduction (note de Melvan).

étaient suspendus, le désespoir était sur tous les visages, des larmes déchirantes dans toutes les voix, la consternation était à son comble ; neuf personnes avaient déjà péri ; deux autres succombèrent le jour même de mon arrivée, et l'île renfermait soixante-sept malades. Chez tous, la fièvre offrait comme d'habitude les trois stades de froid, de chaleur et de fièvre. Chez les uns, l'invasion de l'accès fébrile était accompagné de vomissements, chez d'autres de douleurs intestinales et de selles nombreuses. La plupart des malades avaient dès le début de la maladie éprouvé un sentiment de faiblesse générale avec dégoût, nausées et dérangements dans les excrétions gastriques. Tous, dans leurs accès, ressentaient une vive douleur de tête, de l'embarras dans les idées, du délire, une grande agitation ou un excessif abattement, une altération profonde des traits, une difficulté extrême à parler, une forte gêne de la respiration, un resserrement dans le pharynx surtout en buvant ; un malaise extrême, des douleurs insupportables dans un ou plusieurs membres, des troubles dans la vue, un grand tintement dans les oreilles, le sentiment dans la tête d'un marteau toujours en mouvement et frappant à tout petits coups ; après l'accès, tous se plaignaient d'une faiblesse excessive, la peau ruisselait de sueur et se couvrait d'une éruption simulant quelquefois la scarlatine ou la rougeole. Lorsque la maladie se prolongeait, il s'opérait une desquamation presque générale et l'épiderme tombait par larges écailles au plus léger frottement. L'épidémie a épargné les hommes, elle n'a vraiment frappé que les femmes et les enfants.

Complications

Nous avons déjà dit que l'épidémie, qui a régné à Hoedic, s'est presque constamment accompagnée de symptômes bilieux ou muqueux, affectant spécialement les voies gastriques. Ces symptômes ont formé souvent les présents (le début) des accès fébriles et les ont suivis dans le développement de leur phase.

Cette épidémie s'est aussi compliquée, chez un grand nombre de sujets, d'angine gutturale ; cette dernière affection a été la complication la plus fréquente, celle qui a causé le plus d'effroi aux malades. Presque tous les habitants de l'île, 174, en ont été plus ou moins violemment atteints. Mais cette affection était loin d'être la plus dangereuse, malgré la rapidité de sa marche, malgré la violence extrême de l'inflammation chez quelques individus.

Nécropole

Il n'était pas possible de songer à pratiquer des ouvertures de cadavres dans une île où tous les habitants sont parents ou amis. En général, les habitants de notre département se refusent à l'autopsie

des membres de leur famille, et la prudence prescrit de s'abstenir de ce qu'ils considèrent comme la plus grande des profanations.

Traitement

Les symptômes gastriques, quand nous avons été appelé dans les premiers temps de la fièvre, nous ont paru mériter nos premiers soins. Leur traitement a simplifié l'état fébrile et assuré l'efficacité des autres moyens. L'angine gutturale a été attaquée par les émissions sanguines générales et locales, par de larges emplâtres vésicatoires. Mais, comme dans un grand nombre de cas, nous n'avions pas un instant à perdre, notre seul salut a été dans le sulfate de quinine[19]. Nous l'avons employé à hautes doses, et nous avons remarqué qu'il était toujours bien toléré par les organes gastriques. (…)

Bibliographie

- ANONYME, 1930. Communications diverses ; Le Royaume d'Hœdic en 1842. P.V. de la séance du 14 août 1930. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 26.
- ARCHIVES DU MORBIHAN. *Les papiers Léon Lallemand*. Dossier 7596. Vannes.
- ARCHIVES DU MORBIHAN. *Rapport sur une épidémie.* Dossier 0669. Vannes.
- BACHELOT DE LA PYLAIE J.-M., 2004. *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic -1825-1826,* présenté par Pierre Buttin. Melvan,176 p.
- DELALANDE J.-M., 1850. *Hoedic et Houat : histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan.* Nantes, Librairie Guéraud et Mazeau, 120 p.
- LAVENOT P.-M., 1886. *Îles d'Hoedic et de Houat et la presqu'île de Quiberon : étude géographique et archéologique*. Vannes.
- SANDRET A., 1976. *La médecine à Houat et Hoedic*. Thèse pour le doctorat en médecine, Université de Nantes, Unité d'enseignement et de recherche « Médecine et techniques médicales », 135 p.

[19] Le quinquina (importé d'Amérique) est pour la première fois utilisé pour combattre les fièvres au XVII[e] siècle. La quinine en est extraite en 1820 (note de Melvan).

Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944

Joseph Le Hyaric[1]
Ancien maire de Houat, Houat 56170

En tant que témoin de cette journée du mercredi 15 mars 1944, je ne peux m'empêcher de penser à ce qui aurait pu se produire si les officiers allemands avaient découvert les organisations clandestines qui étaient mises en place avec le soutien de mon père.

Comme tous les jeunes de Houat à l'époque, nous avions refusé le travail obligatoire en Allemagne, nous étions donc tous « réfractaires ». En conséquence, il nous était interdit de sortir de l'île, pas même pour suivre nos études. Avec Hubert Le Berre, nous avions décidé de prendre des cours par correspondance de patron pêcheur et bornage, à l'École universelle de Paris. L'hôtel de la Sirène était inoccupé et, puisque ma mère en assurait le gardiennage, nous avions été autorisés à occuper quelques pièces pour y travailler nos cours.

Le matin du 15 mars 1944, nous nous étions lancés sur un travail de calcul de courant, avec tracé de carte entre deux points, notre exercice pratique nous avait naturellement amenés à relier deux points stratégiques sur notre carte, de Belle-Île à Southampton en Angleterre. Par chance, nous avions l'habitude de fermer à clef notre local entre les pauses. Vers 13 heures, alors que je déjeunais chez mes parents, une personne essoufflée vint nous avertir de l'arrivée au port d'une importante patrouille allemande qui se dirigeait maintenant vers le village. Sur le moment, nous ne fûmes pas très inquiets. Mon père était absent, parti la veille avec son bateau en direction de Vannes pour charger de la marchandise. Il avait certainement ravitaillé Hoedic et nous attendions son retour dans l'après-midi.

Soudain, à notre grande surprise, la cloche de l'église Saint-Gildas se mit à sonner ! Inquiet, je partis immédiatement vers le village et je découvris une présence importante de soldats allemands déployés dans tout le bourg. Je décidai de vite rentrer prévenir ma famille de ce qui se passait, quand un soldat allemand m'arrêta et m'ordonna de me diriger vers la place du centre-bourg sur laquelle de nombreux Houatais se trouvaient déjà rassemblés.

[1] Joseph Le Hyaric est le fils de Louis Le Hyaric, maire de Houat en 1944.

Méthodiquement, les soldats ennemis fouillèrent chaque maison et firent sortir tous les habitants, jusqu'aux personnes âgées et handicapées, les malades, les bébés et leurs mamans. Ils firent même transporter sur une chaise Mémé Angèle[2] qui ne pouvait plus marcher. Ma mère, mes frères et sœurs, chassés également de notre maison, se trouvaient maintenant réunis avec tous les Houatais sur la place. Encadrés par les soldats allemands, nous fûmes atterrés de nous voir ainsi menacés, serrés les uns contre les autres et bel et bien prisonniers de soldats armés de mitrailleuses, le doigt sur la détente. J'en avais presque oublié notre tracé de carte, et je réalisai soudain que notre imprudence risquait de nous compromettre sérieusement.

C'est alors que je vis mon père arriver, accompagné d'officiers allemands. Son émotion fut intense lorsqu'il découvrit toute la communauté îlienne rassemblée de force, une masse humaine silencieuse et terrorisée. Les officiers allemands l'obligèrent à faire face au groupe. Parmi eux se trouvait M. Urgeins, officier des douanes, chef de l'unité allemande sur Houat, plutôt clément à notre égard, au contraire d'autres de ses adjoints plus agressifs qui nous contrôlaient chaque matin avant de prendre la mer et à notre retour le soir. Ils nous menaçaient quelquefois de liquider nos femmes si nous ne revenions pas en fin de journée ou si nous étions tentés de rejoindre l'Angleterre.

Ils occupaient une grande maison réquisitionnée au sud du village, appartenant à Mme Bourgès. Elle était stratégiquement bien située pour l'observation de l'activité portuaire et dominait la plage de Beg Salus, face à Belle-Île. Devenue la « *Kommandantur* », cette maison abritait M. Urgeins. Un soir, il s'était confié à mon père admettant qu'au fond il espérait que la fin de la guerre advienne le plus rapidement possible. Mais ce jour du 15 mars 1944, les officiers de la Gestapo et les S.S. présents sur l'île étaient au contraire belliqueux. Un des officiers se tourna vers mon père et s'adressa à lui sèchement : « *Vous cachez chez vous des terroristes et des parachutistes, nous le savons, nos marins ont entendu des détonations. Quatre coups ont été tirés avec un pistolet à une minute d'intervalle, pendant que passaient des avions anglais. Ce sont des Houatais qui ont fait des signaux du haut de l'église. Il faut trouver les coupables ! Je répète : Qui a vu quelque chose ? Qui a entendu quelque chose ?* »

Mon père était face à nous. Il croisa mon regard et celui de mon frère Jean placé à côté de moi, je lis son désarroi. Pourtant, avec calme, il s'adressa aux officiers allemands et chercha à les convaincre : « *Écoutez messieurs, il n'y a pas de terroristes à Houat, ni de*

[2] Angèle Le Fur, grand-mère de Nicole, Olivier et Alcime.

parachutistes. S'il y en avait eu, vous pouvez me croire, j'en aurais été informé. J'ai moi-même fait la guerre en 14 - 18, face à vous. Je me suis battu mais j'ai fait mon devoir. J'étais caporal et j'ai perdu la moitié des hommes de mon escouade, puis j'ai été blessé et ensuite décoré. Je suis un homme d'honneur et j'ai toujours respecté les lois. Maintenant messieurs, tuez-moi si vous voulez, mais je vous en supplie, épargnez la population ! »

Lorsque mon père s'arrêta de parler, je fus pétrifié. Les avait-il convaincus ou bien allaient-ils pousser leurs recherches et leurs interrogatoires ? Mon frère aîné Jean était près de moi, nous savions tous deux que notre père et tous les membres de notre famille, Daniel, notre frère cadet, nos sœurs Louise et Yvonne et notre mère, étaient en danger. Solidaires de l'engagement de notre père, nous assurions clandestinement avec lui et avec notre ami bellilois, Roger Bourligeux[3] (fort heureusement absent ce jour du 15 mars) le transport de passagers activement recherchés par la Gestapo.

Notre trafic s'effectuait à partir du port de Vannes, d'où mon père chargeait dans son bateau le courrier postal et le ravitaillement en marchandises pour les îles de Houat et d'Hoedic, mais aussi régulièrement des clandestins, membres de la Résistance, et des F.F.I., avec leurs armes et munitions. Ceux-ci restaient bien souvent coucher à la maison lorsque le temps ne permettait pas de les transporter à Belle-Île. Avec Roger, membre des F.F.I. qui vivait presque en permanence chez nous, nous transportions nos passagers clandestins de nuit et parfois même, si nécessaire de jour, avec le petit bateau de mon père, une annexe *Monseigneur Tréhiou.* Nous naviguions à la voile ou à la rame. Pour tromper l'ennemi, on manœuvrait comme pour la pêche au maquereau. Nous avions vingt et un ans, plein de courage ; nous avions l'impression que rien ne pouvait nous arrêter. Une fois même nous avions débarqué en plein jour deux jeunes résistants au pied du phare de Kerdonis à Belle-Île qui était occupé par les Allemands. L'organisation fonctionnait bien entre Vannes, Houat et Belle-Île et il était convenu entre les résistants qu'en cas de message urgent, nous devions le signaler par le moyen d'un feu à partir de Houat ou de Belle-Île.

Mais ce que nous reprochaient les Allemands, ce 15 mars 1944, n'était pas de notre fait. Il semblait qu'il y ait eu à Belle-Île à cette époque un vrai risque que les F.F.I. soient arrêtés : les Allemands y avaient découvert un poste à galène que les résistants utilisaient

[3] Roger Bourligeux : pêcheur à Le Palais qui a fait partie successivement du groupe de résistance de Belle-Île, puis du groupe F.F.I. (1er Bataillon du Morbihan) avant de s'engager dans la Marine nationale. Notre famille l'a accueilli comme un frère et a suivi toutes ses expéditions clandestines. Nous avons connu ensemble des moments difficiles de privation, mais nous avons aussi, grâce à lui, contribué à notre conquête d'une liberté retrouvée quelques mois plus tard.

pour communiquer entre eux. Leur enquête les aurait ensuite conduits à poursuivre leurs recherches sur Houat.

Ému d'avoir entendu mon père offrir sa vie pour nous sauver, je repensais à toutes nos expéditions et je mesurais alors le danger auquel nous étions exposés. Dans ce silence pesant, j'essayais de retrouver ma lucidité et je passais en revue les marges de manœuvre dont je disposais. Aucune, le moindre geste de fuite était impossible, entouré de mitrailleuses, c'était la mort assurée, peut-être même pour nous tous !

À ce moment, les officiers allemands se consultèrent. Sans comprendre leur langue, j'imaginais qu'ils décidaient de notre sort. Mon père, d'apparence résignée, les observait et attendait comme nous tous leur verdict. Puis l'officier des douanes, M. Urgheins, nous posa à nouveau la question : « *Pour la dernière fois y-a-t-il des terroristes ou des parachutistes sur l'île ?* »

À ce moment-là, la tension était telle que notre protestation s'élèva bruyamment et, d'une seule voix, la population s'écria qu'il n'y avait pas de terroristes sur Houat ! Les officiers de la Gestapo et les S.S. inquisiteurs s'observèrent. Enfin M. Urgeins, directif et les prenant de court, nous commanda de rentrer chez nous, tous sauf le maire, mon père, et le recteur, l'abbé Lorec.

Libérés mais choqués, nous repartîmes silencieux vers nos maisons pendant que la patrouille allemande regagnait le port. En rentrant le soir, mon père nous a raconté que les officiers avaient exigé de lui et du recteur qu'ils mènent une enquête afin de trouver les coupables sous huit jours, faute de quoi l'île serait évacuée.

Relation de cet événement vécu par le recteur de Houat[4]

En mars 1944, l'abbé Lorec, recteur de Houat, relatait cet événement dans son cahier paroissial :[5]

[4] Je remercie l'abbé Jean-Noël Lanoë. Il m'a confié le rapport de l'abbé Lorec qui m'a rafraîchi la mémoire.

[5] L'abbé Valéry-Jean Lorec (1898-1965) fut recteur de Houat de 1937 à 1945 puis recteur de Plouharnel. Il existe, dans toutes les paroisses, un ensemble de documents indispensables pour rendre compte de la vie de tous les jours et de la vie chrétienne. C'est le cas d'abord des registres de catholicité qui gardent la mémoire écrite des célébrations de baptêmes, communions, mariages et obsèques. Ces registres sont toujours remplis en double, un exemplaire restant à la paroisse, l'autre étant archivé à l'Évêché. Il existe aussi un « cahier paroissial », genre littéraire un peu particulier ayant pour but de garder en mémoire les événements marquants de la vie locale vus par le prêtre responsable. Certains prêtres sont très attachés à ce cahier et écrivent beaucoup, d'autres sont peu bavards et quelques-uns, pas du tout ! Nous avons tous fait l'expérience de plusieurs témoignages sur un même événement. Le recteur porte le regard de tout le monde, il est un habitant parmi d'autres. Il porte aussi le regard de celui qui est chargé de l'accompagnement spirituel d'une popu-

« Les Houatais, leur pasteur en tête, avaient toujours cru qu'ils tenaient la meilleure position pour voir la guerre se terminer sans trop de douleur pour voir débarquer, sur les côtes voisines évidemment, les Tommies et les Sammies qui promettaient depuis 4 ans bientôt de venir en libérateurs.

Il est sûr que la vie n'est pas rose sur notre rocher par les temps qui courent. Le ravitaillement laisse à désirer comme partout, quoiqu'on ait encore quelque satisfaction de ce côté là – la pêche est toujours arrêtée depuis le mois de juillet 43 – mais il est préférable de continuer à vivre tout tranquillement loin du monde, du bruit, des bombardements, des soldats allemands.

Bref, nous vivions en une quiétude relative quand… le mercredi 15 mars, à 1 heure de l'après midi, débarque tout un détachement de soldats et de gendarmes allemands qui s'en vont parcourir l'île en tout sens pendant que deux officiers, un de la marine et l'autre de la douane, accompagnés de deux douaniers de Quiberon (vieilles connaissances), viennent au presbytère. Tout ce monde, contrairement à l'habitude, avait un air rébarbatif ; j'ignorais à ce moment-là l'arrivée de la fameuse troupe. Les officiers réclament le maire (Louis Le Hyaric). Celui-ci était absent, parti à Vannes prendre du ravitaillement pour Hoedic.

Au bout de quelque temps, ils se décident à parler :

- " Eh bien voilà, disent-ils, le 3 mars, un vendredi, à 9 heures du soir, des signaux ont été faits par des Houatais ou des parachutistes venus dans l'île, à l'aide d'un pistolet lumineux. Des marins croisant autour de l'île ont entendu des détonations. Quatre coups ont été tirés à une minute d'intervalle pendant que passaient des avions anglais. "

Je proteste immédiatement :

- " Il n'y a pas de parachutistes à Houat, pas non plus de pistolets."

- " On a entendu, monsieur, et de plus des signaux lumineux ont été faits du haut de la tour de l'église."

De mieux en mieux. J'eus beau leur dire que l'accès à la galerie était impossible faute d'escalier, qu'il faut ramener une échelle, qu'aucun Houatais n'oserait se risquer à ce jeu casse-cou. Rien à faire, des marins avaient vu. J'eus beau demander dans quelle direction, nord ou sud, ces dits marins avaient aperçu la chose, peu importe il faut trouver les coupables.

" On vous laisse tranquille, on ne met pas de soldats chez vous et voilà notre récompense. Si l'on ne trouve pas les coupables, nous emmenons le maire, le recteur et l'instituteur (*M. Yvon*), ou l'île sera évacuée. Vous allez réunir tous les habitants porteurs de leur carte d'identité, puis je poserai les questions. Qui a fait des signaux ? Qui a vu quelque chose ? Qui en a

---

lation. Et puis il lui arrive parfois, et c'est particulièrement le cas dans nos îles, qu'il soit chargé d'une autre responsabilité, en l'occurrence pour le recteur Lorec, celle de secrétaire de mairie. Si bien que nous avons, écrit par un même homme, le résultat de trois regards différents, parfois, mais pas toujours, concordants sur un même fait de vie. Comme tout témoignage, il est partiel… et parfois partial. Nous savons bien que l'objectivité n'existe pas et ne peut pas exister, seule compte l'honnêteté (note de Jean-Noel Lanoë, recteur de Houat et d'Hoedic).

entendu parler ? Puis vous ferez connaître les sanctions. Donnez-nous votre identité ! ”

Au grand émoi des Houatais, je fis sonner la cloche puis apprenant que le maire était arrivé au port, je demandai à ces messieurs de patienter et ils se disaient très pressés. Le rassemblement, l'arrivée du maire au village demanda bien trois quart d'heure. Pendant ce temps, l'instituteur était interrogé ; pour l'amener à parler, on lui fit comprendre que ce serait dur pour sa femme et ses sept enfants, et ces messieurs de la Gestapo et de la gendarmerie perquisitionnaient à droite et à gauche dans le village, mettant sens dessus dessous le contenu des meubles. Les gens étaient atterrés. Pas de perquisition chez moi et je fis remarquer que si la chose était vraie, cette visite aurait eu lieu le 4 ou le 5 et non pas 3 semaines après. Cette considération me rassurait d'ailleurs un peu, mais on ne sait jamais !

Enfin il fut possible d'interroger les gens, devant le maire et ces messieurs, chose que j'avais exigée quoique cela n'eut pas l'air de plaire plus que ça. Naturellement ce fut des “ non ” *catégoriques et unanimes. En fin de compte l'officier de marine, un officier supérieur, fit demander s'il n'avait pas été trouvé à la côte d'épaves d'avions ? Si vraiment n'avaient pas atterri des parachutistes ?* “ Non ” *encore, évidemment, puisqu'il n'y avait effectivement rien.*

Les gens rentrèrent alors chez eux pendant que la patrouille, au moins trente hommes, regagnait le port et repartait. Les officiers nous retinrent encore, le maire et moi, pour nous dire que cependant la chose était absolument vraie, qu'il fallait faire une enquête et trouver le coupable dans huit jours, sans quoi l'île serait évacuée, d'ordre supérieur. C'était l'officier de douane, parlant assez bien le français d'ailleurs, qui réaffirmait son point de vue. Le maire concéda qu'il y avait pu avoir quelque fenêtre mal camouflée mais qu'il n'y avait pas eu là de signaux. Avant de nous quitter, à la question posée une fois de plus, cet officier daigna répondre que le bateau se trouvait en surveillance entre Houat et Belle-Île. Les deux douaniers de service paraissaient un peu gênés, ils n'ont toujours eu que de bons rapports avec nous et l'un d'entre eux fit par la suite un rapport en notre faveur.

L'affaire n'eut pas de suite (du moins jusqu'au 31) et l'un des douaniers m'affirmait que c'était terminé. J'avais alerté aussitôt l'évêché ainsi que la Préfecture. Le 1er avril je leur annonçais l'heureuse issue. Je souhaite que la chose en reste là. »

Épilogue

Comme l'écrit l'abbé Lorec dans son cahier paroissial, l'affaire fut heureusement classée par les Allemands mais j'ai le sentiment que nous avons échappé à un drame. Je pense également, pour avoir entendu mon père évoquer ses relations avec l'officier allemand M. Urgeins, que nous lui devions notre salut, sa bienveillance à notre égard ayant été appuyée pendant toute la durée de sa mission sur l'île. J'aurais aimé pouvoir le remercier pour sa sollicitude et son humanité.

À Houat, nous avons peu parlé de ce fait de guerre comme si le souvenir de cette journée était trop douloureux, humiliant, un vrai « choc collectif ». Ce fait représente pourtant un épisode important de l'histoire de Houat. Il témoigne de la solidarité des Houatais entre eux mais aussi de leur soutien aux forces de la résistance française.

Pas découragés par ces événements, nous poursuivîmes notre trafic entre deux autres débarquements allemands sur Houat, les 15 décembre 1944 et 3 mai1945.

Le 15 décembre 1944 fût une journée noire au cours de laquelle les affrontements firent trois morts dans le camp des alliés et un blessé dans le camp allemand. Le bateau de l'armée française, l'*Abel-Alain,* arrivé la veille, fut coulé avec toutes les armes et munitions restées à bord. Les troupes françaises et américaines furent surprises par l'attaque allemande qui avait pour mission la destruction du fort du Béniguet, devenu lieu stratégique d'espionnage du trafic maritime et occupé par les forces alliées après le débarquement de juin 1944[6]. Ce jour-là, mon père revenait de Vannes avec ses ravitaillements pour Hoedic et Houat et le sac postal de Belle-Île qu'il eût juste le temps de faire couler avant d'être accosté par la vedette allemande.

Les Allemands débarquèrent une dernière fois sur l'île le 3 mai 1945, quelques jours avant la signature de l'Armistice. Affamés, ils venaient pour s'approprier le troupeau des 120 vaches. Poussées jusqu'au port par l'explosion de grenades et bloquées sur le quai par les casiers à crabes, les vaches furent finalement relâchées avant le départ précipité des Allemands vers Lorient.[7]

Référence

- LOREC V.-J., 1944. *Cahier paroissial de Houat.*

[6] Louis Pauchard et Jean Le Pogam ont trouvé la mort lors de ces affrontements ainsi qu'un soldat américain de nom inconnu. Hélène Le Friec-Pauchard termine une étude sur cette affaire que nous publierons prochainement (note de Melvan).

[7] Ce bilan témoigne de ce que Houat – comme Hoedic – furent des communes peu affectées par la guerre de 1939 – 1945 (note de Melvan).

Le canot de sauvetage d'Hoedic

Gilles Janin[1]
56170 Hoedic

Bien que courte – une trentaine d'années de service effectif – l'histoire du sauvetage organisé à Hoedic est représentative de l'histoire du sauvetage tout court. Pas de sauvetages médiatiques, juste du courage et de l'abnégation pour porter assistance à ses pairs, sauver des bateaux, outils de travail. Les canotiers d'Hoedic ont continué la tradition d'entraide des gens de mer. Ils n'ont pas fait de différence entre cette entraide qui leur était naturelle et leur fonction de sauveteur dans un cadre organisé.

Pourtant le secours organisé, c'est-à-dire pourvu de moyens spécifiques, systématisé sur un territoire ne s'est constitué qu'il y a un peu plus de 150 ans, apportant une véritable rupture avec les pratiques de l'époque.

Le sauvetage en mer, une tradition pas si ancienne

Pour le grand public des premières années du dix-neuvième siècle, la mer n'existe pas. Et pour les marins, jusqu'à la seconde moitié du siècle des Lumières, le naufrage et la mort sont acceptés par tous comme des fatalités de la vie maritime. Même en 1789, l'incroyable odyssée de 12 000 milles du capitaine Bligh, à travers le Pacifique à bord de la chaloupe du *Bounty,* frappe les imaginations, sans pour autant provoquer de réflexion sur la survie en mer. Plus que la technique, la politique des nations, l'état d'esprit des peuples ne se prêtent pas encore à la conception du secours en mer. Pourquoi, alors que le Droit romain en faisait déjà une obligation et que Louis XIV recommandait par une ordonnance de 1681 de toujours secourir quiconque est en danger de noyade ?

Comme toujours en mer, la nécessité commande.

Avec l'avènement des grands voiliers, lents dans leurs manœuvres, dérivant beaucoup, les vrais dangers ne sont pas en haute mer mais à l'approche des côtes. Il en est de même pour toutes sortes de caboteurs, les « écraseurs de crabes » comme ils furent surnommés. Dans un espace côtier resserré, parcouru de courants violents, la petite pêche paye aussi un lourd tribut à la mer. C'est donc le long des côtes que va naître le sauvetage organisé.

[1] Actuel propriétaire de la maison-abri de l'ancien canot de sauvetage.

Première puissance navale du monde, l'Angleterre se préoccupe la première de la sauvegarde de ses marins rejetés sur les côtes.

Les Anglais, premiers sauveteurs

Le premier embryon de station de sauvetage semble dater du XVIII[e] siècle (1785) à Bamburg (Northumberland). Le Dr John Sharp et le bishop de Durdham (baron Crewe) ont, entre autres charges, celle de veiller aux vaisseaux en détresse. Mais ce n'est réellement qu'en 1789 que commence à s'organiser le sauvetage en mer. Le navire *Adventure* de Newcastle s'échoue par gros temps à l'embouchure de la rivière Tyne, à petite distance de la côte. Tous les hommes d'équipage périssent sans qu'il soit possible de leur porter secours.

À la suite de cette tragédie, un club, *The Gentleman of the law house*, ouvre une souscription et un concours pour doter cet endroit d'un bateau de sauvetage. Ainsi fut construit, sur les plans de Henry Greathead, et lancé le 30 janvier 1790 à South-Shields, l'*Original*, premier canot de sauvetage à mériter pleinement ce nom. Puis furent équipées en 1802 l'île de Man et en 1803 Guernesey.

Le canot de l'île de Man compte parmi son équipage Sir William Hillary qui, après une vie de voyage et de navigation, est venu s'installer sur l'île Douglas. Un nouveau drame, celui du *HMS Race-Horse* en 1823, le pousse sans doute à réaliser son idée d'une société nationale de sauvetage.

Sir Hillary réussit à convaincre quelques membres influents du Parlement et organise une réunion à la *London-Tavern* pour lancer un appel à la nation britannique. Nous sommes le 4 mars 1824. La première société nationale de sauvetage, la *National institution for the preservation of life from shipwreck*, est fondée.

À la faveur de donations privées et de souscriptions, plusieurs points du littoral britannique connus pour leurs dangers sont équipés de moyens (souvent disparates). Les résultats ne se font pas attendre : 30 stations de sauvetages en 1839 et déjà 6 716 vies sauvées en 1849.

Les premières stations de sauvetage françaises

Dès 1825, une station de sauvetage de création franco-anglaise, la Société humaine et des naufrages (S.H.N.) est créée à Boulogne. Si les Anglais ont déjà un canot insubmersible capable d'aller au-devant des navires en difficulté, à Boulogne on se contente d'utiliser deux canots ordinaires servant aux manœuvres du port. Notons que dès 1827, le sauvetage des baigneurs est associé à celui des

marins celle, puisque la S.H.N. possède deux canots pour la surveillance des bains de mer et un poste de secours.

Mais il s'agit là d'une initiative isolée. Un drame va servir, une fois de plus, de phénomène accélérateur. Le 29 août 1833, un vieux trois-mâts, l'*Amphitrite,* appareille pour la colonie australienne de Botany Bay. À son bord, à fond de cale, un peu plus d'une centaine de femmes et une douzaine d'enfants condamnés à la déportation. Parti de Woolwich, le navire est, dès la première nuit, pris dans du très mauvais temps. Au jour, le vent passe au nord-ouest, entraînant l'*Amphitrite* vers les côtes françaises. Mal préparé, surchargé par l'adjonction d'une dunette massive, le vieux navire se défend mal, gagne peu au vent. La tempête doublant de violence, il dérive bientôt vers le port de Boulogne sans parvenir à y entrer et, le 30 août à 17 heures, s'échoue face à l'établissement des bains de mer, à trois quarts de mille du rivage.

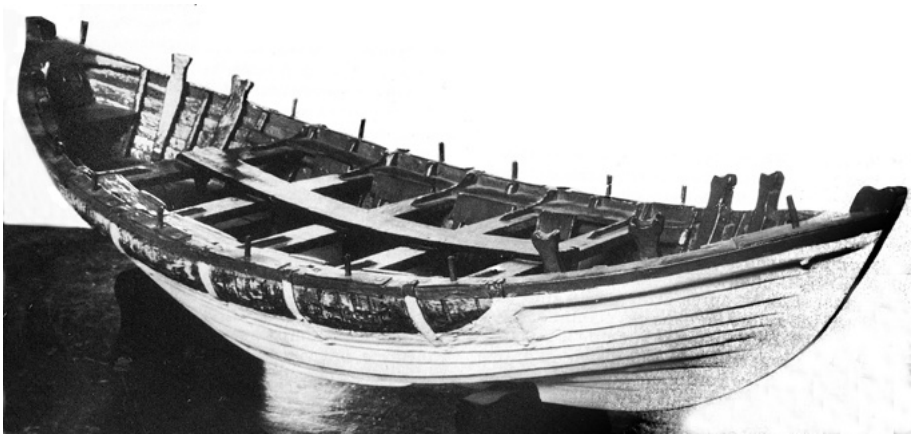

L'*Original,* modèle du premier canot de sauvetage anglais : 10 hommes aux avirons, longueur 30 pieds, largeur 10 pieds, flottabilité par doublage intérieur en liège et ceinture de liège entourant la coque.
(coll. R.N.L.I., Maritime Museum de Greenwich).

En pleine tempête, l'un des canots de la S.H.N. est mis à l'eau, des sauveteurs embarquent, sans gilet de sauvetage, et rament tant bien que mal vers le grand voilier. À quatre reprises, le canot tombé en travers des vagues est rejeté au rivage. À la cinquième tentative, les hommes franchissent la barre, rejoignent le navire échoué, où aucune disposition n'a été prise. Le capitaine refuse les secours ; il semble s'opposer à son équipage. Les raisons qui conduisent le capitaine à refuser l'établissement d'un va-et-vient avec la terre sont consternantes : l'homme craint qu'une fois saines et sauves, ses prisonnières n'en profitent pour s'échapper, or son contrat signé à

l'embarquement le condamne à payer de sa poche cinquante livres sterling par détenue évadée... À la tombée de la nuit, les mâts s'abattent et le navire se fracasse, totalement détruit en moins d'une demi-heure. Toute la nuit, les sauveteurs récupèrent des corps rejetés sur les grèves et jusque dans le port. Le naufrage de l'*Amphitrite* a fait 100 morts, 33 disparus et seulement trois survivants parmi les membres d'équipage.

L'*Amiral de Rosamel*, premier canot français

Le drame de l'*Amphitrite* a causé un traumatisme durable. La direction de la S.H.N. de Boulogne écrit au ministre de la Marine le 20 janvier 1834 pour réclamer un canot de sauvetage digne de ce nom. Et c'est ainsi qu'apparut l'*Amiral de Rosamel*, premier vrai canot de sauvetage en France, et qui resta opérationnel pendant de nombreuses années. Il sombrera trente-cinq ans plus tard, le 19 octobre 1869, dans une tempête, mais heureusement sans mort d'hommes d'équipage. Le plan est anglais, certainement très proche de celui de l'*Original*, et le canot insubmersible.

La même année, la Chambre de commerce du Havre envoie en Angleterre Augustin Normand, directeur des célèbres chantiers éponymes, pour acheter un canot de sauvetage et se renseigner sur les techniques. Une nouvelle société est fondée à Dunkerque, une autre à Calais. En 1836, le maire de Dieppe demande à la Marine un canot qui sera livré en mars de l'année suivante.

Le peintre de marine Gudin, qui a perdu un frère dans un naufrage, propose dès 1854 qu'une société unique englobe tous les moyens de sauvetage existants. Cette proposition mettra dix ans à se concrétiser. 1863 voit la création de la Société de sauvetage maritime de Provence et l'année suivante, celle des marins sauveteurs du Grau-du-Roi. La France commence à être honorablement équipée.

L'échec des premiers canots anglais

Pendant ce temps, en Angleterre, par manque de fonds et de coordination, les premiers canots sont peu améliorés et connaissent de nombreux sinistres qui découragent les équipages. En 1849, « *le sauvetage n'existait plus que nominalement sur bien des points de la côte de Grande-Bretagne* ». Arrive alors un fatal accident au *life boat* de Shields qui coûte la vie à vingt courageux marins. Un nouveau secrétaire, Richard Lewis, reprend en main la *National shipwreck institution,* fondée par Hillary qui s'essouffle. Il restera à ce poste pendant trente-trois ans.

Un concours pour un nouveau type de canot est lancé par l'amiral de Northumberland. Deux cent quatre-vingts modèles ou plans sont proposés. James Beeching, constructeur de bateaux à Yarmouth,

remporte le 1er prix mais l'Amirauté décide de tirer aussi partie de toutes les bonnes idées des autres candidats. Elle confie à James Peake, *assistant-master shipwright* à l'arsenal de Woolwich, le soin de synthétiser et de réaliser les premiers plans. Après quelques modifications du prototype, deux canots participent à de nombreuses sorties au cours de l'automne 1852 et donnent toute satisfaction. Dès lors, ces canots sont construits en deux tailles, 28 et 30 pieds de long. Ils sont insubmersibles, à redressement spontané et à vidange automatique de l'eau embarquée, grâce à des soupapes automatiques en cuivre (*self active vanes*). Cette dernière innovation est un progrès majeur et redonne confiance aux sauveteurs.

En 1854, une charte royale donne un nouveau nom à l'institution de sauvetage anglaise qui devient la *Royal national lifeboat institution*, R.N.L.I., qu'elle porte toujours aujourd'hui. Les Anglais ont défriché le terrain, nous en profiterons longtemps.

Naissance du système général de sauvetage en France

En 1861, une commission interministérielle de la Marine, des Finances et des Travaux publics confie à l'ingénieur général Reynaud la formation d'une commission mixte « *pour rechercher les mesures les plus propres à assurer sur le littoral un service complet de sauvetage* ». Les conclusions seront rendues en 1864 : « *La solution la meilleure serait de confier la création et la direction du service de sauvetage à l'initiative d'une société privée à laquelle le concours de l'Administration serait acquis*. » Gudin voit enfin l'aboutissement de ses efforts. Le 3 août 1864, l'autorisation est donnée par le ministère de l'Intérieur de créer cette nouvelle société. Il se charge, avec quelques personnalités, de sa réalisation.

Le 12 février 1865 est donc fondée à Paris la Société centrale de sauvetage des naufragés, présidée par l'amiral de France Rigault de Genouilly, Gudin en est le vice-président, aux côtés du cardinal de Bonnechose, du duc de Bassano et du duc de Clermont-Tonnerre. Un inventaire dénombre alors sept stations de canots en activité.

Cette fondation fut annoncée aux autorités civiles et maritimes par les deux circulaires ministérielles suivantes :

> « *Le Ministre de la marine, à MM. Les préfets maritimes, chefs de service de la marine et commissaires de l'inspection maritime.*
> *Paris, le 22 avril 1865*
>
> *Messieurs, la Société centrale de sauvetage des naufragés, présidée par l'amiral Rigault de Genouilly, sénateur, étant maintenant en plein fonctionnement, vous devez cesser de vous occuper de constituer de nouvelles compagnies de marins sauveteurs sur le littoral.*

Votre rôle se bornera désormais à faciliter l'action de la Société Centrale et à fournir à l'Inspecteur qu'elle enverra sur la côte, toutes les indications qui lui seront nécessaires.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,
P. de Chasseloup-Laurat »

« *Le Ministre du commerce et des travaux publics, à MM. Les préfets, MM. les membres des chambres de commerce,*
Paris, le 11 mai 1865

Messieurs, le Département du Commerce et des Travaux publics avait projeté, de concert avec le Département de la Marine et des Finances, l'organisation, sur les côtes de France, d'un service de sauvetage.

En vue de cette organisation qui devait principalement reposer sur la formation de Sociétés locales et l'installation, sur les points les plus dangereux, de postes de secours, je vous ai adressé, ainsi qu'aux Chambres de Commerce, des instructions à diverses époques.

Depuis lors, une Société Centrale de Sauvetage s'est constituée à Paris sous la Présidence de l'Amiral Rigault de Genouilly. Cette Société, dont l'action doit s'étendre sur toutes les parties dangereuses de nos côtes, réunit toutes les conditions nécessaires pour répondre au but de son institution. Le sauvetage se trouve ainsi entre les mains d'une Société qui, avec l'appui de l'Administration, ne peut manquer de rendre aux populations de notre littoral les services les plus signalés. L'administration n'a plus dès lors à intervenir directement dans l'organisation du sauvetage. Son rôle doit se borner désormais à un concours bienveillant prêté à la Société Centrale dont elle encouragera les efforts.

J'ai lieu d'espérer que la Société rencontrera des autorités locales et des Chambres de Commerce l'accueil sympathique que mérite l'oeuvre de dévouement dont elle poursuit la réalisation.

Le Ministre du Commerce et des Travaux Publics,
Armand Benic »

La nouvelle société expérimente divers types de canots et se prononce pour les embarcations à redressement de type anglais. Les choses vont vite : quatre stations de canots sont créées dès 1865 à Barfleur, Saint-Malo, Audierne et Saint-Jean-de-Luz. Douze suivent en 1866, quinze en 1867, six en 1868, cinq en 1869. Six ans après sa fondation, la société recense 600 sorties de canots en exercice et 170 sorties de sauvetage. 250 navires ont été secourus, 600 personnes sauvées. Tout cela a été mis en place avec des moyens mesurés : des aides de l'État, mais surtout des dons privés et un bénévolat généralisé.

Une autre institution viendra rapidement compléter l'action de la Société centrale : la Société des hospitaliers sauveteurs bretons (S.H.S.B.). C'est Nadault de Buffon, l'arrière-petit-neveu du natura-

liste, qui en est à l'origine, en 1873. Il veut que son œuvre soit « *à la fois une institution de sauvetage et de sauveteurs et une société de bienfaisance, de moralisation, et d'encouragement au bien* ». À ses débuts, la S.H.S.B. ne se pose donc pas comme une société de sauvetage en mer, mais comme une société de secours mutuels. Peu à peu elle s'oriente vers la création de postes de secours en bord de mer, pour la surveillance des plages et bains de mer. Postes qui seront dotés ensuite d'une petite embarcation à coque blanche avec liston bleu. Les grands canots de sauvetage n'arriveront que plus tard. Fondée à Rennes pour les cinq départements bretons, la S.H.S.B. essaime sur tout le littoral de France et même d'Outre-mer.

Si la France et l'Angleterre, de par leurs puissances maritimes, se sont organisées à grande échelle, les autres pays européens ne sont pas en reste. La Ligue royale néerlandaise pour le sauvetage est fondée en 1824, la société allemande est fondée à Kiel le 29 mai 1865 et, en 1893, Colin Archer, célèbre constructeur naval, réalise le premier bateau de sauvetage norvégien, conçu pour de dures conditions, avec quatre servants. Il sera en service jusqu'en 1933.

(Archives S.N.S.M.)

Un cas à part, la Société des œuvres de mer

La Société des œuvres de mer (S.O.M.) se fixe comme objectif de « *porter secours matériels, médicaux, moraux, religieux, aux marins de la grande pêche* ». Fondée en décembre 1894 pour assister la flotte des morutiers au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, elle fut reconnue d'utilité publique par décret du 7 décembre 1898. Qualifiée d'« *œuvre grandiose et humanitaire* » par le commandant Jean-Baptiste Char-

cot, on ne peut être complet sur le sauvetage en mer sans mentionner son bilan.

De 1896 à 1939, la S.O.M. armera sept navires-hôpitaux, dont le *Saint-Pierre*, construit aux chantiers Buron, de Saint-Malo, et lancé le 18 mars 1897 pour remplacer le premier, du même nom, coulé le 30 mai 1896. Puis en 1900, le *Saint François d'Assise*, un bâtiment mixte en acier muni d'une machine de 300 ch, lancé à Nantes. Et en 1914, le *Sainte Jehanne*, encore lancé à Nantes (841 tonnes, 52,80 m de long, une machine à vapeur triple expansion de 65 ch, vitesse de 11 nœuds, équipage de 27 à 29 hommes, renommé le *Sainte Jeanne d'Arc* en 1920). Le bilan des 39 campagnes de ces navires est éloquent : 32 000 journées d'hôpital, 13 200 consultations médicales en mer, 426 marins naufragés recueillis et près de 1 200 000 lettres distribuées. Ce rôle est maintenant dévolu à la Marine nationale.

L'héritage : la Société nationale de sauvetage en mer

Sous l'égide de l'amiral Maurice Amman, les sauveteurs en mer sont regroupés, depuis 1967, au sein d'une association, loi de 1901, reconnue d'utilité publique : La Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.), née de la fusion des deux sociétés pionnières.

Son budget annuel est de 13 millions d'euros (en 2003). Il est pour moitié constitué d'argent privé et pour l'autre des finances de l'État. Ses activités dépendent du Cross, un établissement public géré par les militaires, et dispose de quelques hélicoptères et d'un effectif de 350 bateaux. Il existe six centres du Cross en France et Outre-mer qui traitent environ 3 000 opérations par an.

La station de sauvetage d'Hoedic

> « *L'utilité de créer une station de sauvetage à l'île d'Hœdic était signalée dès 1882 dans un rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Vannes. Cette île habitée exclusivement par des marins pêcheurs, possède sur sa côte sud-est un port appelé Port Lacroix, pourvu d'un petit môle, mais asséchant en entier à mi-marée, et dont l'entrée et la sortie sont particulièrement laborieuses par courant contraire. Aussi, ce n'est pas dans ce port, mais sur la côte nord, au lieu dit Port de l'Église que la Société, après étude faite en 1902, décida de faire son installation. Le canot se trouve ainsi à côté du village et du sémaphore.* »

peut-on lire dans les registres manuscrits de la Société centrale de sauvetage des naufragés (S.C.S.N.), à la page consacrée à la station d'Hoedic.

La décision effective de construction fut prise au premier trimestre 1904 par le Conseil d'administration de la S.C.S.N. La commune d'Hoedic est sollicitée pour le terrain et les droits d'usage. Le Conseil municipal en délibère lors de sa séance du 19 juin 1904 :

« [le maire] *donne lecture de la lettre de M. le vice-amiral Duperré, président de la Ste centrale de sauvetage des naufragés, demandant la concession gratuite à la Sté centrale de tout le terrain dont elle aurait besoin pour construire une maison abri pour un canot de sauvetage à l'endroit dénommé Port de l'Église avec libre exercice pour transporter le canot à travers l'île pour le lancer sur n'importe quel point en cas de besoin. À l'unanimité de voix le Conseil accède à la demande de monsieur le maire.* »

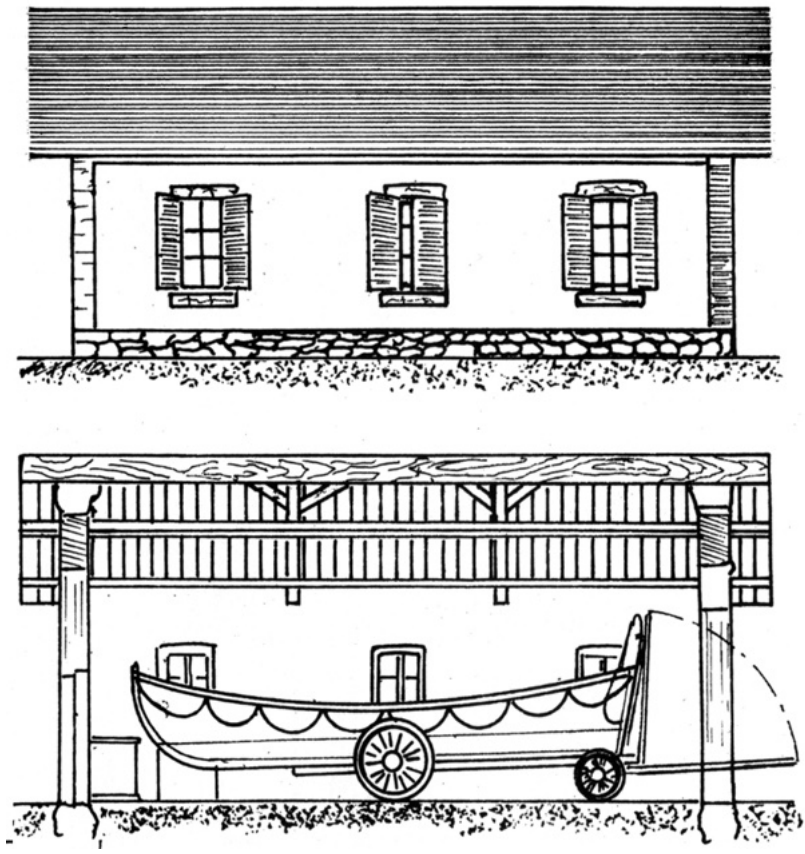

Maison-abri type de la Société centrale de sauvetage des naufragés. *(Pillet 1988)*.

La concession est entérinée par décision préfectorale du 17 septembre 1904. L'importance accordée à cette station ressort du discours de M. Fourrier lors de l'assemblée générale de 1905 :

« *... 98 000 francs* [seront consacrés] *aux dépenses de renouvellement ou refonte et de constitution de postes de secours nouveaux. Ces derniers seront établis : - A Trévigion (Finistère), (...) - A Hoedic (Morbihan), sur un îlot au milieu des récifs, à l'un des endroits les plus dangereux de la côte bretonne.* »

La maison-abri et la cale furent construites en 1906 et 1907 par l'entrepreneur Le Son, sous la surveillance de M. Le Govic, conducteur des Ponts et Chaussées à le Palais. Le choix de l'emplacement de Port l'Église est justifié par la configuration de l'île. En effet,

« *Le canot ne pourrait être lancé nulle par ailleurs que par cette cale ; car l'île n'a que des chemins de piétons, et son sol sablonneux s'opposerait absolument au transport par terre.* »

Les travaux ne vont toutefois pas sans mal. Durant l'hiver 1906-1907, la construction de la cale est interrompue à cause des tempêtes. Même au printemps 1907, les difficultés restent nombreuses « *résultant de l'agitation continuelle de la mer dans ces parages dangereux* » rapporte-t-on au Conseil d'administration. On imagine en effet facilement ce que représente de construire une cale de 58 m entre lais de haute et basse mer à Hoedic. L'ensemble est toutefois achevé au début de l'automne, pour la somme de 15 460 F de l'époque.

La maison-abri est identique à toutes les autres construites jusqu'alors (à quelques exceptions près comme Saint-Jean-de-Luz). Jean Pillet, dans son livre *Le sauvetage au temps des avirons et de la voile*, en donne une excellente description :

« *L'abri mesure à l'intérieur 12,25 m de longueur, 5,60 m de largeur. Les murs ont 4 mètres de hauteur et sont percés de deux portes et de six fenêtres. La grande porte côté mer a une largeur de 3,50 m pour laisser passer le chariot et son canot. À l'autre extrémité, une petite porte de service est fermée par une serrure dont trois clefs sont déposées à des adresses indiquées sur la porte. De chaque côté, trois fenêtres vitrées sont munies de persiennes à l'extérieur. Dans le haut des pignons, des ouvertures munies de persiennes entretiennent une ventilation constante.*

Le sol en béton est d'une propreté parfaite, avec une sorte de trottoir un peu surélevé délimitant bien la place du chariot. Un demi-plafond permet de placer les avirons et des objets de rechange. Dans les encoignures du fond, deux petites armoires sont prévues pour le rangement de menus objets. L'une reçoit la boîte de secours pour les naufragés, l'autre la caisse à outils.

Entre les fenêtres, à hauteur d'homme, sous des étagères sont accrochées les douze ceintures de sauvetage. Le liège contre la muraille, la toile bien exposée à l'air, les cordons disposés de telle sorte que chaque homme n'ait pour mettre sa ceinture qu'à passer la tête dans l'ouverture...

Maison-abri d'Hoedic telle qu'elle était après sa fermeture. Construction légèrement plus grande que la maison type avec 13,50 m intérieur.
(1960, coll. Monique Le Coz)

Cale avec ses rails de mise à l'eau et grande porte (plus grande aussi que celle de la maison " type " : 3.86 m). *(1960, coll. Monique Le Coz)*

Sur les étagères, glènes de filin, poulies, dames de nage, pots de peinture ; sur des supports le long des murs, les avirons en service ; sur le sol, deux bacs en bois pour rincer à l'eau douce, si nécessaire, voilure ou ceinture avant de les hisser au plafond pour les sécher ; ancre grappin, petit seau en bois d'avance ; deux barres d'anspect, les rouleaux, et le rouleau à plate-forme, servant comme on l'a vu de plaque tournante pour le canot à terre. »

La cale à Hoedic est équipée de rails pour le lancement et la remontée du canot sur chariot à l'aide d'un treuil. Sa pente est de 0,118 m par mètre. Elle permet le lancement à toute heure de la marée, mais « *il y a par certains vents un très violent ressac sur la cale* ». La liste des travaux montre que les assauts de la mer sont en effet puissants et dévastateurs. Dès 1921, la voie ferrée est réparée car elle était « *complètement rongée* ». En 1924, c'est l'assise du parapet en bas de la cale, « *qui avait été endommagée lors du raz-de-marée du 9 janvier* ». Puis en 1927, on procède au remplacement de l'aussière de treuil (80 m de 55 mm de circonférence). Enfin en 1934 « *les rails en cornière sont remplacés par des rails guignols*[2]*, le chariot et les volets de l'abri sont réparés* ». Ces derniers travaux sont exécutés par la Société bretonne de construction pour la somme de 19 011,20 F.

Le premier Comité local de sauvetage est constitué pendant la construction. Il est composé de : Pierre Le Bourhis, ancien maire, président ; Jean-Marie Buis, instituteur, secrétaire-trésorier ; Henry Le Bayon, maire ; l'abbé Laurent Yvon, recteur ; Jacques Le Lannion, syndic des gens de mer ; Jacques Noël, chef guetteur ; Émile Frésigné, guetteur. Comme il n'y a pas encore de canot, le patron et le sous-patron ne sont pas nommés. Ce premier Comité fera l'inauguration et la mise en service du canot, mais sera presque entièrement renouvelé dès 1908, par suite du départ de l'instituteur, des guetteurs, et de l'élection d'un nouveau maire.

Le deuxième Comité (1908) est ainsi recomposé : Pierre Le Bourhis, ancien maire, président ; Le Masson, instituteur, secrétaire-trésorier ; Jean-Marie Le Moing, maire ; l'abbé Laurent Yvon, recteur ; Jacques Le Lannion, syndic des gens de mer ; Aimé Bédex, chef guetteur ; François Framchon, guetteur ; Jérôme Marie Vincent Le Gurun, patron ; Alphonse Émile Marie Le Gurun, sous-patron. L'année suivante, en 1909, François Framchon deviendra Président.

Les canots de sauvetage d'Hoedic

Le premier canot provient de la station d'Equibien (sud de Boulogne), où il portait le nom de *Camille Audenet*. C'est un type

[2] Rails avec un profil en T.

L'Arthur de Rothschild, premier canot de la station d'Hoedic, lors de son installation en 1907.
(Coll. J. Pillet, S.N.S.M.)

L'Arthur de Rothschild : essai de lancement.
(Coll. Abel le Bourhis)

Henry[3] en tôle de 8,50 m de long, 2 m de large pesant 1 400 kg et embarquant 9 hommes d'équipage. Son utilisation à Equibien fut très courte, quelques mois en 1905, car il était trop lourd pour être tracté sur la longue plage qui pouvait découvrir sur plusieurs centaines de mètres. Avant son envoi à Hoedic, il retourne au chantier Decout-Lacour pour subir quelques modifications, puis il séjourne six mois à Quiberon pour des essais comparatifs en 1906. Après un nouveau séjour au chantier, il prend le nom d'*Arthur de Rothschild* (le baron fut administrateur de la S.C.S.N.), pour être installé à Hoedic le 1er octobre 1907.

Malgré les modifications apportées, ce canot s'avère dangereux. En décembre 1909, se rendant à Quiberon par gros temps, il se remplit en partie par les trous d'homme, dont les fermetures ne sont pas étanches. Menacé de couler, il laisse porter sur La Trinité, où il trouve refuge. En 1910, les inspecteurs de la S.C.S.N. le déclarent très défectueux : il doit disparaître. Il est condamné en octobre 1911, soit juste quatre ans après sa mise en service, et vendu le 18 avril 1912. Il n'aura à effectuer qu'une seule sortie de sauvetage, en 1909, ce qui peut sembler heureux compte tenu de son état.

Il est remplacé le 9 octobre 1911 par l'*Arthur de Rothschild*, deuxième du nom. Cette fois le canot « *donne entière satisfaction aux marins d'Hœdic* », ce qui n'est pas étonnant puisqu'il s'agit de l'ancien *Anaïs* (lui aussi deuxième du nom) provenant de Lampaul (Ouessant), où il avait déjà un passé glorieux. Ce canot à redressement de 11,50 m est armé de 12 avirons (donc 14 hommes d'équipage) et a été construit en 1884, soit 27 ans plus tôt ! Il est plus grand que le précédent canot hoedicais, il faudra légèrement modifier le chariot de mise à l'eau. Sa première sortie ne se fera pas attendre. Le 26 décembre 1911, deux mois seulement après son installation, sous le patronage de Joseph Marie Raoul, et avec seulement 9 hommes d'équipage sur les 14 habituels, il se porte au secours « *d'un homme supposé en danger* ». Il sera finalement condamné au début 1927, après 42 ans de bons et loyaux services.

Le troisième canot d'Hoedic fut l'*Ernest Ernestine*, qui provient de Port-Vendres. C'est encore un modèle différent. Ce canot à grande stabilité d'Augustin Normand, avec fausse quille en fer, dérive centrale et des caisses à air en cuivre, est armé de 10 avirons et fait 9,80 m de longueur, pour 2,60 m de large, 0,52 m de tirant d'eau. Il pèse 3 900 kg.

[3] M. Henry, agent technique de la Marine à Rochefort, fit un modèle de canot construit par le chantier M.E. Decout-Lacour à La Rochelle, possédant « *des qualités reconnues, mais des objections très importante* » estimait la commission technique de la Centrale. Il n'y eut que peu d'exemplaires.

Le *Caroline Fabrègue*, dernier canot d'Hoedic. Il est ici à Onoville sa première station où il s'appelait *Gabriel Thomassin*. Un bel exemplaire de ce type de canot est exposé dans la citadelle de Port-Louis.
(Coll. J. Pillet, S.N.S.M.)

En novembre 1930, il est remplacé par le canot 88 *Gabriel Thomassin*, venant de la station d'Ononville où il a servi de 1902 à 1929. Après révision aux chantiers Normand, il prend le nom de *Caroline Fabrègue*. L'*Ernest Ernestine*, lui, est renvoyé aux même chantiers, sans que l'on sache ce qu'il advint. Le *Caroline Fabrègue* est un canot à redressement et caisses à air en cuivre. Il fait 10,10 m de long pour 2,27 m de large, 0,50 m de tirant d'eau à vide et 0,55 m avec 800 kg, porte 10 avirons et pèse 2 555 kg.

Ce sera le dernier canot d'Hoedic. Car le 21 juillet 1932 est installé à Le Palais un canot Jouët à deux moteurs, le *Lucien Billet*, ce qui rend moins indispensable la présence d'un canot à Hoedic.

Le *Caroline Fabrègue* effectuera cependant encore deux sorties glorieuses, en 1934, pour se porter au secours du navire le *Sainte Cécile*. Il sera ensuite remisé dans l'abri, jusqu'en 1949, année où il fut vendu à M. Etienne Beuve-Méry, de Vannes, pour 800 000 F de l'époque et 5 000 F de plus pour le treuil et le chariot. Etienne Beuve-Méry le cède à Yvon Beuve-Mery, de l'île d'Arz (frère ou fils ?), qui le motorise, le baptise *Amiral Kiesel*, et l'utilise jusque vers 1980 pour la drague des huîtres dans le golfe. [4]

Désarmé et abandonné en haut d'une plage, il est quelques années plus tard légué au musée du Bateau de Douarnenez, avec une bonne partie de l'armement d'origine, par Yvan Beuve-Méry, lorsque qu'il en hérite au décès de son oncle. Aujourd'hui, le canot est toujours dans les réserves du musée, entièrement démonté suite à un projet de restauration suspendu.

Les sorties de sauvetage à Hoedic

Les canotiers d'Hoedic se sont portés onze fois au secours de navires en difficulté entre 1909 et 1934, d'après les registres centraux de la Société centrale de sauvetage des naufragés. Il est cependant certain qu'il y a eu au moins une sortie de plus, dont on trouve la trace dans les annales des récompenses. D'autres encore ? Peu probable. Les registres nationaux de la S.C.S.N. étaient malgré tout tenus avec rigueur et une première recherche dans les Archives départementales, effectuée par H. Buttin, n'a pas apporté d'éléments nouveaux.

Le premier équipage du canot se composait de : Jérôme Vincent Marie Le Gurun, patron ; Alphonse-Émile-Marie le Gurun, sous-patron ; Louis-Marie Blanchet, Jean Allanic, Joseph-Marie Raoul, Jules-Denis Raoul, Joseph Pierre Marie Le Fur, Joseph-Emmanuel Souarnec et Vincent-Marie Blanchet, canotiers.

[4] Déduction faite à partir de l'article du Chasse-Marée n° 30 -1987, qui cite Yvon Beuve-Méry comme utilisateur, alors que les registres de la S.C.S.N. indiquent sans équivoque Etienne comme acquéreur.

Registre des sorties des canots de sauvetage de la S.C.S.N., tome 2. *(Archives de la S.N.S.M.).*

La première sortie de sauvetage eu lieu le 22 avril 1909. En voici le récit, tel qu'il est rapporté dans les Annales du sauvetage :

« Île d'Hœdic (Morbihan), 23 avril 1909.
Monsieur le Président,

Le 22 avril courant, à 2 h 45 soir, au reçu de votre télégramme, le sémaphore d'Hoëdic hissa le pavillon noir, le chef guetteur fit prévenir patron et canotiers de mettre le canot Arthur de Rothschild *à la mer et donnait l'ordre au patron de se rendre dans les parages du Four pour porter secours au canot de sauvetage de La Turballe.*

A 3 heures le canot était lancé et faisait route sous voiles avec grosse brise de vent Sud et mer très grosse qui gênait beaucoup pour la marche du canot, vu que le vent était près et que le courant de flot drossait le canot sous le vent. Enfin, le canot est arrivé à 5h 45 par le travers du Four et n'apercevant rien sur le phare ni sur le Laos *a croisé jusqu'à la tombée du jour.*

A 6 h 30, il se dirigeait vers le Croisic, où il arrivait à 8 heures du soir. Les canotiers ont été bien reçus par M. l'Administrateur de l'Inscription Maritime et le Maire du Croisic qui se sont occupés d'eux Là, ils ont appris que les naufragés, au nombre de quatorze personnes, étaient des ouvriers travaillant sur le Laos*, grand vapeur échoué sur le Four. Ils avaient été recueillis par un bateau de pêche du Croisic. Le 23 avril, au matin 4 heures, l'*Arthur de Rothschild *appareillait et prenait la remorque du chalutier à vapeur* Lizzie*, qui l'a remorqué jusqu'aux Cardinaux. Le canot mit aussitôt à la voile et fit route vers le Port de l'Église où il arriva à 8 heures du matin.*

Le Président du Comité local, Famchon, guetteur. »

Il faut se souvenir du peu de fiabilité du premier canot *Arthur de Rothschild* pour apprécier la forme anodine du récit de cette sortie.

La deuxième sortie eut lieu le 26 décembre 1911, pour porter « *secours à un homme supposé en danger* ». Aucune trace de rapport pour cette sortie. Les registres portent seulement l'indication de l'équipage : Joseph Raoul, patron ; Henri et Joseph Allanic, Gildas Le Gurun, Vincent Le Fur, Joseph Allanic, Martin Le Scouarnec, François-Jean Allanic et Joseph Le Palluec, canotiers.

Six mois plus tard, le 8 mai 1912, nouvelle sortie pour porter assistance à « *un canot chaviré – 1 h* »[5], lit-on dans le registre.

Rapport de la sortie :

« *Comme suite à mon télégramme d'hier soir, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'hier, vers 6 heures du soir; le canot* Cœur de Jésus, *patron Bourgouin (Jean-Marie), de Saint-Cado, quartier d'Auray, était occupé à placer ses filets à la pointe nord-est de l'île, lorsqu'une lame de fond remplit le canot qui coula aussitôt.*

Des six hommes composant l'équipage, cinq gagnèrent la terre à la nage. Il n'en fut pas de même pour le matelot Cloarec (Yves) qui, ne sachant pas nager, se cramponna à une planche et fut, par le courant, drossé assez loin de terre. Heureusement que le patron Bourgouin (Jean-Marie) vint prévenir au village, car l'accident avait passé inaperçu.

*Aussitôt, je courus prévenir le Président du Comité, qui me donna ordre de lancer l'*Arthur de Rothschild. *Tous les canotiers étaient présents, le canot fut mis à l'eau avec célérité et put arriver sur les lieux du naufrage juste à temps pour sauver le matelot Cloarec (Yves) qui, épuisé, allait couler.*

Le Secrétaire du Comité de Sauvetage, Le Gurun (Gildas). »

À l'orée de la première guerre mondiale, c'est le « Courrier »[6] qui va solliciter les secours :

« *Hoedic (Morbihan), 26 mars 1914.*

Le 25 mars, le Va Toujours, *bateau postal, chargé du service régulier entre Quiberon et les îles Houat et Hoëdic, avait quitté Hoëdic vers 10h 30, et, après avoir fait escale à Houat, s'efforçait de rentrer à Quiberon. Le vent très modéré dans la matinée avait fraîchi graduellement depuis midi pour souffler en tempête des régions d'ouest avec de brusques changements de direction et de gros grains. Le* Va Toujours *ayant réussi à doubler les passages difficiles de La Teignouse s'était réfugié au mouillage de Houat, il ne*

[5] « h » pour homme.

[6] Bateau affrété par l'Administration, qui effectue la liaison entre le continent et les îles. cf. *Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent*, par H. Buttin, *in* Melvan, Revue des Deux Îles, n°1.

put y tenir et dérapa emporté à la dérive. Le capitaine se voyant en danger fit hisser le pavillon de détresse pour appeler au secours. À 18h 30, un télégramme du syndic de Houat demandait le concours du canot de sauvetage. Immédiatement le chef guetteur du sémaphore d'Hoëdic arborait le pavillon noir, avisait le patron et les canotiers qui s'empressèrent et à 19 heures le canot était à l'eau, le lancement s'étant effectué rapidement et régulièrement. La mer était grosse, les vents d'ouest continuaient à souffler en tempête avec des grains violents et rapprochés qui rendaient encore plus noire une nuit sans lune et déjà sombre.

Les recherches effectuées n'ont donné aucun résultat, plusieurs fusées ont été lancées, le bateau en péril n'a pas été aperçu à cause de l'obscurité, ni aucun appel entendu. D'après des renseignements ultérieurs, il était jeté à la pointe d'Entale sur les côtes nord-ouest de Houat, l'équipage et les sacs postaux sont sauvés.

Convaincus de l'inutilité de prolonger leurs efforts, nos canotiers décident de rentrer, non à la maison-abri, inabordable par suite de l'état de la mer, mais au port Lacroix situé au sud. Pour s'y rendre, force fut de contourner l'île et de louvoyer à travers les récifs très dangereux des Grands Cardinaux ; ce parcours, dans les conditions d'heures de marée, de vent et de mer où il s'est effectué, dénote chez le patron et les canotiers une habileté, un sang-froid et un courage dignes d'éloges. Par suite du manque d'eau et après un quart de marée descendante, le canot ne pouvait pas rentrer dans le port Lacroix. Il a été mouillé en rade ; les canotiers trempés et fatigués ont débarqué à 22h 30 et ont été remplacés par douze hommes dispos chargés de garder le canot pendant la nuit et de le faire entrer dans le port à la marée du matin. Dès que l'état de la mer le permettra, il sera ramené à son abri.

Le Secrétaire du comité de sauvetage, Leblevec, recteur. »

On remarquera la différence de style entre ce récit par le recteur et le récit précédent, par un marin. Est-ce dû à la fonction ? Les hommes d'église avaient nécessité, surtout au XVIII et XIX[e] siècle, de démontrer l'apport des valeurs chrétiennes aux communautés qu'ils servaient. Ils forçaient par conséquent souvent le trait, dans leurs rapports à l'autorité, sur les caractères d'abnégation et de probité de leurs ouailles. Il est aussi probable que, cette sortie n'ayant pas conduit à un sauvetage, le recteur ait voulu, par le ton de ce récit, entretenir l'image positive des sauveteurs.

Une deuxième sortie eut lieu pendant la guerre, le 12 novembre 1915, pour tenter de porter assistance au quatre mâts *Colonial Empire*.

« *Île d'Hoedic (Morbihan), 15 novembre 1915.*

Le 11 novembre, la tempête commençait à souffler du Sud-Sud-Ouest. Le grand quatre-mâts Colonial Empire*, venant de Saint-Nazaire sur lest et à la remorque, abandonné à la hauteur de Locmaria-Belle-Ile à ses propres moyens, est venu mouiller au sud d'Hœdic à la tombée de la nuit. En*

raison du brouillard très épais, le navire n'a pu être aperçu que le 12 novembre, à 9h 30 ; le temps avait mauvaise apparence, la tempête soufflait. On constatait que le bateau chassait, sa situation s'aggravait sensiblement.

Le pavillon de détresse ayant été hissé au sémaphore, le canot de sauvetage, avec un équipage composé des canotiers non mobilisés et de quelques marins de bonne volonté, était mis à l'eau à 10h 15.

Il contourne l'île par l'Ouest, mais ayant atteint la hauteur de la pointe de Casper-Haquis et la tourelle Er Palaire, malgré tous les efforts et les manœuvres habiles, il est impossible de franchir la passe à cause du courant et de l'extrême violence des vents. Le canot a été forcé de revenir au mouillage et attendre un moment favorable pour être rentré à son abri.

Dans l'après-midi, des remorqueurs ont pu, avec beaucoup de difficultés, sauver l'équipage et le Colonial Empire a été jeté sur les Petits-Cardinaux la nuit suivante.

Le Secrétaire du comité de sauvetage, Le Blevec. »

En janvier 1922, le canot effectue deux sorties à dix jours d'intervalle. Une nouvelle fois pour le « Courrier » et une autre pour un bateau hoedicais.

« *Île d'Hoedic (Morbihan), 30 janvier 1922.*

Hier, 29 janvier, à 13h 45 M. le Président de la station a reçu télégraphiquement de M. Le Syndic de Houat l'ordre de se porter au secours du bateau postal des îles revenant de Quiberon et en détresse à la pointe de Houat. Le vent soufflait avec rage de la partie S.-S.-O. et la mer était démontée. Tous les marins de l'île surveillaient au port leurs embarcations exposées par le ressac.

Pour rallier au plus tôt les canotiers, M. Le Roux, chef guetteur et membre du comité de la station, hisse au grand mât du sémaphore le pavillon de détresse. L'alarme est donnée et à 14h 10 le canot est à l'eau. Pour couper au plus court, les canotiers vont à la rame jusqu'à la pointe dite de Koh-KasteI. Le patron fait alors hisser les deux voiles et met le cap sur la pointe de Houat. Le canot était déjà à 4 milles au large que le vent passa à la partie N.-N.-O. avec une forte accalmie. Ce fut heureux pour le bateau-poste qui réussit à virer de bord et vint vent arrière au port par ses propres moyens. M. Le Roux, jugeant que tout danger était désormais écarté, rappela le canot par le pavillon de ralliement.

Je suis heureux de vous signaler dans la circonstance la bravoure et le désintéressement de nos canotiers qui, presque tous en habit du dimanche, sont montés tels quels dans le canot pour ne pas retarder le départ. Le canot s'est très bien comporté pendant la sortie.

Le 18 janvier, un malheur est survenu dans l'île. Un des bateaux, monté par le père et ses deux fils aînés, a chaviré après avoir vraisemblablement talonné sur les roches dites du Galaire.

On est toujours sans nouvelles des trois infortunés qui ont dû périr. Le lendemain 19, sur la proposition des canotiers, les Membres du Comité ont

décidé la sortie du canot pour explorer les endroits présumés du naufrage. Sortis à 15 heures par mer relativement calme, les canotiers ne sont rentrés qu'à une heure le lendemain matin, emportant avec eux un aviron et le bout-dehors du bateau naufragé.

Le Secrétaire du Comité de Sauvetage, Abbé Le Biboul. »

1927, le 1er avril, le nouveau canot *Ernest Ernestine* effectue sa première sortie, le lendemain d'une violente tempête.

« *Le vendredi 1er avril, vers 10 heures du matin, on aperçut au N.E. de l'île de Hœdic, à deux ou trois milles au large, un bateau de pêche qui allait à la dérive, sans voiles, et semblait être en perdition. L'alerte fut aussitôt donnée, et peu après l'équipage du canot de sauvetage* Ernest-Ernestine *était prêt à prendre la mer.*

Le vent soufflait avec violence du N.-O. Le canot de sauvetage, qui avait son équipage au complet, mit à la voile, et ne tarda pas à rejoindre le bateau auquel il voulait porter secours. Celui-ci était La République, *de Saint-Cado, en Belz, cotre ponté d'une quinzaine de tonnes. Il avait sa chaîne filée, mais son ancre avait été perdue, sa grand'voile traînait en loques le long du bord. Aucun homme n'était à bord.*

On a su depuis que ce bateau de pêche, mouillé jeudi soir au fond de la baie de Quiberon, au Pô-en-Carnac, avait chassé et cassé sa chaîne sous la violence de la tempête qui a sévi dans la nuit du 31 mars au 1er avril.

Notre équipage mit une partie de ses hommes à bord de La République *et les deux embarcations se dirigèrent vers Le Croisic, vent en arrière. L'état de la voilure du sloop ne permettait pas de l'amener à Hœdic, car il eût fallu serrer le vent d'assez près et la grand'voile était inutilisable.*

*C'était la première sortie par gros temps de l'*Ernest-Ernestine*, venu récemment de Port-Vendres. L'état de la mer était à point pour l'éprouver. Il s'est très bien comporté. Il n'a pu rejoindre son port d'attache que le lendemain et a été rentré dans son abri l'après-midi.*

Le Secrétaire du Comité de Sauvetage, Abbé Portugal. »

Tout l'intérêt de l'organisation du sauvetage avec des marins volontaires, donc souvent pêcheurs professionnels, ressort de cette intervention. Conscients que le bateau qu'ils retrouvent est l'outil de travail de l'un des leurs, les marins n'hésitent pas à prendre des risques pour sauver le navire, comme ils l'auraient fait pour un équipage. Cela n'échappe pas au patron de *La République*, qui les remercie en ces termes :

« *Hœdic, 22 avril 1927.*

Veuillez m'excuser d'avoir tant tardé à remercier la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et particulièrement les canotiers de Hœdic pour le sauvetage de mon bateau qui, ayant cassé sa chaîne était en perdition par tempête de N.-O. dans la nuit du 1er avril. Ce bateau était mon seul gagne-pain et je ne sais comment remercier les braves marins de l'île de

Hœdic qui n'ont pas hésité, malgré l'ouragan qui sévissait, à risquer leur vie pour sauver mon embarcation, alors qu'affronter la mer par ce temps paraissait impossible. Je me suis dérangé spécialement dès que je l'ai pu, ayant été malade, pour les remercier et j'en profite pour vous adresser, M. le Président ainsi qu'à la Société, mes plus vifs remerciements pour avoir sauvé mon bateau qui autrement était infailliblement perdu.

Bourhis Michel, Patron de La République »

Une nouvelle illustration de l'importance que ces marins accordent à leur outil de travail est la sortie suivante, le 26 octobre 1928, pour porter assistance au canot d'Hoedic le *Marie-Joseph* (« *2 hommes et 1 navire sauvés* »).

« *Île de Hoedic (Morbihan)*

Le vendredi 26 octobre 1928, dans la matinée, deux canots de pêche de l'île de Hœdic revenaient de Quiberon, où ils s'étaient rendus la veille. Le temps, aux premières lueurs du jour, était plutôt incertain, mais les deux embarcations comptaient bien rallier leur port d'attache avant toute complication.

Subitement, vers 8 heures, le vent fraîchit du sud d'une façon inquiétante. Le sémaphore aperçut entre Houat et Hœdic les deux canots qui, après avoir pris des ris, essayaient de gagner la terre au plus vite. Ils avaient tout contre eux : le vent, la grosse mer et le courant de flot. Entre 11 heures et midi, on commença à s'inquiéter de les voir lutter sans gain appréciable contre les éléments.

A 12 heures précises, le sémaphore, qui les observait de près, vit tout à coup l'un d'eux, le Marie-Joseph*, sans voiles. Les avait-il amenées ? Étaient-elles déchirées ? Toujours est-il que l'on considéra dès lors ce canot comme étant en perdition. L'alerte fut donnée en toute hâte. Dix minutes après, le canot de sauvetage de Hœdic était à l'eau et se portait à l'aviron pour commencer, à la voile ensuite, au secours du canot en danger. Celui-ci était monté par deux hommes, dont le patron, Louis-Athanase Blanchet, père de six enfants en bas âge et canotier du bateau de sauvetage.*

La mer était très grosse, le vent soufflait avec une violence extrême. Le canot de sauvetage rejoignit le Marie-Joseph *vers 12h 45, il était à demi submergé. Ses deux hommes étaient uniquement préoccupés de vider au plus vite l'eau qui embarquait sans cesse.*

Le patron ne voulut pas abandonner son canot, qui est son unique gagne-pain. Le canot de sauvetage se mit par suite en devoir de le protéger. Amenant sa voile, et mettant quatre avirons à l'eau pour régler sa marche, il se plaça immédiatement derrière le Marie-Joseph*, au vent à lui, pour recevoir les premiers chocs des rafales et des lames. Les deux canots se maintenant dans cette position, et fuyant vent arrière, arrivèrent vers 15 heures au petit port de Saint-Jacques, en Sarzeau. L'entrée en fut très pénible, du moins pour le bateau naufragé, car le ressac y était très violent.*

Après avoir passé la nuit à Sarzeau, les équipages des deux canots quittèrent Saint-Jacques à 13 heures et rentrèrent ensemble à Hœdic vers 16 heures. Comme l'état de la mer ne permettait pas de remettre le canot

de sauvetage dans son abri, il a été conduit au Port-la-Croix; et solidement mouillé et amarré en attendant qu'il puisse être rentré.

Le canot de sauvetage Ernest-Ernestine *s'est bien comporté sous un vent d'une violence peu commune et sur une mer démontée.*

Le Secrétaire du Comité de Sauvetage, Abbé Portugal. »

Le récit de cette sortie paraît cette fois bien terne eu égard aux difficultés et risques de ce sauvetage, qui valut au patron Joseph Raoul une deuxième médaille d'or.

La sortie du 6 juillet 1930 n'est pas inscrite dans les registres de la S.C.S.N., mais nous en retrouvons trace dans le récit de la remise d'une médaille d'argent par Mme Delattre au sous-patron Louis-Marie Blanchet.

« *Le 6 juillet le bateau de pêche* Jeanne d'Arc *se trouvant en danger à 3 milles dans l'est des Grands-Cardinaux, par fort vent de N.-O. et mer houleuse fait des signaux de détresse.*

Le canot de sauvetage Ernest-Ernestine*, de la station d'Hœdic, se porte aussitôt à son secours sous le commandement du sous-patron Blanchet ; la* Jeanne-d'Arc *est désemparée, son mât cassé, ses voiles déchirées ; deux canotiers de sauvetage montent à bord, établissent une voile de fortune et, sous l'escorte du canot de sauvetage, la barque de pêche fait route pour La Turballe car le vent et la mer rendent impossible la rentrée à Hœdic.* »

Ce fut la dernière sortie du canot *Ernest-Ernestine*, remplacé en novembre par le *Caroline Fabrègue*. Ce dernier n'effectuera que deux sortie, en 1934, pour porter secours, les deux fois au même navire, le *Sainte-Cécile*. Les récits qui suivent sont la retranscription des rapports manuscrits du président du Comité, Louis Blanchet, qui ont été annotés et corrigés par la personne chargée de les transmettre aux Annales[7].

« *Station de Hœdic, le 15 mars 1934*

Le 14 mars, vers 16h 15, par vent de sud, tempête, temps pluvieux et grosse mer, on a aperçu un dundée désemparé de son grand mat, il fuyait vent arrière mais ne demandait pas secours.

L'équipage alerté se tenait prêt à mettre le canot [de sauvetage Caroline Fabrègue] *à la mer au premier signal. À 16h 35 il* [le dundee] *a hissé un signal de détresse, le canot* [de sauvetage] *prit la mer aussitôt et rejoignait* [rejoignit] *le dundée désemparé vers 17h 15 ; il avait été devancé de 5 minutes par un bateau à moteur de chez nous, qui l'a aidé à remorquer le dundée sur un mouillage assuré. C'était le dundee la* Ste. Cécile *du quartier d'Auray, monté par 7 hommes d'équipage tous sains et saufs.*

[7] Ces corrections sont portées entre crochets [ ].

On a embarqué 2 hommes seulement pour venir à terre, le patron ayant demandé aux canotiers, vu l'état de la mer, s'ils voulaient bien passer la nuit auprès du dundee, [car] il ne voulait pas abandonner son bateau ; l'équipage était [étant] *d'accord, ils sont rentrés au port à 18h 30 avec les deux hommes [de la* Sainte-Cécile*].*

À 11 heures [23h], le canot [de sauvetage] *est ressorti de nouveau passer la nuit amarré sur le dundee. À 7h 30 le lendemain matin il* [est] *rentré au port La Croix* [Lacroix] *avec le reste de l'équipage où il est resté en attendant meilleur temps pour rentrer à son abri.* ~~Vu l'état des rails il sera probablement difficile de le rentrer~~.

Le canot s'est très bien comporté à l'état de la mer.

Le président, L. Blanchet. »

Rapport complémentaire, sur ce même sauvetage, daté du 23 mars :

« *Le canot* Point d'Interrogation *a sorti du port La Croix par une accalmie pour porter secours au dundee en détresse. Il est arrivé 5 minutes avant le canot de sauvetage sur les lieux, à eux deux ils ont aidé a envoyer le dundee* Sainte-Cécile *dans un mouillage plus assuré.*

Les hommes qu'il portait sont : Blanchet Rémy, (Patron) ; Blanchet Arsène, Blanchet Nicolas, Le Gurun Nicolas, Palmec Basile, Blanchet Hypolite, Le Gurun Louis.

Le Patron du dundee Sainte-Cécile *lui ayant demandé de rester a son service pour l'amener à son bord en attendant que le remorqueur vienne le chercher, il* [le canot Point d'Interrogation] *était à son bord quand les chaînes ont cassé, ils ont hissé le pavillon de détresse et fait route sur Saint-Jacques.* »

Ce dernier paragraphe s'éclaire à la lecture du rapport de la sortie du 17 mars, soit trois jours plus tard, toujours au secours du *Sainte-Cécile*.

« *Hoëdic, le 19 mars 1934*
~~*Amiral*~~

~~*J'ai l'honneur de vous rendre compte que*~~ *le 17 mars 1934, à 12h 40, par tempête SW à grains, mer très grosse, le dundee de pêche* Sainte-Cécile *mouillé près de la roche Er Goualennec depuis le 14 mars 1934 à 18 heures a rompu ses deux chaînes par la violence du vent à 12h 40.*

Le petit canot de pêche à moteur Point d'interrogation *se tenait à ses côtés. Le sémaphore l'ayant aperçu dériver vers le nord et battant le signal de détresse (N C), fit aussitôt aviser le patron du canot de sauvetage et hisser le pavillon noir.*

À 13h 50 le canot de sauvetage [Caroline Fabrègue] *sort du Port Lacroix et fait route sur le dundee désemparé. À 14h 00 le canot de pêche à moteur prend l'équipage à son bord et fait route au Nord. À 14h 30 le canot de sauvetage arrive sur les lieux dans le 35° à 4 milles du sémaphore*

d'Hoëdic et voyant que le dundee avait été abandonné par son équipage, escorta le canot à moteur Point d'Interrogation *jusqu'au port de St. Jacques en Sarzeau où ils sont arrivés à 18h 45. Ils ont éprouvé de grandes difficultés pour entrer dans le port par suite de l'état de la mer et saute de vent au NW.*

Le canot de sauvetage est parti de St. Jacques le 18 mars vers 2h de l'après midi.

Le vapeur Emile Solcrouf *demandé pour remorquer le dundee désemparé, attendait le canot de sauvetage porteur de l'équipage du dundee, à terre de la bouée de la Recherche. Le canot accosta le vapeur et déposa l'équipage du dundee, le vapeur ayant alors pris le canot à la remorque fit route sur le dundee qui se trouvait dans le 55° du sémaphore d'Hoëdic à 4 milles. Ils sont arrivés sur les lieux à 16h 50.*

Le canot a de nouveau pris l'équipage du dundee du vapeur et le remit dans son bateau. Il est ensuite resté sur les lieux pendant les manœuvres (une heure environ).

À 17h 50 il a quitté les lieux et a fait route sur le port Lacroix où il est arrivé à 19h 30.

L. Blanchet »

La sortie du 14 mars valut aux sauveteurs trois récompenses dont une nouvelle médaille, d'argent cette fois, au Patron Joseph Raoul.

Il n'y aura plus de sorties, du moins officielles et répertoriées, après 1934. Les canots motorisés de Belle-Île, puis de Quiberon prendront la place de celui d'Hoedic. Oubliée pendant la seconde guerre mondiale, la station d'Hoedic est définitivement fermée en 1949. Le canot vendu, c'est au tour des murs d'être cédés à M. Carcanagues, « *mareyeur à Hoedic et Houat* » disent les registres, mais dont chacun se souvient surtout comme propriétaire de l'hôtel du Sémaphore (aujourd'hui hôtel des Cardinaux).

Depuis plus d'un demi-siècle, les marins d'Hoedic ne sont plus canotiers mais n'en continuent pas moins à porter assistance dès que le besoin s'en fait sentir. Malgré la présence de canots modernes à Le Palais ou à Quiberon, c'est encore à l'habileté et au courage des Hoedicais que certains doivent leur salut, comme ce fut le cas le 31 décembre 1975 pour le *Faustine II*, en perdition aux Cardinaux. Une intervention qui valut une médaille à Christian Allanic. Nombreux sont aussi les plaisanciers qui peuvent témoigner du simple « coup de pouce » qui les a pourtant sortis d'un mauvais pas. La naturelle entraide des gens de mer a repris le relais du sauvetage organisé.

Références

- S.N.S.M., 1992. Sauveteurs en Mer. *Revue de la Société Nationale de Sauvetage en Mer*, N° 1.

- PILLET J., 1986. *Le sauvetage au temps des avirons et de la voile*. Éditions du Chasse-Marée.
- Philatélie Marine : Sauvetage en mer, http://www.chez.com/philateliemarine/sos.htm (03/01/2005).
- Royal National Lifeboat Institution: History, http://www.rnli.org.uk/HISTORY.asp (03/01/2005).
- La station de sauvetage d'Ouessant, http://www.ouessant.org/sitefr/trad/pag2c.html (03/01/2005).
- Fonds Henri Buttin - Les archives de Melvan.
- Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, 1905 à 1949 - Annales du Sauvetage. Paris : Archives de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.
- Société Centrale de Sauvetage des Naufragés – Sorties des canots de sauvetage. Registre manuscrit, t. 2, folio 146. Paris : Archives de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Il convient ici de remercier la S.N.S.M. et son directeur de la communication, M. Alexis Beresnikoff, qui a immédiatement répondu à notre sollicitation, ainsi que Mme Denise Rossi qui nous a particulièrement facilité l'accès aux archives dont elle a la charge.

Vous pouvez soutenir l'action de la S.N.S.M. par vos dons.

Chants latins à l'église d'Hoedic

Olivier Favre
56170 Hoedic

Arrivé sur l'île en 1977, je fais partie de la bonne dizaine de personnes qui, encore aujourd'hui, assistent régulièrement aux offices célébrés dans l'église d'Hoedic. Presque tous les Hoedicais sont d'excellents chanteurs et beaucoup de non îliens ont les mêmes qualités. Deux fois par semaine, il y a des offices à Hoedic. Lors des grandes fêtes, les messes solennelles et chantées témoignent encore du passé vocal de la liturgie hoedicaise. À la sortie des grand-messes de fête, les assistants, îliens ou visiteurs, constatent tous : « *Belle messe* !...». Avant que ne disparaisse ce type de chant religieux, en tant que pratiquant et connaissant assez bien cette liturgie, je vais tenter d'en décrire la création et l'originalité de son exécution.

Car, il n'y a pas si longtemps à Hoedic – il y a moins de trente ans – la presque totalité des îliens formait une grande communauté rassemblée aux offices. La théocratie qui régna longtemps est à l'origine de cette assiduité.

En 1850, l'abbé Delalande disait, au sujet des églises des deux îles :

> *« L'église actuelle (...) n'a rien qui mérite de fixer l'attention de l'archéologue (...) mais le Dieu qu'on y adore y reçoit des hommages aussi purs (...) son plus bel ornement, dans l'une et l'autre île, c'est la foi (...) c'est le chant de l'office un jour de fête (...) exécuté par tous les assistants, hommes, femmes et enfants avec un ensemble et une précision qui surprennent toujours un étranger »* (Delalande 1850).

En 1992, donc encore très récemment, Henri Queffélec affirmait, dans " *Les Îles bretonnes* " :

> *« Nous avons entendu un Hoedicais revendiquer, pour son île, "*une âme sonore*" »* (Queffeléc 1992).

Les chants dans la liturgie hoedicaise

Les cantiques bretons sont très présents à Hoedic (contrairement à Houat) : la musique, souvent jolie, y est particulièrement rythmée et typée. Le breton y est très simple et c'est aussi pourquoi il était très aimé dans les offices de la Basse-Bretagne. Le breton vannetais est parsemé de mots venant du français, il n'est pourtant pratiquement plus compris. La puissance d'exécution reste la seule clef de ces prières et tout le monde y est très attaché.

Les messes latines figurent au répertoire de toute grand-messe : la plus célèbre, *Messe Royale*, fut composée par Du Mont au XVII^e^ siècle[1]. Le latin, langue morte, n'a évidemment jamais été compris ici mais les versions françaises y sont connues. Si l'*Agnus* et l'*Ite missa est* ont disparu progressivement durant ces dernières années, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo* demeurent les pièces fondamentales de la liturgie des fêtes.

Les chants grégoriens étaient très présents pour compléter la liturgie. *Pater noster*, *Asperges me*, *Alleluia* et le *Gaudeamus* ont disparu récemment. Seul le *Libera me* reste pour accompagner le départ des anciens.

Historique et évolution du chant ecclésiastique

Le chant grégorien a été longtemps appelé plain-chant. Il n'a pas toujours utilisé de notes avec des niveaux précis. Au Moyen-Âge, une syllabe était chantée avec un ensemble de sons groupés dans un même souffle appelé *neume*[2], système d'organisation de sons graves et aigus avec un rythme enchaînant élans et retombées.

Autour de l'an mil, le solfège a été inventé par un bénédictin italien, Guido d'Arezzo. Ses travaux ont annoncé les « tons ecclésiastiques » qui sont caractérisés par deux notes : la première est la principale note de base et sert de finale principale ; la seconde plus élevée, associée à la première, sert parfois de finale secondaire mais aussi, en psalmodie, de *récitative*[3]. Ces deux notes *tonique – dominante*, ont très souvent un écart de quinte, sur cinq notes : par exemple, *ré – la* couvrant les notes suivantes : *ré + mi + fa + sol + la* . Ainsi, les notes étaient inventées et figuraient sur des portées de quatre lignes.

Certaines abbayes, comme celle de Saint-Gall en Suisse, ont refusé les progrès de la notation carrée de quatre lignes. Les autres ont cherché à rendre plus aisé l'approche du Grégorien en utilisant la notation moderne à cinq lignes. Ce fut la voie de la restauration grégorienne initiée notamment par Dom Guéranger à l'abbaye de Solesmes vers le milieu du XIX^e^ siècle. L'important consistait à faciliter la lecture sans perdre la fidélité au rythme du chant grégorien. C'est en effet cette rythmique grégorienne totalement préservée qui assortit l'exécution musicale à l'élan vital et spirituel de ces prières chantées.

[1] Henry Du Mont est né près de Liège en 1610 et mort à Paris en 1684. Sous-maître de la chapelle du Roi (Louis XIV) pendant 20 ans, il est l'auteur de nombreux motets et de cinq messes en plain-chant musical, dites *Messes royales* bien qu'elles n'aient jamais été exécutées en présence du souverain. Leur facilité mélodique a assuré leur diffusion dans les paroisses pendant plus de deux siècles (Rebatet 1969).

[2] Du grec *pneuma*, souffle.

[3] Pour les mots techniques, voir le lexique en fin d'article.

Dans le même moment, l'église française considérait que l'extrême sophistication de l'exécution complexe du chant grégorien était impossible à enseigner aux chantres des paroisses. Il fut donc décidé de réécrire, en les simplifiant, tous les cantiques utiles à la liturgie. L'essentiel de l'édition, en Bretagne, a été confié à un imprimeur, nommé Vatar et domicilié à Rennes. Toutes les assemblées chantaient le Rennais. Si la mélodie était sincèrement fidèle, la rythmique grégorienne ne pût être garantie. Alors le mépris des musicologues académiques engloba le Rennais et les *Messes latines* de Du Mont, livrés tous deux à « *toutes les paroisses incultes qui les ont braillés* » (Rebate 1969).

Le Rennais a été accompli au cours du XIX[e] siècle, donc en même temps que la restauration grégorienne. Toutefois, il ne s'agit que d'une coïncidence, puisque aucune recherche n'a influencé l'autre.[4]

Le « Rennais » : deux principes apportés par l'Église

Principe de fidélité :

Tout d'abord, le rennais est globalement fidèle à la mélodie grégorienne. Malheureusement, la simplification de l'exécution entraînait la fin de la merveilleuse rythmique de la prière grégorienne. Ainsi, le chant est souvent devenu un « unisson », en fait un son unique, consistant à aligner sans relief un certain nombre de notes. Il ne faut pas le confondre avec l'unisson des voix qui donne une plus-value à la qualité de l'exécution.

Principe de sobriété :

Toujours pour simplifier, le Rennais a réduit l'ornement de certaines pièces de la cantilène grégorienne. Nous avons vu que toute syllabe était chantée à l'aide d'un groupe de notes, un *neume*. Le nombre de ces notes mesure le niveau d'ornement de l'émission de cette syllabe. Le *Libera me* illustre cette recherche de sobriété. Il comprend des séquences réunies en cinq parties. Dans chaque partie, le corps contient tout le rythme alors que les finales, ci-dessous soulignées, retombent pour aller se poser à la tonique.

1. Libera me Domine / de morte æterna, / in die illa tremenda. //

2. Quando cæli movendi sunt et terra! / dum veneris / judicare sæculum per ignem. //

[4] Curieusement, si le Rennais s'est installé en beauté à Hoedic, c'est une pratique mixte qui a prévalu à Houat : Rennais et Grégorien. Seule la chorale a adopté la réforme de Dom Guéranger, l'assemblée chantant en rennais. Aujourd'hui encore, quand le célébrant entonne le *Gloria* de la « M*esse des Anges* » (messe VIII), la chorale répond en chantant comme on le fait à Solesmes ou à Kergonan, puis l'assemblée entre en jeu avec cette alternance de longues et de brèves, de piano et de fortissimo qui est l'expression du Rennais et fait dire aux assistants de passage que c'est le mouvement de la houle (note de J.-N. Lanoë, recteur de Houat et d'Hoedic).

3. Tremens factus sum ego, / et timeo, / dum discussio venerit, / atque ventura ira. //

4. Dies illa, dies iræ, / calamitatis et miseriæ, / dies magna et amara valde. //

5. Requiem æternam dona eis Domine : / et lux perpétua luceat eis. //

Les parties peu ornées sont les 3e, 4e et 5e : le grégorien se sert, en moyenne, de 1,35 notes par syllabe (n/s) ; on en chante 1,25 dans l'exécution hoedicaise, soit légèrement moins (- 5 %). La partie assez ornée est la première : le grégorien utilise 2,10 n/s ; à Hoedic, 1,95 soit nettement moins (- 10 %). La partie très ornée est la 2e : de 3,05 n/s la sobriété impose de chuter radicalement à 2,00 n/s (- 35 %).

Même si les îliens changent quelques notes en finale, c'est bien le Rennais qui, pour l'essentiel, réduit l'ornement moyen des *neumes* liés à chaque syllabe.

Le « Grégorien chaloupé - Vent-arrière » : deux principes apportés par les îliens

Principe d'unisson des voix :

Création d'une communauté au sein d'une modeste île : tous les chanteurs devaient être sollicités ensemble pour s'élancer longtemps et puissamment vers « les notes hautes » pour retomber rapidement et moins fort vers « les notes basses » afin de préparer l'élan de la prochaine remontée. Il incombait aux hommes, femmes et enfants, chacun dans son registre, d'adopter la gamme à utiliser pour chanter. Les tessitures locales étant ce qu'elles sont, avec le désir ardent d'atteindre des notes « dignes d'être tenues », une note fut littéralement plébiscitée. Quand France Culture vient enregistrer le *Libera me* de la Toussaint de 1952, une note tient en l'air (c'est le cas de le dire). En 1965, quand la messe de l'Assomption est filmée, une note, encore la même, vibre dans chaque larynx. Cette note est toujours là, plus de dix ans après : Le ***mi* bémol haut**, belle note pour la majorité des chanteurs de l'assemblée.

Toutes les pièces sont écrites en tons ecclésiastiques, mais chaque assemblée peut les transposer librement pour les chanter. Les compositions latines tardives utilisent les huit notes de l'octave à partir de la tonique. Ainsi, du XVIIe siècle, le célèbre *Credo III* grégorien du 5e ton *fa – do* monte jusqu'au *fa* d'en haut. De même la *Messe latine* du 1er ton *ré – la* utilise l'octave jusqu'au *ré.* Pour cette note, les voix hoedicaises transposeront en hausse d'un demi-ton .

Par contre, que faire du *Libera me*, également du 1er ton, mais plus ancien ? Cette pièce grave refuse énergiquement d'utiliser la moindre note au-dessus de la quinte : ce *la* est beaucoup trop bas pour mériter le titre de « digne d'être tenu ». Puisque le chant ne veut pas utiliser les notes plus hautes que la dominante, c'est donc celle-ci

qu'il faut hisser, dans un premier temps, jusqu'au *ré* du haut. Transposé ainsi, le chant sera réécrit au 7e ton *sol – ré*, le plus aigu ; cette dominante, *ré* d'en haut, sera chantée en *mi* bémol par le léger décalage du clavier de l'harmonium, d'un demi-ton. Une hausse spectaculaire de ***3 tons*** fut donc au total nécessaire pour arrêter le ton hoedicais de ce répons d'absoute.

Nous avions déjà illustré avec ce chant le principe de sobriété du Rennais ; nous le prenons encore afin de montrer cette recherche pour viser la note clé dominante du ton hoedicais.

Tous les chants mentionnés ci-dessus utilisent avant transposition une note particulière : le *si* bémol (cf. principe de sobriété et graphe visualisant l'exécution du *Libera me*). C'est la seule note altérée que les tons ecclésiastiques acceptent. Elle est même courante pour remplacer le *si* naturel qui est considéré comme responsable de la dissonance résultant de l'écart de trois tons avec le *fa*, lequel est une des quatre toniques possibles. En conséquence, le fauteur de trouble est bien ce *si* : les tritons *fa* à *si* et *si* à *fa* sont réputés délicats à résoudre. Le *si* naturel ne sera jamais dominante, même à la quinte du *mi*, tonique du 2e ton qui prend le *do* en dominante.

Principe de recherche de « tenables hautes »

Créations de marins, vivant de la pêche et de la mer, les « tenues » étaient utilisées pour respecter la houle avec son rythme et sa lenteur et pour maintenir la chaloupe sur la crête des vagues. Or pour rester longtemps tout en haut, il faut bien recevoir la lame au tableau.

Les sévères censeurs « grégorianistes » n'ont probablement pas été en condition de prier comme l'abbé Delalande en 1850. Disons clairement que les îliens ne braillent pas. Peut-être se contentent-ils de chanter fortement ou alors très légèrement « à tue-tête » comme le dit un ami de Melvan[5] (« *a bouéz é benn* »[6] comme dit le breton très expressif). Le *Libera me*, une fois de plus, va nous démontrer que des marins peuvent, sur des chants dont la mélodie est simplifiée, recréer leur rythme. Si ce chant a été choisi pour être étudié en détail, c'est bien parce qu'il rassemble tous les types possibles d'adaptation des cantiques latins ou grégoriens.

Le grégorien restauré a été écrit dans les missels destinés aux non-spécialistes et en notes conventionnelles. Les notes carrées du Rennais n'ont jamais été les bases de l'apprentissage ou de

[5] « *J'ai été bien des jours à Hoedic, y compris aux cérémonies auxquelles participaient les hommes chantant à tue-tête le "Rennais" (le Grégorien local) dans le chœur de l'église.* » Correspondance de R. Verdeau à Melvan, 13 novembre 2004.
[6] « *Venant du poids de la tête* ».

l'entraînement des chanteurs hoedicais ; je n'ai personnellement jamais vu un îlien muni de chant noté pour chanter à Notre-Dame-la-Blanche. Il n'y avait de partition que pour l'accompagnement à l'harmonium, tenu autrefois par les sœurs et aujourd'hui par un îlien. Les recteurs ont, bien entendu, encouragé les transformations vocales et non écrites de la transposition hoedicaise.

La notation, figurant le temps en grégorien restauré, est la croche, unité de temps, avec la noire (deux unités). On peut quantifier les durées avec cette même notation à Hoedic : une unité de temps pour la croche, la noire (deux unités), la noire pointée de tenue longue (trois) et la blanche de très longue tenue (quatre).

Sur l'enregistrement de France Culture de 1952, l'unité de base d'Hoedic était chantée plus lentement (environ de 20 %) que l'unité propre aux exécutions connues en grégorien. Nous constatons que, sur des enregistrements récents, la lenteur de l'exécution s'estompe petit à petit. Les longues tenues restent toujours à l'ordre du jour.

La création spécifique des chanteurs hoedicais est celle des tenues et donc celle de l'importance vitale au maintien durable des notes hautes. Nous avons vu que le *mi* bémol était la *tenable* par excellence pour la définition de la gamme. Il apparaît toutefois que, selon les parties du *Libera me*, les *tenables* deviennent autres. En effet, le *mi* bémol est retenu dans les 2e, 4e et 5e parties ; mais, dans la 1ère où cette note est absente, c'est le *ré* bémol qui devient tenable. Dans la 3e partie, aucune de ces deux notes n'existe, c'est donc le *do* bémol qui remplit ce rôle.

Les tenues concernent les corps de chaque partie. Les *finales* des parties ne génèrent plus de tenue spécifique. Les notes y sont plus basses, mais surtout, cette phase de retombée est un élément de la rythmique car nécessaire à l'ascension du début de la partie suivante. Le taux moyen relatif des tenues est de 40 % dans le corps des parties contre 10 % seulement au sein des *finales*.

Les *tenues* concernent les notes tenables et donc hautes. Les hauteurs des notes ont été décomptées sur la totalité du chant. Dans le chant grégorien, il n'y a pratiquement de noires doublées que sur les *finales* basses (environ 25 % de *tenues*). Hoedic garde les *tenues* comme le Rennais, mais les accentue. Les notes basses et moyennes sont rallongées ici en moyenne de 20 % par rapport au Rennais. Les notes hautes de longues tenues demeurent les éléments indispensables à l'exécution hoedicaise du *Libera me* ainsi que de toutes les autres mélodies latines et grégoriennes. L'augmentation de la durée moyenne due aux *tenues*, par le rapport entre le nombre des unités de temps et le nombre des notes, est de 70 % à Hoedic par comparaison avec le Rennais qui est la base de la mélodie.

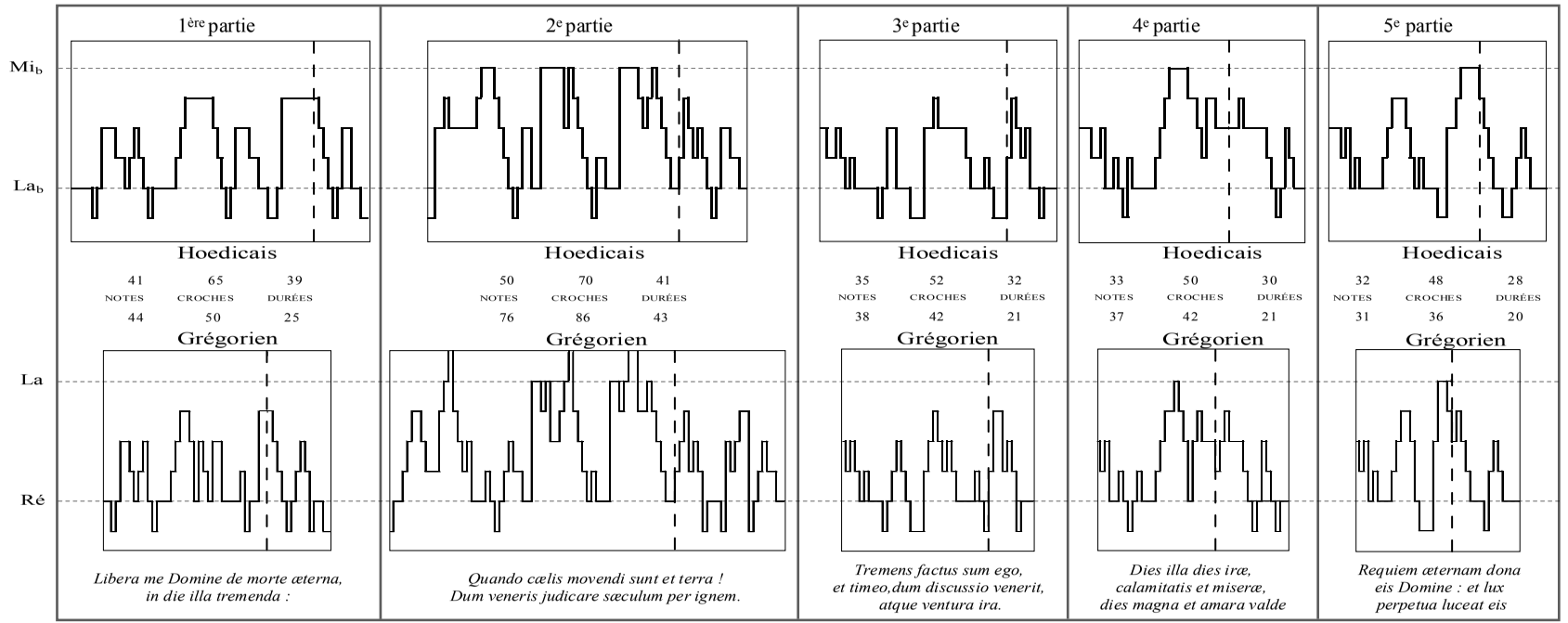

Schéma visualisant l'exécution du *Libera me*

- Grégorien : mélodie restaurée par Solesmes.
- Hoedicais : mélodie simplifiée par le Rennais, rythmée par le ton hoedicais, articulée sur les tenables.

Le graphe se déroule de gauche à droite sur la base des unités de temps : les croches. Dans les corps de chaque partie, les élans aboutissent aux nombreuses tenues à Hoedic (longs plats). Dans les finales des parties, la retombée vers la tonique est sans tenue et sans élément de rythme. En note de « rebond », la note basse sous la tonique est sans autre tenue qu'en finale secondaire de séquence. De la 1ère à la 5e partie, les tenables bémobilisées sont, dans l'ordre, : « Ré » - « Mi » - « Do » - « Mi » - « Mi ». En seconde partie, le grégorien a trois « Si bémol » au-dessus de la dominante : ils disparaissent dans l'Hoedicais. Dans cette partie, la perte du tiers des notes réduit la durée malgré les tenues hoedicaises.

Affirmation iconoclaste sur la rythmique hoedicaise

Avant de faire une dernière observation sur les créations des chants de la liturgie d'Hoedic, je demeure persuadé que la restauration de la rythmique grégorienne est une œuvre immense sur le plan artistique, historique et essentiellement spirituel. Après une profonde décadence du Grégorien, il fallut un peu moins d'un siècle de recherche pour que cette restauration fut possible. Toutefois, l'intellectualisme a imprégné le monde savant des « sachants ». Certains d'entre eux, qui savouraient la perfection, ne purent admettre que les fidèles ordinaires méritaient une légère initiation.

La liturgie hoedicaise montre qu'un certain mouvement rythmé d'élan et de repos, en sons longs ou brefs, en sons très forts ou plus légers, peut fournir une émotion spirituelle aux chanteurs et à leurs auditeurs dès lors que ces alternances de rythme s'enchaînent. Si, bien entendu, des théoriciens prétendent que les autres n'ont pas droit à ces émotions, disons que nous avons écouté, nous avons chanté, nous avons prié et cette prière nous a interpellés. Nous ne souhaitons pas en dire plus. Les moines bénédictins qui ont voué à la prière toute leur existence savent bien qu'ils ont eu les moyens intellectuels et le temps de parfaire leur forme d'oraison. Les membres de la communauté hoedicaise ont plus ou moins subi la théocratie. Elle leur a indiscutablement servi autrefois dans la survie quotidienne. Elle leur a donné l'occasion de s'entraîner à chanter tous ensemble et à bien « sortir » ces sons assez élevés. Ils se sont forgé une culture adaptée à leur besoin et à leur art. C'est ce qu'on nomme la tradition.

Le Rennais a été uniformément chanté dans les îles jusqu'en 1930. Près de trois quarts de siècle après, Hoedic conserve cette tradition qui, à la fin de l'eucharistie du 27 novembre 2004 fête de saint Goustan, a fait dire à notre recteur, Jean-Noël Lanoë que l'office fut « *encore une belle messe* ».

Bientôt, il n'y aura plus d'exécutant et aucun héritier pour cette rythmique. Pour nous, les chanceux, il est temps de conclure en affirmant avec Pér-Jakéz Hélias : « *Il ne peut y avoir de nostalgie de quelque chose qu'on a bien connu !* »

Lexique :

- Absoute *: dernières prières avant que le cercueil ne sorte de l'église.*
- Altération *: bémol ou dièse permettant d'entendre tous les demi-tons d'une gamme.*
- Cantilène *: au sens moderne, ligne mélodique particulièrement chantante.*
- Dominante *: note associée à la tonique en ton ecclésiastique, avec un écart assez souvent de quinte.*

- Finale *: note terminale d'une mélodie, généralement sur la tonique.*
- Octave *: intervalle de 6 tons sur les 8 notes naturelles, la plus haute ayant doublé sa fréquence.*
- Partie *: image d'une phrase ou d'un groupe de phrase grégorienne (inutile sauf pour cet exposé).*
- Portée de 4 lignes *: support des notations dites "carrées anciennes".*
- Portée de 5 lignes *: support des notations dites "modernes".*
- Quinte *: écart séparant l'intervalle sur 5 notes (seule quinte naturelle de 3 tons : de* si *à* fa *.*
- Quinte juste *: intervalle général harmonieux d'une quinte de 3,5 tons.*
- Récitative *: dominante répétée de très nombreuses fois au cours d'une psalmodie.*
- Répons *: dans la liturgie romaine, alternance de verset chanté en soliste avec réponse du chœur.*
- Séquence *: élément le plus petit de la phrase grégorienne (elle comprend des incises).*
- Tenable *: note élevée en ton hoedicais, elle coïncide parfois avec la dominante.*
- Tenue *: clôture d'élan rythmique hoedicais permettant de tenir longtemps sur une tenable.*
- Tessiture : *espace de hauteur, de graves à aigus, dans lequel une voix humaine chante au mieux.*
- Tonique *: première note d'une gamme utilisée dans une œuvre musicale.*
- Triton *: seul écart dissonant de 3 tons sur des notes non altérées, liant* fa *au* si *naturel.*

Bibliographie :

- DELALANDE J.-M., 1850. *Hœdic et Houat : histoire, mœurs, production naturelles de ces deux îles du Morbihan.* Nantes, librairie L. et A. Guéraud et Mazeau. Réédition Res Universis, 1993, 120 p.
- QUEFFÉLEC H., 1992. *Les Iles bretonnes*, photographies de H. Boulé, Rennes, Ouest-France, 127 p.
- REBATET L., 1969. *Une histoire de la musique des origines à nos jours*, Compagnie Française du Livre. Réédition Bouquins Robert Laffont, 1995, 900 p.

Dératisation de l'Île aux Chevaux

Louis Dutouquet*, Matthieu Fortin**

* Chargé de mission « Îles », Délégation Bretagne, Conservatoire du littoral
** Technicien scientifique, Bretagne vivante – SEPNB, 56400 Le Bono

La marée noire de l'Erika a fait de nombreux dégâts sur la côte bretonne et notamment au sein de l'avifaune marine. Suite à cette catastrophe, le Conservatoire du Littoral a proposé à la Fondation d'Entreprise Total, de développer un programme de réhabilitation des îlots bretons dans le but de favoriser la nidification des oiseaux marins. Ce programme, mis en place de 2001 à 2005, a permis au Conservatoire du littoral d'intervenir sur une dizaine d'îlots ainsi que sur deux archipels bretons. L'élimination de prédateurs introduits est l'une des principales actions menées sur les îlots bretons. La première île dératisée dans ce cadre fut l'Île aux Chevaux, petit îlot de 2,5 ha situé entre Hoedic, Houat et Belle-Île-en-Mer, propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1998.

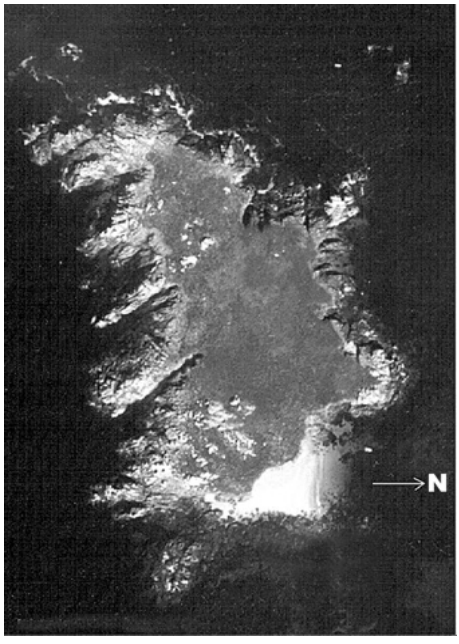

Fig. 1 :
L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic.

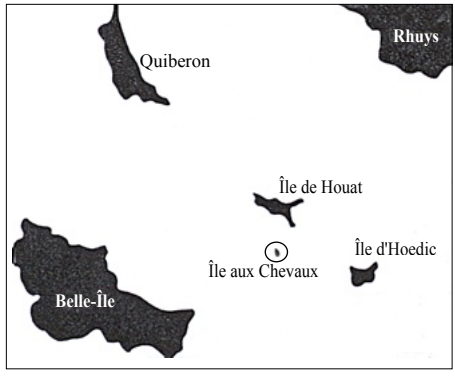

Pourquoi éradiquer le rat de l'île aux Chevaux ?

Rattus norvegicus, plus connu sous le nom de surmulot ou rat d'égout est une espèce introduite sur bon nombre d'îles bretonnes. Avec ses deux cousins le rat noir (*R. rattus*) et le rat du Pacifique (*R. exulans*), ils colonisent plus de 82 % des îles du globe. Il est considéré comme l'élément ayant l'impact le plus pervers sur le fonctionnement des écosystèmes qu'il colonise (Atkinson 1985) Il a notamment un effet dévastateur sur les oiseaux terrestres et marins ainsi que sur les populations de micro-mammifères et de reptiles (orvets…).

L'enjeu de la dératisation de l'île aux Chevaux est donc de favoriser le retour du puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*, 90 couples en Bretagne en 1999 – 2000) et de l'océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*, 790 couples en Bretagne en 1997 – 2000). Ces oiseaux marins nocturnes, nichant dans des terriers, sont directement menacés par la présence du rat. Ces espèces, considérées comme vulnérables en France, nichaient historiquement dans l'archipel de Houat, le puffin occupait l'Île aux Chevaux et niche encore sur certains îlots voisins de l'Île aux Chevaux tandis que l'océanite disparaît de Valhuec dans les années 80.

Protocole de dératisation

Le protocole d'éradication du rat sur les îles a été énoncé par M. Pascal et ses collaborateurs de la station SCRIBE de l'INRA de Rennes (Pascal 1996). L'éradication comprend plusieurs phases :

Piégeage mécanique non vulnérant

Équipée de stations de piégeage numérotées et disposées tous les 30 m, l'île se retrouve ainsi quadrillée en tous sens. Une station de piégeage comprend une ratière type Manufrance et un tube PVC destiné à accueillir l'appât toxique (2e phase).

Les ratières sont appâtées avec une mixture élaborée à base de beurre de cacahuètes, de flocons d'avoine et d'huile de sardine, puis armées. L'ensemble du dispositif est contrôlé chaque jour afin de récupérer les rats et libérer les éventuelles espèces non cibles capturées. Après deux jours sans aucune capture, on considère généralement qu'environ 80 % de la population a été capturée. C'est alors que la seconde phase de l'opération est mise en place.

Phase de lutte chimique

Une dose prédéfinie de toxique est disposé dans chaque tube PVC en Y et l'éventuelle consommation de toxique est contrôlé de façon

journalière. Après quatre jours sans consommation, on considère que la population de rats a été décimée. La pose d'un bouchon PVC à l'une des extrémités du tube permet d'éviter la dispersion du toxique dans l'environnement, les attaques par la pluie ou le vent ainsi que la consommation du grain par d'autres animaux.

Mise en place du dispositif contre la réinfestation

Comme son nom l'indique, ce dispositif prévient une éventuelle réinfestation du rongeur par le continent ou par d'autres îlots voisins. Il consiste en la pose de boîtes plastiques contenant de l'appât toxique et fermées à clé. La boîte possède deux ouvertures permettant le passage d'un rat. Ces boîtes sont disposées sur des sites potentiellement favorables au débarquement de nouveaux individus (dans le fond des criques, le long de la cale, zones d'accumulation de déchets…). Elles sont contrôlées deux fois par an.

Contrôle post-dératisation :

Un an après la fin de la dératisation, un mini dispositif de piégeage non vulnérant est réinstallé sur l'île et contrôlé durant cinq jours. Si aucune capture n'est réalisée durant cette période, l'opération menée un an auparavant est considérée comme réussie.

La dératisation de l'Île aux Chevaux

La dératisation de cette île était initialement prévue du 7 au 21 janvier 2002. Les mauvaises conditions climatiques hivernales n'ont pas permis d'achever l'opération en quinze jours. Elle a finalement été prolongée jusqu'au 18 février 2002. L'île a été équipée de 79 stations de piégeage.

Au total, 135 individus ont été capturés (fig. 2), aucun rat n'a été retrouvé intoxiqué dans le milieu naturel.

Fig. 2 : Captures journalières de rats à l'Île aux Chevaux, entre le 7 janvier et le 18 février 2002.

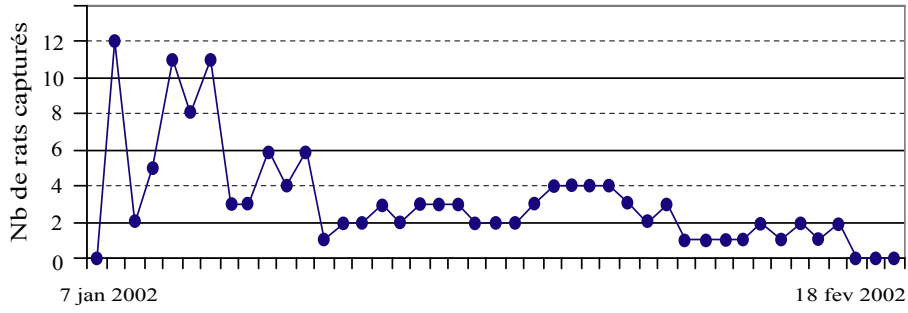

Afin de prévenir une éventuelle réinfestation, 3 postes « anti-débarquant » ont été installés sur l'île. Ils sont contrôlés chaque année par Bretagne Vivante, prestataire chargé du suivi scientifique de l'île. Depuis 2002, aucune trace de rat n'a été détectée (pas de crottier, pas de coulée, pas de terrier), aucun individu n'a été vu et aucune consommation de toxique disposé dans les postes n'a été constatée. En mars 2003, 40 ratières sont installées afin de vérifier l'absence de surmulot sur l'île et donc de valider son éradication. Durant 5 jours de piégeage, aucun individu n'a été piégé : la dératisation de l'Île aux Chevaux peut donc être considérée comme une réussite.

Le suivi scientifique post-dératisation

Dans le cadre de ce programme, Bretagne vivante – SEPNB a été chargée de la mise en œuvre d'un suivi sur 4 ans visant à contrôler l'efficacité de la dératisation, ainsi qu'à évaluer les effets de l'éradication sur les oiseaux nicheurs. Le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), seul vertébré terrestre vivant sur l'îlot de façon permanente après élimination des rats, fait également l'objet d'investigations.

Un rapport d'activité annuel présente les travaux réalisés. Il décrit les protocoles de travail mis en œuvre et expose les résultats obtenus (rapports disponibles auprès du CELRL[1]).

Il ne s'agit que du début de l'expérience, il est difficile de dégager à ce jour autre chose que des tendances et donc d'établir un bilan définitif.

L'évolution des effectifs des oiseaux nicheurs étudiés est, par ailleurs, soumise à d'autres facteurs limitant. Il faudra donc les intégrer pour identifier précisément l'impact de la dératisation sur les différentes populations.

On se contentera ici de décrire l'évolution des populations reproductrices d'oiseaux au cours de deux phases, avant et après l'action de dératisation et de s'interroger sur l'impact éventuel de celle-ci pour chaque espèce. Le traitement des données de densité de lézard des murailles est difficilement exploitable avant la fin de l'étude et ne sera donc pas abordé.

La figure 3a permet de comparer les effectifs nicheurs de cormorans huppés (*Phalacrocorax aristotelis*) et de goélands marins (*Larus marinus*), bruns (*Larus fuscus*) et argentés (*Larus argentatus*) dénombrés en 2002, 2003 et 2004 avec ceux des années 1987 – 2001.

[1] CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

L'effectif du cormoran huppé demeure dans l'amplitude de variation observée entre 1987 et 2001. Les variations inter-annuelles observées depuis 2002 devront être examinées dans un laps de temps plus grand.

Le rat surmulot est un prédateur potentiel pour le cormoran, notamment des pontes ou des très jeunes poussins. C'est la comparaison des contenus de nids (nombre d'œufs) et de la productivité annuelle (nombre de jeunes à l'envol) avant et après dératisation qui permettrait d'évaluer l'impact de la disparition du rat (travail en cours).

Fig. 3 : Évolution des populations reproductrices d'oiseaux à l'Île aux Chevaux, avant et après l'action de dératisation de janvier 2002.

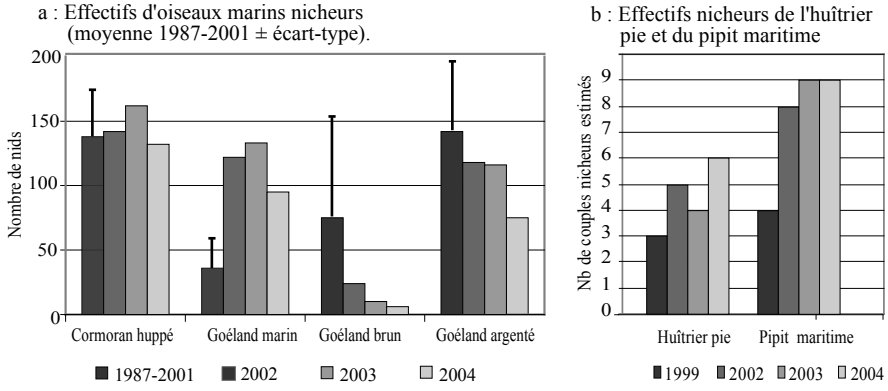

Pour les goélands, on peut noter d'importantes modifications dans la répartition spécifique : forte augmentation des goélands marins et déclin plus ou moins marqué des deux autres espèces. Cette évolution semble s'apparenter aux importants changements intervenus dans les années 1990 dans l'ensemble des colonies bretonnes (Cadiou *et al.*, 2004).

La figure 3b permet de comparer les effectifs nicheurs estimés d'huîtrier pie (*Haemotopus ostralegus*) et de pipit maritime (*Anthus petrosus*) dénombrés en 2002, 2003 et 2004 avec ceux de 1999. On considère alors 1999 comme référence avant la dératisation. Mais les données de 1999 ont été collectées par une autre équipe de Bretagne Vivante et en une sortie unique, ce qui, potentiellement, limite les possibilités de comparaison directe.

Les deux espèces augmentent fortement (200 % pour l'huîtrier pie et 225 % pour le pipit entre 1999 et 2004). Ces deux espèces nichant au sol, la prédation sur les nids par le rat peut être forte. On note par ailleurs que comme sur l'île Tomé (Côte-d'Armor), les populations

d'huîtrier pie et de pipit maritime de l'Île aux Chevaux ont réagi rapidement à l'élimination du rat. On peut alors considérer que la disparition du rat a un impact relativement direct sur l'évolution positive de ces deux espèces.

Complément sur les procellariiformes[2]

On recherche particulièrement la présence de l'océanite tempête et du puffin des anglais. Les deux espèces sont absentes de l'Île aux Chevaux mais une population réduite subsiste toujours dans l'archipel de Houat[3]. La recherche de présence consiste d'une part à visiter les sites favorables de nidification et d'autre part à effectuer des séances de repasse nocturne avec des bandes audio des cris et chants des oiseaux afin de contacter des individus erratiques ou prospecteurs. Ces deux méthodes n'ont pas donné de résultat positif pendant la période d'étude.

En conclusion

D'après les premières analyses sommaires, l'évolution des effectifs nicheurs des différentes espèces d'oiseaux marins ne révèlent pas d'effet direct indiscutable de l'éradication du rat. Plusieurs raisons peuvent être envisagées :

- Il ne s'agit que du début de l'expérience (2 ans après éradication).

- Il est vraisemblable que l'éventuel impact de la disparition des rats soit masqué par l'amplitude naturelle de variation des effectifs (cormoran huppé) ou par les tendances à plus long terme engagées antérieurement (goélands).

- L'impact de la disparition du rat peut, par ailleurs, être atténué par d'autres facteurs limitants toujours présents, comme la prédation directe par la corneille (présente sur l'île) ou les goélands et par la fréquentation humaine non maîtrisée de l'île.

- Enfin, le projet de restauration de la capacité d'accueil de cet îlot pour les oiseaux marins vise particulièrement les procellariiformes, espèces dont les caractéristiques démographiques (survie adulte élevée, faible fécondité, philopatrie[4] élevée) et le contexte local (faible densité de population) rendent délicate une colonisation rapide d'un nouveau site potentiel de reproduction.

L'augmentation flagrante d'espèces comme le pipit et l'huîtrier pie nous permet d'être optimiste. Cependant seule la poursuite d'un sui-

[2] En Europe : océanites et puffins, oiseaux pélagiques venant à terre seulement la nuit pour nicher (note de Melvan).
[3] Historiquement, le puffin des anglais occupait l'Île aux Chevaux dans les années 1950 – 1960 (Cadiou 2002).
[4] Tendance d'un individu à revenir ou à rester dans sa zone de naissance (note de Melvan).

vi à long terme des populations d'oiseaux nicheurs pourra nous renseigner sur l'impact réel de la dératisation.

Bibliographie

- ATKINSON, 1985. The spread of commensal species of *Rattus* to oceanic islands and their effects on island avifauna. *ICBP Technical Publication* 3, p. 35-79.
- CADIOU B., 2002. Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne. *Les Cahiers Naturalistes de Bretagne*. Mèze : éditions Biotope.
- CADIOU B., PONS J.-M., YÉSOU P., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960 – 2000)*. Mèze : éditions Biotope.
- DUTOUQUET L., 2002. *Dératisation de l'île aux Chevaux (56)*. Conservatoire du littoral : Programme de réhabilitation des sites de nidification de l'avifaune marine sur les îlots bretons.
- PASCAL *et al.*, 1996. L'éradication de populations insulaires de surmulots (*Rattus norvegicus*) (Archipel des Sept Îles - Archipel de Cancale, Bretagne, France). *Vie et Milieu*, n° 46, p. 345 – 354.

Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic

Gabriel Rivière
Botaniste, correspondant du Conservatoire National Botanique de Brest, responsable de la cartographie floristique du Morbihan, 56800 Ploermel

Quand on dit « fougère », on pense peut-être spontanément à « la fougère », autrement dit la fougère aigle, la plus banale et la plus répandue des espèces de cette « famille », plante envahissante dont on voudrait parfois se défaire. En fait, il en existe d'autres plus « sympathiques », plus rares et plus dignes d'intérêt. Malgré l'absence de toute fleur et de toute coloration vive, elles n'en forment pas moins un monde fascinant.

Dans le monde, la plupart des fougères habitent les régions tropicales, recherchant chaleur et humidité. Les îles du Pacifique, Tahiti par exemple, ou de l'Atlantique, en possèdent de très nombreuses espèces (plusieurs centaines en Polynésie française)… En revanche, Houat et Hoedic ne sont pas spécialement riches en fougères. Nos îles sont plus favorisées en chaleur que d'autres secteurs de la région, mais sous le rapport de l'humidité, on peut trouver mieux !

Bien plus évoluées que les algues, les champignons et même les mousses, les fougères – disons plutôt les Ptéridophytes, terme qui sera expliqué plus loin – sont apparues, dans les temps géologiques, bien avant les plantes à fleurs. Dans la deuxième moitié de l'ère primaire, au Dévonien et surtout au Carbonifère, elles connurent un développement considérable, formant les forêts de cette époque, dont les restes fossilisés ont contribué à la formation de la houille. Elles ont commencé à régresser dès la fin de l'aire primaire (Permien) au profit des Gymnospermes, dont les pins ou l'éphédra (raisin de mer) sont des représentants actuels, puis des plantes à fleurs (ou Angiospermes) apparues au cours de l'ère secondaire.

Avec ces dernières, elles ont en commun de posséder des vaisseaux pour conduire la sève jusque dans toutes les cellules – ce sont des plantes vasculaires – alors que, chez les algues et les champignons, l'eau et les divers nutriments pénètrent directement dans les cellules par osmose. Mais elles en diffèrent nettement par leur mode de reproduction.

Généralités

Les fougères de nos pays tempérés ne présentent jamais de tige aérienne dressée. Leur tige au contraire est généralement souterraine, rarement rampante sur le substrat : c'est un rhizome, qui peut être allongé horizontalement ou court et dressé verticalement. Le rhizome porte des feuilles, les frondes, seuls organes visibles, isolées ou le plus souvent en touffes. Parfois entières (scolopendre), ces frondes sont habituellement diversement découpées une à plusieurs fois, en divisions d'ordre 1 (pennes), d'ordre 2 (pinnules), etc.

Les fougères sont des plantes dépourvues de fleurs et donc de graines. Elles se reproduisent au moyen de spores produites dans des organes particuliers appelés sporanges situés généralement à la face inférieure des feuilles. Les sporanges sont regroupés en amas arrondis ou allongés, les sores, recouverts ou non d'une membrane, l'indusie, qui joue un rôle dans la classification des espèces. Contrairement aux plantes à fleurs (les Phanérogames), dont les fleurs sont constituées d'organes mâles (les étamines produisant le pollen) et d'organes femelles (les ovaires produisant des ovules), les individus feuillés sont totalement asexués, malgré l'appellation qu'on donne à certaines espèces telles que fougère mâle ou fougère femelle.

La reproduction sexuée s'exprime cependant à un moment donné, permettant le brassage des gènes qui favorise la vigueur des espèces et leur aptitude à la compétition. Les spores tombées à terre, si les conditions locales de chaleur et d'humidité sont favorables, germent en donnant naissance à un organisme totalement indépendant de la fougère feuillée, appelé prothalle. Celui-ci se présente généralement sous la forme d'une petite lamelle chlorophyllienne plus ou moins en forme de cœur, puisant ses nutriments dans le sol au moyen de fausses racines appelées rhizoïdes. C'est ce prothalle qui va développer des organes sexués, situés à sa face inférieure : les anthéridies (organes mâles) qui libèrent des anthérozoïdes mobiles et les archégones (organes femelles) qui produisent chacune une oosphère. Par temps humide, les anthérozoïdes sont libérés et se déplacent dans le film d'eau emprisonné sous la face inférieure du prothalle et vont féconder les oosphères. Il en résulte un œuf qui va se développer et donner une nouvelle plante feuillée. C'est lorsque ces plantules se forment que les prothalles sont les plus apparents : on pourra les observer au printemps, sur le sol nu humide, au voisinage d'une population de plantes feuillées.

La reproduction des fougères comporte ainsi une alternance de générations : les individus feuillés asexués ou sporophytes ; les prothalles sexués ou gamétophytes. D'autres végétaux, à première vue complètement différents des fougères, ont un cycle de reproduction analogue, avec des particularités propres à chaque groupe, par

exemple les prêles, les isoètes et les ophioglosses. L'ensemble de ces végétaux (fougères et plantes alliées) forment l'embranchement des Ptéridophytes (du grec *pteris* : fougère, et *phyton* : plante).

On compte en France près de 120 espèces de Ptéridophytes ; c'est dans la région méditerranéenne et dans les zones montagneuses qu'elles sont les plus nombreuses (76 espèces dans les Pyrénées-Orientales, le record des départements français). En Bretagne, on n'en trouve que 45 environ, soit bien moins de la moitié ; à Houat et Hoedic, 15 seulement, mais dont 4 présentent une valeur patrimoniale certaine.

Les espèces

Passons en revue ces 15 espèces en les regroupant par classe d'organisation, en indiquant les particularités de chacune et leur présence dans les îles... et en recourant à quelques observations personnelles de l'auteur de ces lignes.

Tab. 1 : classification des Ptéridophytes de Houat et Hoedic

Classes	Ordres	Genres et espèces
Lycopodiophytes (ou Lycopodinées)	Isoétales	*Isoetes histrix*
Équisétophytes (ou Équisétinées)	Équisétales	*Equisetum arvense* *Equisetum fluviatile*
Polypodiophytes (ou Filicinées)	Ophioglossales	*Ophioglossum lusitanicum* *Ophioglossum vulgatum*
	Osmondales	*Osmunda regalis*
	Filicales	*Trichomanes speciosum*
		Polypodium interjectum
		Pteridium aquilinum
		Asplenium marinum *Asplenium adiantum-nigrum* *Asplenium obovatum subsp. billotii* *Asplenium trichomanes*
		Phyllitis scolopendrium
		Dryopteris filix-mas

Les fougères proprement dites

Au sein des Ptéridophytes, elles forment la classe des Filicinées et l'ordre des Filicales (du latin *filix*, fougère).

• La **fougère aigle** (*Pteridium aquilinum*, pl. 1) est, comme on l'a dit, la fougère la plus répandue de toutes. C'est une espèce presque cosmopolite puisqu'on la trouve dans les zones tempérées et même subtropicales des deux hémisphères. Silicole, elle ne s'accommode pas bien de la présence du calcaire. On la trouve cependant sur les dunes bien que celles-ci renferment une bonne proportion de calcaire, mais selon les endroits, elles peuvent être plus ou moins décalcifiées.

Plante très compétitive grâce à une active multiplication végétative, elle s'insinue partout, surtout dans les lieux découverts : dans les champs en friche, sur les talus, dans les landes, sur les dunes. Elle forme notamment de vastes étendues sur les pentes littorales et celles des vallons, s'étendant même aux dépens des landes à ajoncs âgées non entretenues. Grâce à son rhizome profond, elle résiste bien aux incendies. Son côté invasif a pour conséquence un appauvrissement du milieu. Le débroussaillage actuel sur Hoedic pourrait favoriser son extension, s'il n'est pas reconduit.

Par ses dimensions, la **fougère mâle** (*Dryopteris filix-mas*, anciennement *Polystichum filix-mas,* pl. 1) vient en deuxième position. Mais c'est une plante des fossés, des talus, des sous-bois, milieux rares ou inexistants dans nos îles. On la trouve cependant sous les buissons, dans les friches arbustives à prunelliers mais elle est peu abondante.

Comme il est dit plus haut, ni la fougère « mâle » ni la fougère « femelle » ne sont sexuées sous leur forme feuillée. Ces appellations évoquent simplement une plus ou moins grande finesse dans la découpure des feuilles. Très répandue dans une grande partie de la France, et notamment en Bretagne, la fougère femelle (*Athyrium filix-foemina*) semble absente de nos îles où elle ne trouve pas les milieux humides et ombragés qui lui conviennent.

De toutes les fougères, la fougère mâle est la seule qui ait connu une application thérapeutique, au moins jusqu'au XX^{e} siècle : elle était utilisée pour le traitement des parasitoses dues au ténia.

• Le polypode est une fougère bien connue, qui était étudiée comme exemple type dans les anciens programmes de sciences naturelles des classes de 5^{e} des collèges. Mais ce n'est pas le polypode commun (*Polypodium vulgare*) qu'on trouve dans nos îles. L'ancien polypode commun a en effet été démembré entre plusieurs espèces, trois présente en France et aussi en Bretagne, mais seul existe ici le **polypode intermédiaire** (*Polypodium interjectum,* pl. 2) qui vit dans les lieux découverts, alors que l'autre préfère les sous-bois. Habi-

tuellement très commun sur les vieux murs, peu représentés à Houat et Hoedic, il vit plutôt ici sur les dunes. La troisième espèce, le polypode austral (*P. cambricum*) vit aussi sur les murs et les rochers des régions ensoleillées : abondant dans les villes du littoral morbihannais (Hennebont, Auray, Vannes, La Roche-Bernard…), il paraît absent des îles.

• Les doradilles ou *Asplenium* sont des fougères rupicoles : elles vivent sur les murs, les rochers, dans les endroits pierreux, les chemins creux, sur les talus, milieux rares ou quasi inexistants dans nos îles en dehors des rochers maritimes. La plus originale est la **doradille marine** (*Asplenium marinum ,* pl. 2). C'est la seule fougère européenne franchement marine, vivant dans les anfractuosités des falaises arrosées par les embruns marins, parfois à un niveau assez élevé sous les blocs pierreux, parfois au contraire au fond de grottes obscures.

L'île de Houat possède une côte entièrement rocheuse dans ses deux tiers occidentaux : les populations d'*Asplenium* y sont nombreuses, à la fois sur les façades nord, ouest et sud, essentiellement dans les petites criques. Il faut souvent descendre au pied des falaises, à marée basse pour les apercevoir. On peut alors en dénombrer certainement plus de 25, depuis un point situé juste à l'ouest du port St-Gildas jusqu'à Bag Salus. Les nombreux îlots qui se situent au nord-ouest et au sud de l'île, sont aussi susceptibles d'abriter l'*Asplenium marinum*, ce qui a pu être vérifié dans deux d'entre eux : à l'ilôt Séniz (C. Blond en 2002) et dans une grotte de l'île aux Chevaux (P. Buttin en 2003).

L'île d'Hoedic est trop basse pour en abriter autant. Il en existe cependant au moins trois belles populations : au sud-ouest de Beg Lagad, au nord de l'église et à la pointe du Vieux-Château.

• La **doradille noire** ou capillaire noire (*Asplenium adiantum-nigrum,* pl. 2) est une plante des murs, des talus rocheux, vivant à découvert ou sous les buissons. Elle semble peu abondante dans nos îles. À Hoedic, elle existe notamment au voisinage du Fort anglais, du Fort de1853 et dans les friches voisines de ce dernier.

• La **doradille lancéolée** ou doradille de Billot (*Asplenium obovatum* sous-espèce *billotii,* pl. 2) est morphologiquement proche de la précédente. Elle en diffère par ses frondes dont les lobes inférieurs sont plus courts que les lobes moyens, d'où un aspect lancéolé qui lui a valu son ancien nom (*A. lanceolatum*), alors que la doradille noire a un limbe franchement triangulaire. Elle mérite une mention spéciale car c'est une espèce à distribution surtout occidentale en France ; c'est en Bretagne qu'elle est le plus répandue et tout particulièrement en Morbihan. Plante calcifuge, elle habite les vieux murs et surtout les fissures peu profondes des rochers siliceux (principale-

ment schisteux, plus rarement granitiques) en situations abritées mais assez éclairées, à exposition plutôt au sud, sud-est ou sud-ouest (rarement au nord), assez souvent en compagnie de l'ombilic (*Umbilicus rupestris*), parfois à peine au-dessus de la doradille marine dans les rochers maritimes élevés. Elle semble très rare dans nos îles. À Houat, on la voit autour des têtes de rochers de la côte, par exemple le long du sentier de la côte nord et vers la pointe sud-ouest de la presqu'île du Béniguet. Elle n'a pas été trouvée à Hoedic.

• Une autre doradille très répandue dans la région, la **capillaire des murs** (*Asplenium trichomanes,* pl. 2) est probablement rare, en raison d'un climat trop sec. P. Buttin l'a trouvée à Hoedic dans les fossés du Fort.

• La **scolopendre** (*Phyllitis scolopendrium,* pl. 1) est plus exigeante encore en humidité atmosphérique. Aussi, dans les régions littorales, on ne la trouve qu'en situation abritée et fraîche, peu ensoleillée, sous les buissons par exemple. Particulièrement abondante à Belle-Île, elle doit être, au contraire, extrêmement rare dans nos îles : je l'avais observée à Hoedic en 1972 et P. Buttin l'a retrouvée dans les fossés du Fort. Contrairement à la plupart des fougères, son feuillage est entier.

• La plus inattendue de nos fougères est certainement le **trichomanès** (*Trichomanes speciosum,* pl. 2[1]), unique représentant européen d'un genre tropical très diversifié. Pendant longtemps, cette espèce n'a été connue en France que dans le Pays Basque, en quelques vallées encaissées et boisées, en sites abrités à atmosphère constamment saturée d'humidité, à faibles écarts de température et à éclairement réduit. C'est en 1948 qu'elle fut trouvée par J. Moisan dans un puits du Morbihan, à Ploërmel, puis à partir de 1952 dans les environs de cette localité, ensuite dans la région de Pontivy et enfin en plusieurs autres secteurs du département et dans une localité de chacun des départements du Finistère et des Côtes-d'Armor, toujours exclusivement dans des puits, au total dans plus de 150 ! Malheureusement depuis cette époque, la plante a fortement régressé par suite de la fermeture ou de la ruine de beaucoup d'entre eux.

Mais un regain d'intérêt pour cette fougère est né d'une découverte inattendue relativement récente. Vers 1985, on a remarqué en Amérique d'abord, puis en Europe, que le gamétophyte (ou prothalle) était capable, non seulement de subsister en l'état sans produire de sporophytes, mais de se reproduire de façon végétative pour former des populations indépendantes. Ce gamétophyte a l'aspect, non d'une petite lame chlorophyllienne comme chez les autres fougères, mais d'un feutrage de filaments vert tendre, d'aspect ouaté, doux au

[1] Illustration de la forme feuillée, seul le prothalle est présent à Houat.

toucher. Ce phénomène fut observé dans les Îles britanniques, puis en Bretagne, en Italie, au Luxembourg, dans les Vosges et d'autres contrées encore. En Bretagne, on le trouve sous cette forme dans les puits, mais aussi en d'autres cavités naturelles ou artificielles, dans des fissures rocheuses, dans l'intérieur ou sur le littoral et même dans les îles. C'est ainsi que le prothalle du *trichomanes* fut découvert dans une grotte de l'île de Houat en mai 1997 par moi-même, accompagné de F. Bioret et F. Hardy, de Brest. Une nouvelle visite en juin 2002 en compagnie d'une étudiante de Brest, S. Loriot qui prépare une thèse sur cette espèce, permit d'observer trois nouvelles populations. Toutes sont situées au fond de grottes accessibles seulement à marée basse, qui s'ouvrent sur la crique de Port Navalo. Le prothalle y tapisse le fond ou la paroi des grottes, sur de vastes surfaces, à des niveaux non atteints par les marées, en compagnie de la doradille marine. D'autres populations insulaires existent aussi à Groix et à Ouessant.

Ajoutons que depuis l'année 2002 on observe, dans les Côtes-d'Armor, deux populations de gamétophytes en train d'évoluer en sporophytes dans des vallons boisés encaissés, seules stations naturelles en Bretagne pour cette forme de la fougère.

• Pour terminer ce chapitre sur les fougères proprement dites, signalons la présence de l'**osmonde royale** (*Osmunda regalis,* pl. 1), la plus grande de nos fougères dont la majesté lui a valu son nom spécifique. Elle diffère des autres fougères par la structure de ses sporanges et le regroupement de ceux-ci au sommet des feuilles, ce qui justifie son classement dans un ordre à part (les Osmondales). Commune en Bretagne, le long des ruisseaux, des cours d'eau, dans les lieux tourbeux, elle est beaucoup plus rare dans les autres régions de France, ce qui lui vaut d'être légalement protégée dans 12 d'entre elles. Les îles ne sont pas un milieu très favorable pour elle. Elle est cependant présente dans celles de Groix, Belle-Île et Houat, essentiellement dans les suintements des falaises, où elle cohabite avec, par exemple, l'oseille des rochers (*Rumex rupestris*), espèce atlantique rare protégée, le céleri (*Apium graveolens*)... C'est ainsi qu'à Houat, on peut la voir en trois points au moins de la côte nord, dont une belle station du côté de Port Navalo.

2- Les isoètes et les ophioglosses

Isoètes et ophioglosses ont déjà été abordés dans un précédent article concernant les plantes patrimoniales de Houat et d'Hoedic.

Les ophioglosses sont presque de vraies fougères, en ce sens qu'ils sont classés parmi les Filicinées à côté des Filicales et des Osmondales qui viennent d'être développées ci-dessus, mais leur structure est beaucoup plus simple. Chaque individu ne présente en effet

qu'un rhizome (souterrain, comme il se doit) portant une ou deux feuilles formées elle-mêmes de deux parties : un limbe de forme ovale et un épi de sporanges.

Les isoètes sont bien différents et nettement plus primitifs. Chaque individu est constitué d'une sorte de bulbe portant des feuilles filiformes disposées en rosette qui apparaît seule au niveau du sol et qu'on pourrait confondre avec celles d'autres plantes comme les scilles ou les petites graminées. Les sporanges se situent à la base des feuilles dans une excavation creusée du côté interne.

• L'**ophioglosse commun** (*Ophiglossum vulgatum*[2]) dont le nom fait allusion à la langue du serpent, est relativement grand (de 15 à 30 cm de hauteur), mais souvent peu visible du fait de son habitat en milieux herbeux. Très rare dans le Morbihan, il n'est connu actuellement que dans la région littorale, sur terrains neutres ou alcalins, en quelques localités seulement dont la plus anciennement connue est précisément Hoedic (G. Rivière en 1984). Il y est toujours présent dans la dépression humide située au sud-est du bourg, mais il est sérieusement menacé par l'embroussaillement.

• L'**ophioglosse du Portugal** (*Ophioglossum lusitanicum*[2]) et l'**isoète épineux** (*Isoetes histrix*[2]) peuvent être regroupés en raison de leur écologie très semblable. L'un et l'autre sont des plantes vivant en colonies dans les pelouses rases, sur des sols humifères très humides en hiver et au printemps mais s'asséchant l'été, et toujours sur substrat siliceux. L'un comme l'autre ont une répartition méditerranéenne-atlantique, leur limite nord-ouest se situant en Cornouaille britannique. Leurs distributions respectives dans le Massif Armoricain se superposent presque totalement. Le second seul est légalement protégé en France mais le premier mériterait tout autant de l'être vu sa moindre représentation (dans 9 départements seulement contre 14 pour l'autre).

Tous les deux ont été signalés à Houat et Hoedic, mais ils n'y ont été vus que très occasionnellement. Leur observation suppose en effet le passage d'un botaniste averti dès l'hiver ou au printemps vers mars-avril, à une période où le développement de la flore n'est pas suffisant pour motiver un déplacement sur les îles. Les deux îles ont pourtant été souvent visitées par les naturalistes armoricains ou d'autres venus de plus loin. Rappelons l'histoire des observations de ces deux plantes : elle mérite d'être contée.

[2] Illustration dans la Revue des Deux Îles n°1, 2004, planches 2 et 3.

Isoetes histrix

- À Houat, d'après J.-M. Le Gall, l'isoète a été découvert à l'île de Houat par l'abbé Delalande, en mai 1850, mais après la parution de son ouvrage sur les deux îles qui ne cite pas cette espèce. Serait-ce la première observation de cette plante dans le Massif armoricain ? Dans le supplément, J.-M. Le Gall ajoutait que J. Llyod venait de la trouve à Belle-Île sur des coteaux exposés au midi. Ce dernier lui donnait en 1851 le nom de *Isoetes delalandei* (Le Gall 1852, Llyod 1854).

J. Llyod, dans les différentes éditions de la *Flore de l'ouest de la France* (au moins celles de 1876, 1886 et 1897) écrivait : « *Houat ! (Delalande)* ». Le « *!* » signifie qu'il avait vu lui-même la plante sur cette île. H. des Abbayes mentionne simplement cette localité dans sa flore du Massif armoricain, sans qu'il l'ait vue lui-même.

C. Vanden Berghen étudia la flore d'Hoedic au cours de séjours faits en 1961 et 1962. Il cite un relevé phytosociologique où la plante est présente, fait le 26 avril 1962 sur la « *côte méridionale de Houat* ». (Vanden Berghen 1965)

F. Bioret signalait que la plante n'avait pas été retrouvée à Houat depuis J. Llyod (Bioret 1993). C'est une erreur puisque C. Vanden Berghen la citait en 1965.

P. Thevenin et moi-même, le 1er mai 2000, avons donc observé pas moins de 7 stations, comportant des individus nombreux, dans la partie nord-ouest de l'île, sur les côtes nord, ouest et sud, depuis une pointe située à 1/3 km à l'est de Port Navalo jusqu'à Portz Chudell. Le 4 juin 2001, au cours d'une nouvelle visite dans l'île, j'ai revu quelques-unes des populations observées en mai 2000 et j'en ai trouvé une nouvelle vers le milieu de la côte sud entre Beg Salus et Portz Carnaquiz. En 2002, R. Ragot l'observe au même endroit.

- À Hoedic, C. Vanden Berghen est le premier à signaler l'isoète dans cette île. Ses relevés phytosociologiques faits en 1962, mentionnent la plante en au moins trois endroits : sur la côte méridionale, vers l'extrémité méridionale et à l'extrémité orientale. Il note par ailleurs que l'association à *Isoetes histrix* et *Trifolium subterraneum* occupe de grandes surfaces plus à l'intérieur de l'île (par rapport à la pelouse halophile qui borde les falaises), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, les fourrés à ajonc étant très développés dans ce secteur. P. Dupont, dans le « *Supplément à la Flore vasculaire du Massif Armoricain* », fait état de cette observation.

F. Bioret signalait que la plante n'avait pas été retrouvée à Hoedic depuis C. Vanden Berghen (Bioret 1993). Mais peu de temps après (en 1995), il l'observait en deux points de l'île : au nord-est au milieu des ajoncs, et au sud-ouest de l'île près de Port Parnec.

Mais le 6 avril 2004, au terme d'une demi-journée de recherche, P. Buttin et moi avons enfin retrouvé la plante, en deux stations au sud-ouest du bourg, l'autre un peu plus au nord sur un ancien sentier récemment élargi. Enfin, le 19 mai de la même année, nous la retrouvions également au nord-est du bourg, une station peu éloignée de celle observée par F. Bioret.

Ophioglossum lusitanicum

- À Houat, J.-M. Bachelot de la Pylaie, au cours de son voyage à Belle-Île et aux îles d'Houat et d'Hoedic en 1825 – 1826, mentionne explicitement « *la petite ophioglosse du Portugal* » observée à Belle-Île à l'automne 1825, puis à Houat où il la revoit le 10 février suivant sur la presqu'île du Béniguet. J. Llyod l'observa également (ainsi d'ailleurs qu'à Belle-Île), ce qui est mentionné par J.-M. Le Gall dans le supplément (1852) et dans J. Llyod (1876, 1886, 1897). H. des Abbayes cite la localité.

- À Hoedic, C. Vanden Berghen mentionne cette espèce en compagnie de l'isoète dans un relevé fait en avril 1962 (extrémité orientale), ce qui est rapporté par P. Dupont dans le « *Supplément à la Flore vasculaire du Massif Armoricain* ».

Selon F. Bioret, « *À Houat et Hoedic, aucune donnée récente n'est à signaler depuis les mentions anciennes de Llyod et de Vanden Berghen* », assertion reprise par S. Magnanon (Magnanon 1997).

Mais P. Thevenin et moi-même avons eu la chance d'observer, en même temps que l'*Isoetes* et presque partout associé à lui, 5 stations d'ophioglosse dans la partie nord-ouest de l'île de Houat, sur les côtes nord, ouest et sud, à partir de Beg Run-er-Vilaine. Les individus y étaient très nombreux, mais très petits et la plupart stériles. Nous venions donc de retrouver l'ophioglosse qui n'avait peut-être pas été observé dans cette île depuis près de 150 ans ! En 2002, R. Ragot l'observe sur la côte sud entre Beg Salus et Portz Carnaquiz.

Par contre, il n'a toujours pas été revu à Hoedic.

En conclusion, les observations récentes faites à Houat, et d'abord celles du mois de mai 2000, seraient les premières depuis J. Llyod (?) en ce qui concerne l'ophioglosse, depuis C. Vanden Berghen pour l'isoète.

À Hoedic, l'*Isoetes histrix* n'a été vu que de façon très épisodique (1962, 1995 et 2004) tandis que la seule observation de l'*Ophioglossum lusitanicum* remonterait à plus de 40 ans (Vanden Berghen 1965).

Ces deux petites plantes sont fragiles et peuvent être victimes du piétinement et du passage des randonneurs. Par bonheur, elles ont

accompli leur cycle biologique au moment des plus grandes affluences humaines.

3- Les prêles

Elles constituent le genre *Equisetum*, genre unique d'une famille unique de l'ordre des Équisétales. Ce dernier est lui-même le seul de la classe des Équisétophytes. Autrement dit, ce groupe ne comporte plus qu'un nombre restreint d'espèces (15 dans le monde entier), alors qu'il était représenté à l'ère primaire par un grand nombre de formes dont certaines étaient arborescentes, par exemple les Calamites.

Les prêles, qui vivent généralement dans des milieux plus ou moins humides, se reconnaissent facilement à leur aspect particulier de « queue de cheval », d'où leur nom scientifique (du latin *equus* : cheval, et *seta* : soie, crin). Le rhizome, vivace, à croissance horizontale donne naissance au printemps à des tiges aériennes dressées creuses, cannelées et articulées. Ces tiges portent à chaque nœud une couronne (un verticille) de feuilles elles-mêmes articulées. La base de chaque article de la tige ou de chaque rameau est entourée d'une gaine dont les caractères sont utilisés pour identifier les espèces. La tige, lorsqu'elle est fertile, est terminée par un cône formé de nombreux sporanges serrés les uns contre les autres. Deux espèces existent dans les îles de Houat et d'Hoedic.

• La **prêle des bourbiers** (*Equisetum fluviatile,* pl. 1), aux tiges très largement creuses, toutes de même forme, les unes fertiles, les autres stériles. Très répandue dans l'ouest de la France, dans les lieux très humides, les bordures d'étangs, elle paraît très rare ici : on en trouve notamment à Hoedic dans le fossé du Fort.

• La **prêle des champs** (*Equisetum arvense,* pl. 1) vit dans des milieux moins humides que l'espèce précédente, parfois même assez secs : fossés, bords des chemins et des champs... Elle présente deux sortes de tiges, les unes fertiles, courtes, dépourvues de chlorophylle, apparaissant au printemps et disparaissant de bonne heure ; les autres stériles, chlorophylliennes, à lacune centrale très étroite. Très commune en France, elle semble très localisée dans les îles. À Hoedic, on la trouve en plusieurs points, notamment au sud et au nord-est du bourg.

Valeur patrimoniale

Certaines espèces sont inféodées à des milieux très spécialisés et très rares, souvent menacés par la pression touristique. Tels sont l'isoète et l'ophioglosse du Portugal. Très rares sur le littoral breton, et présents principalement dans les îles, ils figurent, avec des dizaines d'autres espèces de Phanérogames et de Ptéridophytes sur la

« *Liste Rouge des espèces rares et menacées du Massif Armoricain* » établie par le Conservatoire botanique national de Brest (Magnanon 1993), à l'annexe 1 (taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte). Il en est de même du trichomanès et de l'ophioglosse commun.

Tab. 2 : Les espèces d'intérêt patrimonial		
Espèces protégées	Protection nationale	*Isoetes histrix* *Trichomanes speciosum*
	Protection régionale	*Ophioglossum vulgatum*
Liste rouge des espèces rares et menacées du Massif Armoricain	Annexe 1	*Isoetes histrix* *Ophioglossum lusitanicum* *Ophioglossum vulgatum* *Trichomanes speciosum*
	Annexe 2	Aucune

Trois de ces espèces bénéficient en outre d'une protection légale soit nationale, soit régionale (tab. 2). Il est donc « *interdit de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie des spécimens sauvages* » de ces espèces. On peut s'étonner que la quatrième, l'ophioglosse du Portugal, ne soit pas elle aussi protégée : elle mériterait de l'être tout autant que l'isoète, comme il a été dit plus haut.

On connaît la valeur patrimoniale de la végétation et de la flore des îles de Houat et d'Hoedic. Les Ptéridophytes, pour leur part, y contribuent d'une manière évidente.[3]

Bibliographie :

- DES ABBAYES H. ET COLL., 1971. *Flore et Végétation du Massif Armoricain. Tome I : Flore vasculaire*. Saint-Brieuc.
- BACHELOT DE LA PYLAIE J.-M., 2004. *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic, 1825 - 1826*. (Présenté par P. Buttin). Melvan. 176 p.

[3] Pour en savoir plus sur les Ptéridophytes, on pourra consulter le livre remarquablement illustré de R. Prelli (Prelli 2001).

- BIORET F., 1989. *Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de quelques îles et archipels ouest et sud armoricains*. Thèse de doctorat. 480 p.
- BIORET F., 1993. Les espèces phanérogamiques protégées ou méritant de l'être dans les îles bretonnes. *Bulletin de la société botanique du Centre-Ouest*, n° 24, p. 65 - 102.
- DELALANDE J.-M., 1850 - *Hoedic et Houat : Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Nantes : librairie Guéraud et Mazeau.120 p.
- DUPONT P., 1995. Supplément (jusqu'à l'année 1974) à la Flore vasculaire du Massif Armoricain. Publication posthume de H. des ABBAYES. *E.R.I.C.A.,* n° 700, p. 1-77.
- GÉHU J.-M., 1964. La végétation psammophile des îles de Houat et d'Hoedic. *Bulletin de la société botanique du nord de la France*, t. XVII, n° 4, p. 238-266.
- LAHONDÈRE C. et BIORET F., 1997. 24e session extraordinaire de la S.B.C.O. : Morbihan. Juillet 1996. Aperçu de la végétation des dunes et des falaises maritimes de l'île de Houat. *Bulletin de la société botanique du Centre-Ouest*, n° 28, p. 305 - 314.
- LE GALL J.-M., 1852. *Flore du Morbihan*. Vannes.
- LLOYD J., 1854 –1897. *Flore de l'Ouest de la France*. Nantes : 1e éd. (1854), 2e éd. (1868), 3e éd. (1876), 4e éd. (1886), 5e éd. posthume (1897).
- MAGNANON S., 1993. Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain. *E.R.I.C.A.*, n° 4, p. 1 - 22.
- MAGNANON S., 1997. *Ophioglossum lusitanicum*, bilan de sa répartition dans le Massif Armoricain. *E.R.I.C.A.*, n° 9, p. 7 - 13.
- Ministère de l'environnement, 1982. Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. *Journal officiel de la République française*, 13 mai 1982.
- Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, 1987. Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale. *Journal officiel de la République française*, 16 septembre 1987.
- Arrêté du 31 août 1995 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. *Journal officiel de la République française*, 17 octobre 1995.
- PRELLI R. (avec la collaboration de Boudrie M.), 2001. *Les Fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale*. Paris : Belin, 432 p.
- RIVIÈRE G., 2003. *Atlas floristique préliminaire du Morbihan (Plantes Vasculaires)*. Conservatoire botanique national de Brest, tirage restreint, 2e édition.
- RIVIÈRE G., 2003. Les Fougères de Belle-Île et les plantes alliées. *L'Huîtrier Pie*, n° 30, p. 2 – 5 ; n° 31, p. 2 – 8 ; n° 32, p. 3 – 7.

- RIVIÈRE G., 2004. Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et d'Hoedic. *Melvan, la Revue des deux Îles*, n° 1, p. 71 – 80.
- VANDEN BERGHEN C., 1965. La végétation de l'île Hoëdic (Morbihan, France). *Bulletin de la société royale botanique de Belgique*, n° 98, p. 275 -294.

Equisetum arvense

Rémy Prelli

Osmunda regalis

Rémy Prelli

Equisetum fluviatile

Rémy Prelli

Phyllitis scolopendrium

Gabriel Rivière

Dryopteris filix-mas

Rémy Prelli

Pteridium aquilinum

planche 2 – Ptéridophytes – Houat et Hoedic

PB, Hoedic

Asplenium marinum

PB, Hoedic

Asplenium adiantum-nigrum

Rémy Prelli

Trichomanes speciosum

PB, Hoedic

Polypodium interjectum

Rémy Prelli

Asplenium obovatum subsp. billotii

PB, Hoedic

Asplenium trichomanes

Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003

Arnaud Le Nevé*, Yves Kayser, Bernard Iliou*****

* Membre du Groupe ornithologique breton, chargé de mission faune-flore à Bretagne Vivante – SEPNB, Brest 29200

** Membre du Comité d'homologation national, biologiste à la station de la Tour du Valat (Fondation Sansouires – Camargue), Arles 13200

*** Secrétaire du Groupe ornithologique breton, collaborateur du Centre d'études et de recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Vannes 56000

L'île d'Hoedic est fréquentée depuis plus d'un siècle par les ornithologues. Les récits de leurs observations publiés dans diverses revues naturalistes sont aujourd'hui d'une grande valeur car ils nous permettent de comparer la nature telle que nous la voyons aujourd'hui à ce qu'elle fût par le passé. Ainsi, depuis plus de cent ans, sur un petit bout de terre comme Hoedic, des espèces ont disparu et d'autres sont apparues. Ces évolutions sont riches d'enseignements car elles reflètent les changements de notre société.

Aujourd'hui plus que jamais, Hoedic est fréquentée par les ornithologues qu'ils soient amateurs, débutants ou professionnels. L'objectif premier de cette synthèse est donc de rassembler les les observations des uns et des autres chaque année afin de les porter à connaissance pour le présent mais aussi pour le futur, à l'image de la riche bibliographie que nous ont léguée nos pères naturalistes et ornithologues.

Cette synthèse est la première du genre sur Hoedic. Elle devrait être suivie chaque année d'une nouvelle édition. Par souci d'harmonisation, la période considérée est similaire à celle de la synthèse ornithologique régionale publiée dans *Ar Vran*.[1]

Observateurs

Le bilan présenté ici est issu de l'analyse de 3 069 observations récoltées au cours de 80 journées de terrain (fig. 1) par 26 observateurs : R. Allanic, C. Bouffet, B. Burnouf, P. Buttin, J.-L. Clavier, D. Cohez, A. Dufour, A. Gentric, E. Gfeller, C. Hervé, O. Hesnard, B. Iliou, J. Jean-

[1] Ce travail est dédié à G aël Rault, notre ami et cousin ornithologue disparu prématurément à la fin de l'année 2003.

Baptiste, J.-P. Jordan, R. Jordan, Y. Kayser, A. Larousse, A. Le Nevé, A. Mionnet, F. Noël, D. Perauchaud, G. Rault †, A. Renaudier, C. Rideau, P. Spiroux, J. Vittier.

Fig.1 : Importance et répartition journalière des observations

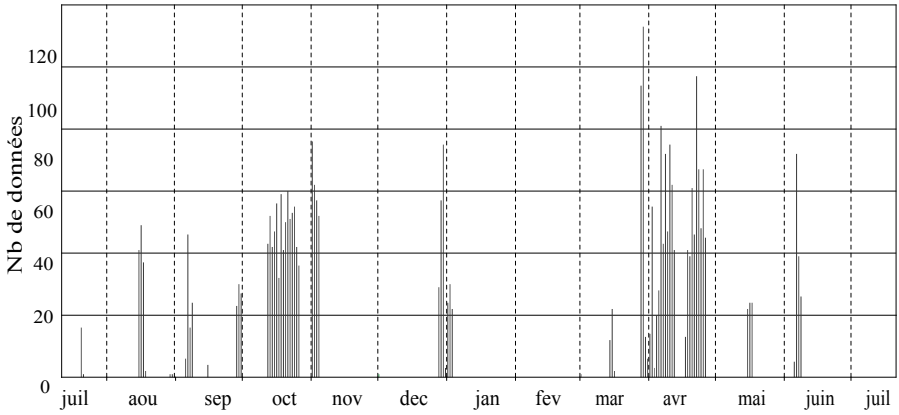

Statistiques

Chaque nom d'espèce est suivi de deux chiffres entre parenthèses. Le premier représente le nombre de données hoedicaises enregistrées dans la base de données jusqu'au 15 juillet 2002 (statistique obtenue sur un total de 14 121 données). Le deuxième représente le nombre de données du 16 juillet 2002 au 15 juillet 2003, soit un total de 3 069.

L'année 2002 – 2003 représente donc 22 % du nombre de données précédemment enregistrées. Cette forte proportion est liée au nombre important d'observateurs ayant contribué à cette synthèse (n = 26).

Cartographie utilisée (fig. 2)

Les lieux-dits mentionnés correspondent à la cartographie utilisée par les ornithologues depuis la fin des années 70 – début 80 (Le Garff, communication personnelle). Cette cartographie a été actualisée en 2003 par les documents cartographiques les plus récents (cadastre d'avril 2003, orthophotoplan IGN 2000) pour tenir compte des aménagements intervenus depuis ces deux dernières décennies : station de lagunage, extension du village.

Par souci de précision, la toponymie des lieux-dits utilisée par Le Garff a été complétée de certains noms historiques figurant sur le cadastre ou dans la bibliographie (Buttin 1984).

Fig. 2 : Carte d'Hoedic. Localisation des noms de lieux-dits utilisés par les ornithologues.

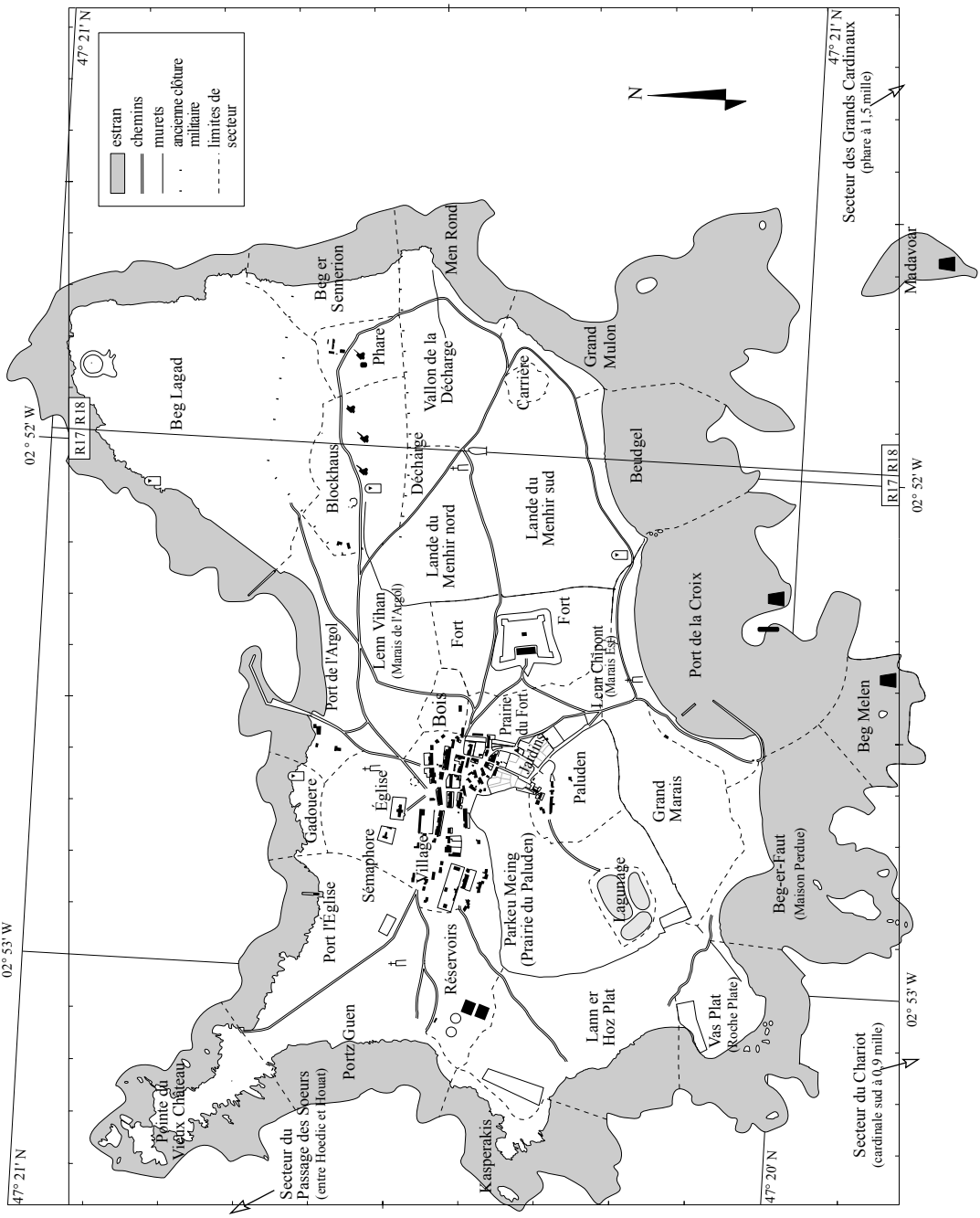

Réalisation : Arnaud Le Nevé – 2003. Sources : carte Shom 7143 S, orthophotoplan IGN 2000, cadastre 17/04/2003, P. Buttin 1984, Le Garff (carte non datée).

Par ailleurs, les coordonnées géographiques (latitude et longitude en degrés) ont été ajoutées, ainsi que le quadrillage UTM utilisé par les naturalistes bretons pour les besoins d'inventaires faunistiques et floristiques régionaux.

Indices de nidification mentionnés

Les indices de nidification utilisés dans le texte sont ceux déterminés par le Groupe ornithologique breton (Gob) pour l'*Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne 2004 – 2008* (tab.1).

Tab. 1 : indice de nidification du Gob

Probabilité de nidification	Indices	Comportements
Niveau A Simple présence	A	Espèce observée en période de nidification
Niveau B Nidification possible	B1	Espèce observée en période de nidification dans un habitat favorable
	B2	Chant (ou autre manifestation vocale associée à la reproduction) en période de reproduction
Niveau C Nidification probable	C3	Couple(s) dans un habitat favorable en période de reproduction
	C4	Territoire permanent attesté par des comportements territoriaux à plusieurs dates en un lieu donné
	C5	Parades ou vols nuptiaux, accouplement
	C6	Visite d'un site de nid probable (cavité,…)
	C7	Adultes agités ou inquiets (alarme,…)
	C8	Plaque incubatrice (sur un oiseau tenu en main)
	C9	Construction de nid (ou forage de cavité)
Niveau D Nidification certaine	D10	Manœuvre de dissuasion ou de diversion (aile cassée)
	D11	Nid utilisé (ou coquilles)
	D12	Juvéniles récemment envolés (espèces nidicoles) ou en duvet (espèces nidifuges)
	D13	Adultes dans un site (y entrant ou en sortant) dans des conditions indiquant l'existence d'un nid occupé (cas des nids élevés ou en cavité dont le contenu ne peut être vu) ou adultes sur un nid (couvant ou abritant des poussins)
	D14	Transport d'aliments pour les jeunes ou de sacs fécaux par des adultes
	D15	Nid contenant des œufs
	D16	Nid contenant des jeunes (vus ou entendus)

(La liste des espèces est présentée selon la systématique et la séquence de Voous, commune à la plupart des guides ornithologiques.)

Bilan des observations

Plongeon catmarin

Gavia stellata (41/9)

Le 28 décembre constitue la première observation et concerne 7 individus, observés depuis le Courrier dans le Passage des Sœurs. Puis 5 individus sont observés à l'est d'Hoedic le 29 décembre. L'espèce est notée jusqu'au 3 janvier. Cet effectif de 7 individus est le plus important observé depuis 6 individus le 4 avril 1974 (anonyme, *in* Annézo 1976) et 6 le 13 février 1989.

Hivernage : il est estimé à 12 individus *minima* autour de l'île (Passage des Sœurs inclus) en 2002 – 2003.

Plongeon arctique

Gavia arctica (1/1)

Un individu est observé devant Beg Melen le 10 avril. L'espèce est peu fréquente et pourrait être rare à Hoedic. Une donnée précédente date du 6 août 1898 (anonyme, *in* Annézo 1976).

Plongeon imbrin

Gavia immer (129/10)

Le premier individu est observé le 26 octobre. L'espèce est notée jusqu'au 25 avril.

Migration post-nuptiale : 20 le 4 novembre dans le Passage des Sœurs. L'observation de ce groupe est à souligner car un tel effectif n'avait plus été observé dans l'archipel de Houat – Hoedic depuis 33 individus le 3 janvier 1999, avant la marée noire de l'Erika en décembre 1999.

Hivernage : 3 le 28 décembre observés depuis le courrier dans le Passage des Sœurs. Du 29 décembre au 2 janvier, deux autres individus sont observés autour d'Hoedic. L'effectif hivernant autour de l'île (Passage des Sœurs inclus) est donc estimé à 5 individus.

Migration pré-nuptiale : 5 le 29 mars dans le Passage des Sœurs. Un plongeon imbrin y est encore présent le 25 avril.

Grèbe castagneux

Tachybaptus ruficollis (15/16)

L'espèce est notée à partir du 15 août, en octobre, en mars, en avril puis le 7 juin. L'effectif maximum observé concerne 4 adultes nuptiaux le 22 avril, au Lenn Vihan.

Nidification : 4 adultes nuptiaux et chanteurs du 16 mars au 27 avril, puis un chanteur le 7 juin dans le Grand Marais. Deux couples se sont probablement reproduits en 2003 (indice C4). L'espèce semble nicher de nouveau sur Hoedic depuis 2000 (un adulte accompagné d'un juvénile le 5 août 2000) à la suite de travaux de curage du marais entrepris par le Conservatoire du littoral en 1999, alors qu'aucune observation de grèbe castagneux ne provient des années 1990.

Grèbe jougris

Podiceps grisegena (17/1)

Le 4 novembre, 4 individus sont observés dans le Passage des Sœurs, depuis le courrier.

Grèbe huppé

Podiceps cristatus (60/16)

L'espèce est observée du 13 octobre au 2 janvier.

Migration post-nuptiale : deux le 13 octobre. L'effectif maximum concerne 10 individus autour de l'île les 23 et 25 octobre.

Hivernage : l'espèce est observée du 29 décembre au 2 janvier avec un maximum le 1er janvier de 7 individus au Grand Mulon.

Grèbe esclavon

Podiceps auritus (14/5)

L'espèce est observée les 29 décembre, 1er et 3 janvier le long de la côte est.

Hivernage : au maximum, 4 oiseaux différents sont notés le 29 décembre.

Fulmar boréal

Fulmarus glacialis (21/2)

Un individu est observé le 21 avril depuis Beg-er-Faut en mer. Un fulmar survole l'île le 16 mai au-dessus du Grand Marais.

Puffin fuligineux

Puffinus griseus (7/2)

Un individu est observé le 17 août dans le secteur du Chariot dans un groupe de puffins des Baléares. Deux individus sont observés le 18 octobre.

Puffin des Anglais

Puffinus puffinus (34/5)

L'espèce est observée entre les 15 et 25 octobre, avec un maximum de 4 oiseaux le 18 octobre.

Puffin des Baléares
Puffinus mauretanicus (45/10)
Pas de gros rassemblements observés cette année comme cela est parfois le cas en août et septembre (500 au Chariot le 14 août 2001). L'espèce est remarquée au printemps. Les observations s'échelonnent du 17 août au 1er novembre puis le 20 avril avec un individu à Beg Melen et le 21 avril avec deux individus à Beg-er-Faut. Un maximum de 5 individus est observé le 24 octobre.

Océanite tempête
Hydrobates pelagicus (37/5)
Elle est observée du 17 août au 22 octobre. L'effectif maximum concerne 49 individus le 13 octobre autour d'Hoedic.

Océanite culblanc
Oceanodroma leucorhoa (3/1)
Cette observation de 3 individus depuis Beg-er-Faut le 22 octobre, constitue la quatrième donnée et l'effectif le plus élevé observé.
Les observations précédentes concernent un individu le 20 novembre 1996 (A. Le Nevé, F. Mougeot), un le 4 janvier 1998 et un le 24 octobre 1998.

Fou de Bassan
Morus bassanus (112/17)
L'espèce est notée du 12 octobre au 21 avril. Le maximum est observé le 12 octobre avec 200 oiseaux autour de l'île. A noter également 50 individus en pêche le 20 avril derrière Beg Melen.

Grand cormoran
Phalacrocorax carbo (104/18)
L'espèce est notée du 12 octobre au 7 juin. Le maximum est observé les 20, 21 et 22 octobre avec 13 individus.

Cormoran huppé
Phalacrocorax aristotelis (65/19)
L'espèce est notée du 12 octobre au 7 juin. Le maximum est observé le 12 octobre avec 66 individus autour de l'île. Le 30 mars, 18 sont posés sur le rocher du Madavoar.

Héron cendré
Ardea cinerea (125/32)
L'espèce est observée du 17 août au 20 avril avec un maximum le 24 octobre de 10 individus dans le Grand Marais.
Dispersion post-nuptiale : un individu est présent dès les 17 et 18 août. Puis le 30 septembre, Hoedic accueille 5 individus et 10 sont observés le 24 octobre.
Hivernage : l'espèce est présente pendant tout le séjour, du 28 décembre au 3 janvier ; jusqu'à 5 individus sont observés sur l'île, à Beg Melen, Beg-er-Faut et Parkeu Meing principalement.
Présence printanière : les 5 individus présents le 17 mars pourraient se rapporter à ceux de décembre et janvier. Puis un ou deux individus dont au moins un adulte du 18 au 20 avril.

Aigrette garzette
Egretta garzetta (109/47)
L'espèce est présente toute l'année sur l'île, observée du 20 juillet au 9 juin.
Estivage : 3 individus le 20 juillet, puis un les 15 et 16 août.
Dispersion post-nuptiale : 4 individus le 30 septembre, 7 les 15 et 16 octobre puis 13 le 22 octobre. La majorité des observations se font dans ou autour du Grand Marais ou en dortoir le soir dans le Bois.
Hivernage : jusqu'à 6 individus du 28 décembre au 3 janvier.
Présence printanière : encore 3 individus sont observés les 7 et 9 avril, puis un jusqu'au 9 juin.

Spatule blanche
Platalea leucorodia (9/1)
Un immature est observé le 15 septembre. La spatule blanche est observée pour la troisième année consécutive depuis 2000. Les observations précédentes s'échelonnent entre 1987 et 1993.

Cygne chanteur
Cygnus cygnus (0/3)
Cette observation d'un adulte du 21 au 23 octobre, constitue une première pour Hoedic. Elle est à mettre en relation avec l'afflux de cygnes chanteurs qui s'est produit en Bretagne à ces dates là, probablement issu de la population islandaise dont les quartiers d'hiver sont les Îles Britanniques (Kerautret 2004).

Oie rieuse
Anser albifrons flavirostris (0/2)
Tout comme le cygne chanteur arrivé le 21 octobre, cette oie rieuse observée du 22 au 24 octobre constitue une première pour Hoedic. De plus, elle appartenait à la sous-espèce *flavirostris* en provenance du Groenland. Cette observation est à mettre en relation avec l'arrivée massive et exceptionnelle à la même époque de cygnes chanteurs sur tout le quart nord-ouest du pays (Frémont 2004).

Observation homologuée par le Comité national d'homologation (CHN) (Frémont 2004).

Oie cendrée

Anser anser (1/1)

Bien que peu de données d'oie cendrée soient enregistrées sur la base de donnée, l'espèce est régulièrement observée par les Hoedicais. Une centaine survole l'île au mois de décembre. L'une d'elles sera tuée à la chasse.

Tadorne de Belon

Tadorna tadorna (296/55)

L'espèce est observée toute l'année, du 20 juillet au 9 juin. L'effectif le plus important est noté le 30 mars avec 90 individus sur l'île.

Observations automnales : un le 16 octobre et un le 1er novembre.

Hivernage et migration pré-nuptiale : notés de façon régulière sur l'île à partir du 29 décembre. Deux mâles et 3 femelles, puis 4 mâles et 5 femelles le 30 décembre sur le Lagunage. Le 30 mars, 90 individus sont observés dont 87 sur le Lagunage.

Nidification : 5 couples accompagnés de un à 10 poussins (indice D12) et un couple cantonné sont notés le 20 juillet. Une femelle avec 3 poussins sont encore observés le15 août. Ce jour là, 24 juvéniles sont présents sur le Lagunage.

Puis une première parade est observée le 3 avril. Les 16 et 17 mai, 10 à 15 couples sont cantonnés dans des habitats favorables et un couple accompagné de 9 poussins (indice D12) est observé sur le Lagunage. Le 7 juin, un couple accompagné de 5 poussins est présent au Port de la Croix et le 9 juin, un autre couple accompagné de 7 poussins est observé sur le Lagunage. Par ailleurs, 21 adultes supplémentaires sont présents sur l'île le 9 juin.

Sarcelle d'hiver

Anas crecca (9/20)

Cette année fournit un grand nombre de données pour cette espèce. L'amélioration du milieu naturel pour la sarcelle d'hiver, à la suite des travaux de curage du Grand Marais en 1999, n'est sans doute pas étrangère à cela. L'effectif maximum atteint 10 individus à deux reprises : les 22 octobre et 3 novembre.

Migration post-nuptiale : dès le 15 août, 3 individus sont observés dans le Grand Marais, 10 sont présents le 22 octobre et le 3 novembre.

Migration pré-nuptiale : le 23 avril, un mâle et une femelle fréquentent le Lagunage. Le 27 avril, un mâle est encore observé dans le Grand Marais.

Canard colvert

Anas platyrhynchos (120/53)

Cette espèce est particulièrement notée par les observateurs cette année. L'effectif maximum concerne 30 individus le 13 octobre.

Dispersion et migration post-nuptiale : dès le 15 août, 17 individus sont observés en mer ou sur l'île. Le 13 octobre, 30 individus sont présents.

Hivernage : 10 individus le 30 décembre.

Nidification : le 24 avril, 3 femelles accompagnées respectivement de 8, 8 et 6 poussins fréquentent le Lenn Chipont (indice D12). Précédemment, le 23 avril, une femelle accompagnée de 6 poussins dans le Grand Marais constitue vraisemblablement un quatrième couple nicheur. Le 8 juin, 12 individus fréquentent le Lenn Vihan.

Canard pilet

Anas acuta (9/1)

Huit individus sont observés le 13 octobre, ce qui est l'effectif le plus important observé à Hoedic depuis la première mention de l'espèce en 1968 (*Ar Vran* 2, 1969).

Sarcelle d'été

Anas querquedula (4/4)

Les observations faites en 2002 – 2003 sont aussi nombreuses que celles rassemblées précédemment depuis une première mention en 1973. Un mâle le 3 avril, puis un couple présent du 7 au 21 avril dans le Grand Marais et le Lenn Chipont.

Canard souchet

Anas clypeata (4/12)

La présence de deux couples le 3 janvier et celle de 1 à 5 individus (4 mâles, 1 femelle) du 30 mars au 26 avril, dans le Grand Marais ou sur le Lagunage, multiplient par quatre le nombre de données pour cette espèce sur Hoedic.

Macreuse noire

Melanitta nigra (72/12)

L'espèce est observée du 16 août au 24 avril. L'effectif le plus important atteint 35 individus le 26 octobre.

La macreuse noire ne fait décidément plus l'objet d'importants effectifs comme par le passé : 200 le 1er avril 1975 (anonyme, in Anézo 1976), 300 le 21 novembre 1996 dans le Passage des Sœurs.

Harle huppé
Mergus serrator (27/3)
Une femelle est présente du 29 décembre au 1er janvier dans les parages du Port de la Croix.

Bondrée apivore
Pernis apivorus (13/1)
Un immature est observé le 15 septembre.

Milan royal
Milvus milvus (2/1)
Un individu est présent le 29 septembre et constitue la troisième observation pour Hoedic après un individu le 8 octobre 1972 (anonyme, in Anézo 1976) et un le 18 octobre 1992.

Busard des roseaux
Circus aeruginosus (223/9)
Un individu est présent les 14 et 18 octobre. Puis un couple est observé du 22 avril au 8 juin au Lagunage.
Nidification : un couple commence à nicher dans la lande entre le Paluden et le Grand Marais. Le mâle transporte des matériaux du 16 au 18 mai et l'emplacement du nid est localisé (indice D3). Mais les 7 et 8 juin, le couple semble avoir abandonné, vraisemblablement à la suite d'un chantier de débroussaillage proche, en bordure du marais.

Busard Saint-Martin
Circus cyaneus (25/3)
Un mâle fréquente l'île les 20 et 21 octobre. Puis un immature est observé le 1er novembre.

Épervier d'Europe
Accipiter nisus (87/17)
L'espèce est observée du 28 septembre au 24 avril. Deux individus au maximum sont présents les 18 octobre, 24 octobre et 30 mars.

Faucon crécerelle
Falco tinnunculus (198/35)
L'espèce est observée du 20 juillet au 8 juin et 10 mois sur 12. Les données sont manquantes en août et en février (pas d'observateurs en février). L'effectif maximum observé est de 3 individus les 13, 15 et 18 octobre, ainsi que le 29 mars avec un mâle et deux femelles.
Nidification : malgré cette présence continue sur l'île, la reproduction n'est que probable : un couple est observé dans un habitat favorable (indice C3) les 20 et 21 juillet, puis du 29 mars au 18 mai.

Faucon émerillon
Falco columbarius (51/12)
Observé du 29 septembre au 11 avril. Du 2 au 4 novembre, un mâle et une femelle ou immature, fréquentent l'île simultanément.

Faucon hobereau
Falco subbuteo (14/1)
Un individu le 17 mai à Beg Lagad.

Faucon pélerin
Falco peregrinus (17/3)
Un mâle est observé les 24 et 26 octobre. Le 3 avril, un immature se pose sur le Grand Mulon après une chasse sans succès sur un tournepierre.

Faisan de colchide
Phasianus colchicus (10/1)
Cette espèce commune à Hoedic depuis les premiers lâchers en 1991, n'intéresse manifestement pas les observateurs. Le 3 novembre, une estimation approximative pourrait évaluer à une centaine le nombre de faisans présents sur l'île.
Nidification : l'espèce se reproduit mais aucune donnée n'est rapportée.

Râle d'eau
Rallus aquaticus (62/26)
Le râle d'eau est contacté du 15 août au 7 juin et 10 mois sur 12 (pas noté en juillet et pas d'observateur en février). Les effectifs maxima concernent 8 individus les 12 et 16 octobre et 6 individus le 28 décembre. En outre, ces effectifs constituent des records pour l'île, mais la discrétion de l'espèce est pour beaucoup dans les défauts d'observations.
Il faut remarquer également que le râle d'eau est contacté dans 5 secteurs différents dont les Jardins et la Lande du Menhir nord qui ne sont pas des milieux très humides.
Nidification : l'espèce est contactée du 29 mars au 16 juin grâce à des chanteurs dans le Grand Marais essentiellement : nidification probable (indice C4).

Gallinule poule d'eau
Gallinula chloropus (148/39)
La gallinule poule d'eau est contactée du 15 août au 9 juin. Les effectifs maximum concernent 13 individus le 16 octobre, ce qui constitue l'effectif le plus important observé depuis 12 individus du 21 au 28 octobre 2000.

Nidification : en juillet 2002, deux nichées sont observées : un couple avec 3 juvéniles est observé dans le Grand Marais et un juvénile dans la mare des Jardins (indice D12), provenant probablement des nichées annuelles produites sur cette mare.
En 2003, l'espèce produit au moins 3 nichées entre avril et juin : une de 5 poussins sur la mare des Jardins en avril, une de deux poussins et une autre de un poussin en juin (indice D12), respectivement au Lenn Chipont et sur la mare des Jardins. Par ailleurs, la gallinule poule d'eau est présente dans 6 secteurs différentes durant cette période, ce qui pourrait signifier 6 couples différents.

Foulque macroule

Fulica atra (40/47)
La foulque macroule est observée du 15 août au 8 juin. L'effectif maximum observé concerne 9 individus le 23 mars. Cette année fournit plus de données qu'il n'en était répertoriées jusqu'alors, ce qui est lié en partie au renforcement de la présence de l'espèce sur l'île depuis sa réapparition en 2000, à la suite des travaux de curage du Grand Marais en 1999. Auparavant, elle n'avait plus été revue depuis 1984.
Nidification : au printemps 2003, des couples nicheurs sont présents dans 4 secteurs de l'île : le Lenn Vihan, la Carrière, le Lenn Chipont et le Grand Marais. Ils produisent au minimum 5 nichées : 4 en avril et une nouvelle en juin (indice D12). La population nicheuse peut être estimée à 4-6 couples.

Huîtrier pie

Haematopus ostralegus (223/36)
L'espèce est observée du 30 septembre au 7 juin. L'effectif maximum atteint 131 individus le 29 décembre, ce qui représente par ailleurs l'effectif le plus important depuis les 80 observés le 18 septembre 2001 au Grand Mulon.
Migration post-nuptiale : 120 individus sont présents le 13 octobre, 80 le 22 octobre et 82 le 3 novembre.
Hivernage : 131 posés sur le Grand Mulon le 29 décembre.
Migration pré-nuptiale : 70 individus le 9 avril, 40 le 21 avril, puis une trentaine en mai et juin.
Nidification : le 7 juin à Beg-er-Faut, un couple alarme au passage d'une Corneille noire qui se fait reconduire par l'un des deux adultes (indice D10).

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta (0/1)
Première observation de l'avocette élégante à Hoedic : le 24 avril, 3 individus survolent le Lagunage.

Vanneau huppé

Vanellus vanellus (24/7)
L'espèce est observée en octobre, en mars et en avril. L'effectif maximum ne dépasse pas un individu.
Migration post-nuptiale : un le 18 octobre puis du 22 au 25 octobre dans le secteur du Grand Marais.
Migration pré-nuptiale : un le 30 mars, puis un le 9 avril.

Pluvier doré

Pluvialis apricaria (21/6)
Observé en octobre, en novembre et en mars. L'effectif maximum ne dépasse pas un individu.
Migration post-nuptiale : un les 15 et 16 octobre puis le 24 octobre au Sémaphore. Un individu est présent sur l'estran de Beg Melen et Beg-er-Faut les 1er et 2 novembre.
Migration pré-nuptiale : un le 16 mars au Lenn Chipont.

Pluvier fauve

Pluvialis fulva (0/1)
Un individu débutant sa mue de printemps est observé le 12 avril sur le Lagunage, posé et cri à l'envol. Cette observation qui constituerait une première pour Hoedic est soumise à homologation.

Pluvier argenté

Pluvialis squatarola (74/31)
L'espèce est observée du 29 septembre au 6 juin, avec un effectif maximum de 9 individus le 2 janvier.
Migration post-nuptiale : un maximum de deux oiseaux est observé les 20, 23 et 25 octobre.
Hivernage : l'espèce est présente du 29 décembre au 3 janvier avec 9 individus à Beg-er-Faut le 2 janvier.
Migration pré-nuptiale : maximum de 6 individus le 10 avril. Encore un oiseau le 6 juin.

Grand Gravelot

Charadrius hiaticula (373/47)
L'espèce est observée toute l'année du 20 juillet au 7 juin, avec un effectif maximum de 50 individus le 30 septembre.

Migration post-nuptiale : 9 individus sont présents dès le 20 juillet, puis 39 le 15 août, 50 le 30 septembre et encore 30 le 2 novembre.
Hivernage : présent du 29 décembre au 3 janvier avec un maximum de 43 individus à Beg-er-Faut le 2 janvier.
Migration pré-nuptiale : l'effectif maximum est atteint le 30 mars avec 9 individus. Encore 3 oiseaux le 7 juin.

Petit gravelot

Charadrius dubius (3/3)

L'espèce est peu commune à Hoedic. En 2002 – 2003, le petit gravelot est observé au printemps et en automne. Cette année fournit l'équivalent des données précédemment enregistrées.
Migration post-nuptiale : deux individus le 13 octobre ce qui correspond à l'effectif maximum précédemment observé en 1974 (anonyme, *in* Annézo 1976).
Migration pré-nuptiale : une femelle le 20 avril au Lagunage, et un mâle le 16 mai au Port de la Croix.

Gravelot à collier interrompu

Charadrius alexandrinus (251/42)

Présent en été et au printemps où il se reproduit, mais également en hiver.
L'effectif maximum concerne 13 individus le 16 août.
Migration post-nuptiale : seulement deux données les 15 et 16 août concernant 11 et 13 individus.
Hivernage : un du 29 décembre au 2 janvier à Beg-er-Faut.
Migration pré-nuptiale : le premier individu est observé le 30 mars à Portz Guen. Le maximum est observé le 5 avril avec 7 individus.
Nidification : la population nicheuse est estimée à 2 - 4 couples et trois secteurs sont fréquentés.
En avril : deux mâles s'affrontent devant une femelle le 20, à Beg-er-Faut. Ils fréquentent ce secteur jusqu'au 27 avril au moins (indice C5). Par ailleurs, le 22 avril, un couple est cantonné sur la dune grise du Port de l'Argol. La femelle s'esquive en marchant au ras du sol (indice C7).
En mai : un couple est cantonné au Beudgel et un autre à Beg-er-Faut les 17 et 18 (indice C4).
En juin : deux mâles sont observés à Beg-er-Faut, et deux autres paradent au Beudgel devant une femelle, tandis qu'un couple couve en haut de plage, le 7 (indice D13).

Bécasse des bois

Scolopax rusticola (5/1)

Ce limicole n'est pas contacté souvent par les ornithologues. Il est pourtant probablement présent tous les hivers, aux dires des chasseurs.
Un individu le 14 octobre.

Bécassine des marais

Gallinago gallinago (95/27)

L'espèce est observée du 17 août au 4 novembre puis du 15 mars au 24 avril. L'effectif maximum concerne 20 individus le 24 octobre, ce qui constitue l'effectif le plus important observé à Hoedic depuis 18 le 30 décembre 2001.
Migration post-nuptiale : le premier individu est observé le 17 août. 20 sont présentes le 24 octobre et 8 le 25.
Migration pré-nuptiale : une le 15 mars puis 3 le 16 mars, 7 le 7 avril. La dernière est observée le 24 avril.

Barge à queue noire

Limosa limosa (4/4)

Peu commune à Hoedic mais l'année 2002 – 2003 est un bon cru avec 4 données en migration post-nuptiale : une le 16 août au Port de la Croix, puis 3 séjournent du 13 au 15 octobre.

Barge rousse

Limosa lapponica (92/18)

L'espèce est observée du 15 août au 22 octobre, puis du 3 avril au 8 juin. Quatre individus le 29 septembre représentent l'effectif maximum.
Migration post-nuptiale : deux le 15 août à Beg-er-Faut, puis 4 le 29 septembre au Port de la Croix et encore une le 22 octobre.
Migration pré-nuptiale : 10 données concernent un individu du 3 avril au 8 juin.

Courlis corlieu

Numenius phaeopus (293/44)

Noté du 20 juillet au 3 novembre puis du 15 mars au 7 juin, ainsi qu'en hiver le 29 décembre. L'effectif maximum est atteint le 18 avril avec 18 individus.
Migration post-nuptiale : les effectifs maxima concernent 8 individus le 20 juillet et 4 le 15 août. Encore deux sont observés le 2 novembre et un le 3 novembre.
Présence en hiver : un individu est observé le 29 décembre à Beg-er-Faut.
Migration pré-nuptiale : 3 le 15 mars puis les effectifs maxima concernent 10 individus le 13 avril, 18 le 18 avril, 13 le 23 avril. Encore 3 individus sont observés le 7 juin.

Courlis cendré

Numenius arquata (192/35)

Ce courlis est observé du 29 septembre au 23 avril. L'effectif maximum est atteint le 29 décembre avec 12 individus.

Migration post-nuptiale : le premier oiseau est observé le 29 septembre à Beg Melen. Maximum de 6 individus le 13 octobre. Encore deux individus le 2 novembre.

Hivernage : l'espèce est observée du 28 décembre au 2 janvier avec un effectif maximum de 12 individus le 29 décembre à Beg Melen.

Migration pré-nuptiale : un le 15 mars puis jusqu'à 3 individus les 31 mars, 1er et 3 avril et 4 individus le 20 avril. Deux individus sont encore présents le 23 avril.

Chevalier arlequin

Tringa erythropus (6/1)

Le chevalier arlequin est rarement observé à Hoedic. Un individu était présent le 14 octobre.

Chevalier gambette

Tringa totanus (98/19)

L'espèce est observée du 15 août au 3 novembre puis du 30 mars au 25 avril. L'effectif maximum est de 4 individus les 1er et 2 novembre.

Migration post-nuptiale : deux dès le 15 août, jusqu'à 4 les 1er et 2 novembre et un le 3 novembre.

Migration pré-nuptiale : un oiseau le 30 mars, jusqu'à 3 le 23 avril puis un le 25 avril.

Chevalier aboyeur

Tringa nebularia (34/3)

Uniquement observé en passage pré-nuptial : 3 le 18 avril sur le Lagunage, un le 22 avril au Lenn Vihan et un le 23 à Parkeu meing.

Chevalier culblanc

Tringa ochropus (25/21)

Observé du 20 juillet au 17 août puis du 16 mars au 25 avril. Le printemps 2003 est marqué par un passage important. L'effectif maximum de 19 individus le 6 avril constitue le rassemblement le plus important observé sur Hoedic depuis 4 individus le 24 août 1990 et le 16 août 1998.

Migration post-nuptiale : un oiseau le 20 juillet puis un les 16 et 17 août.

Migration pré-nuptiale : un le 16 mars, jusqu'à 19 le 6 avril dont 18 ensemble au Lenn Vihan et 7 le 7 avril. Encore un individu le 25 avril.

Chevalier sylvain

Tringa glareola (6/3)

Trois observations en passage post-nuptial : deux individus dans le Grand Marais sur la vasière le 15 août, puis un les 16 et 17 août.

Chevalier guignette

Actitis hypoleucos (209/13)

L'espèce est observée du 20 juillet au 16 octobre puis du 18 au 26 avril. L'effectif maximum est de 5 individus les 15 et 17 août.

Migration post-nuptiale : 4 le 20 juillet puis 5 les 15 et 17 août. Encore un le 16 octobre.

Migration pré-nuptiale : un le 18 avril, jusqu'à deux le 25 avril et un le 26 avril.

Tournepierre à collier

Arenaria interpres (291/59)

Le tournepierre est observé du 15 août au 8 juin. L'effectif maximum de 210 individus le 22 octobre constitue le nombre le plus important observé à Hoedic depuis celui de 200 le 5 août 2001.

Migration post-nuptiale : 48 le 15 août, jusqu'à 200 le 13 octobre et 210 le 22 octobre.

Hivernage : 129 le 29 décembre et 118 le 1er janvier.

Migration pré-nuptiale : 100 le 3 avril, 134 le 11 avril, 148 le 13 avril et 125 le 26 avril. Encore 16 individus le 8 juin.

Bécasseau maubèche

Calidris canutus (48/3)

Migration post-nuptiale : un individu le 15 puis deux le 16 octobre.

Migration pré-nuptiale : un le 19 avril à Beg-er-Faut.

Bécasseau sanderling

Calidris alba (261/60)

L'espèce est observée du 15 août au 6 juin. L'effectif maximum est de 145 individus le 1er janvier.

Migration post-nuptiale : 7 individus le 15 août, jusqu'à 24 le 15 octobre et 30 le 21 octobre.

Hivernage : 116 le 28 décembre et 145 le 1er janvier.

Migration pré-nuptiale : 120 le 15 mars, 106 le 7 avril, 101 le 11 avril et 63 le 27 avril. Encore 11 le 8 juin.

Bécasseau minute

Calidris minuta (24/4)

Uniquement observé en migration post-nuptiale : deux individus les 29 et 30 sep-

tembre dans le Port de la Croix, puis un juvénile le 18 octobre et un le 23 octobre.

Bécasseau violet

Calidris maritima (40/30)

Ce bécasseau est observé du 16 octobre au 17 mai. L'effectif maximum est de 55 individus le 13 avril, ce qui constitue le chiffre le plus important depuis 52 individus le 14 avril 2000.

Migration post-nuptiale : un individu le 16 octobre et jusqu'à 5 le 18 octobre.

Hivernage : présent les 29 et 30 décembre et 1er janvier avec 23 individus ce jour là.

Migration pré-nuptiale : 3 individus le 15 mars, 46 le 31 mars, 55 le 13 avril, 52 le 14 avril, 50 le 21 avril et 28 le 17 mai.

Bécasseau variable

Calidris alpina (271/31)

L'espèce est observée du 20 juillet au 18 mai. L'effectif maximum est de 15 individus le 30 septembre.

Migration post-nuptiale : 5 individus le 20 juillet et jusqu'à 15 le 30 septembre. Pas observé en novembre.

Hivernage : un individu le 28 décembre et deux le 3 janvier.

Migration pré-nuptiale : un individu le 15 mars, jusqu'à 6 le 13 avril, 4 le 23 avril et 5 le 18 mai.

Combattant varié

Philomachus pugnax (5/2)

Observé en migration pré-nuptiale : 4 individus le 16 mars au Lagunage et un mâle le 30 mars au même endroit.

Grand labbe

Stercorarius skua (22/8)

Ce labbe est noté du 13 octobre au 2 janvier. L'effectif maximum est de 4 individus le 13 octobre. Trois autres données en octobre se rapportent à un individu. Puis l'espèce est observée en vol au-dessus de l'Ancien Phare le 3 novembre.

Enfin deux données hivernales se rapportent chacune à un individu les 29 décembre et 2 janvier par fort vent d'ouest, à Vas Plat, au Chariot et au Grand Mulon.

Labbe pomarin

Stercorarius pomarinus (4/2)

L'espèce est peu commune à Hoedic. Le 24 octobre, 3 sont observés à Beg-er-Faut et un au Chariot le 25 octobre.

Labbe parasite

Stercorarius parasiticus (12/1)

Une seule observation le 21 octobre au Chariot.

Goéland cendré

Larus canus (19/2)

Ce goéland est peu fréquent et toujours observé en petit nombre. Un individu est observé le 13 octobre et un adulte est présent dans le Port de la Croix le 1er novembre.

Goéland marin

Larus marinus (27/6)

L'espèce est commune mais peu notée dans les carnets des naturalistes.

À signaler un groupe remarquable de 300 individus posés à Beg Melen le 20 octobre et qui d'ailleurs constitue l'effectif le plus important depuis 29 individus le 30 juillet 1989.

Pas de reproduction observée, bien que sa présence soit notée sur le littoral de l'île en avril et juin.

Goéland argenté

Larus argentatus (23/7)

L'espèce est commune mais peu notée dans les carnets des naturalistes.

À signaler un groupe remarquable de 400 individus le 21 octobre.

Pas de reproduction mentionnée bien qu'elle soit vraisemblablement annuelle sur le Grand Mulon et à la Pointe du Vieux Château.

Goéland leucophée

Larus michahellis (4/1)

L'espèce est peu observée à Hoedic mais passe peut-être inaperçue au sein des groupes de goélands.

Trois individus sont observés le 15 octobre.

Goéland brun

Larus fuscus (32/14)

Ce laridé est commun mais peu noté dans les carnets des naturalistes.

À signaler ces groupes remarquables de 280 individus le 16 août et 300 le 13 octobre qui constituent les effectifs les plus importants depuis 176 individus le 21 septembre 1989.

Pas de reproduction mentionnée mais l'espèce est présente sur le littoral en avril et juin.

Mouette rieuse

Larus ridibundus (237/26)

L'espèce est observée du 15 août au 11 avril. L'effectif maximum est de 105 individus le 17 août.

Migration post-nuptiale : 27 le 15 août, 105 le 17 août et encore 102 le 1er novembre.

Hivernage : observée du 28 décembre au 3 janvier avec un maximum de 15 individus le 28 décembre.
Migration pré-nuptiale : 6 le 30 mars, jusqu'à 11 le 7 avril puis 4 le 11 avril, dernière observation.

Mouette Mélanocéphale
Larus melanocephalus (11/1)
Un adulte le 28 septembre au Port de la Croix.

Mouette pygmée
Larus minutus (33/6)
Observée en automne, en hiver et au printemps avec un effectif maximum de 54 individus le 20 avril.
Migration post-nuptiale : une les 21 et 24 octobre au Chariot.
Hivernage : 3 adultes le 2 janvier au Beudgel par jour de tempête.
Migration pré-nuptiale : 54 le 20 avril pêchent en compagnie de 50 sternes pierregarin et 50 fous de Bassan, 10 le 21 avril et 20 le 23 avril entre Beg Melen et le Chariot.

Mouette tridactyle
Rissa tridactyla (69/20)
Notée du 18 octobre au 23 avril. L'effectif maximum est de 50 individus le 24 octobre.
Migration post-nuptiale : une le 18 octobre, et jusqu'à 50 le 24 octobre à Beg-er-Faut.
Hivernage : présence de l'espèce du 28 décembre au 2 janvier avec un effectif maximum de 17 individus ce jour-là, dans la tempête.
Migration pré-nuptiale : une le 19 avril, jusqu'à 3 le 21 avril, puis une le 23 avril.

Sterne caugek
Sterna sandvicensis (294/31)
L'espèce est observée du 28 septembre au 7 juin. L'effectif maximum est de 150 individus le 22 avril, ce qui constitue l'effectif le plus important depuis 50 individus le 9 avril 1988.
Migration post-nuptiale : deux le 28 septembre et jusqu'à 6 le 15 octobre.
Hivernage : 4 le 3 janvier.
Migration pré-nuptiale : 20 le 15 mars, 28 le 30 mars, 84 le 21 avril, 150 le 22 avril posées à Beg Melen, 64 les 23 et 24 avril. Encore 3 le 7 juin.

Sterne pierregarin
Sterna hirundo (41/6)
Cette sterne est observée en août, en octobre et en avril. L'effectif maximum est de 50 individus le 20 avril, ce qui constitue l'effectif le plus important depuis celui de 30 – 40 individus le 26 mai 1927 qui se reproduisaient alors aux Grands Cardinaux (E. Lebeurier, non publié).
Migration post-nuptiale : un adulte et un immature au Port de la Croix le 17 août, 4 individus le 13 octobre.
Migration pré-nuptiale : 50 le 20 avril, pêchent en compagnie de 54 mouettes pygmées et 50 fous de Bassan entre Beg Melen et le Chariot. Encore 22 le 21 avril et 4 le 23 avril à Beg Melen.

Sterne arctique
Sterna paradisaea (18/2)
Deux individus au Chariot le 22 octobre puis un le 24 octobre (secteur non précisé).

Guillemot de troïl
Uria aalge (46/21)
Présent du 30 septembre au 23 avril. L'effectif maximum est de 16 individus autour d'Hoedic, Passage des Sœurs inclus, le 29 mars.
Hivernage : 4 sont observés autour d'Hoedic, Passage des Sœurs inclus, entre le 28 décembre et le 1er janvier.

Pingouin torda
Alca torda (71/10)
L'espèce est présente du 13 octobre, un individu, au 23 avril, 10 individus à Beg-er-Faut qui constituent l'effectif maximum en 2002 - 2003.
Hivernage : 5 sont observés autour d'Hoedic, Passage des Sœurs inclus, du 28 au 30 décembre.

Pigeon colombin
Columba oenas (15/5)
Ce Colombidé est peu fréquent à Hoedic. Avec 5 données, l'année 2002 - 2003 est celle qui en fournit le plus : un individu les 13 et 14 octobre, puis deux le 16 octobre, et encore un les 23 et 24 octobre au Port de la Croix.

Pigeon ramier
Columba palumbus (190/54)
L'espèce est observée du 15 août au 4 novembre, puis du 29 mars au 9 juin. L'effectif maximum est de 54 individus le 8 avril, ce qui représente le nombre le plus important depuis 50 individus le 1er octobre 2000 et 50 le 13 octobre 2002.
Migration post-nuptiale : 4 le 15 août, jusqu'à 50 le 13 octobre et 34 le 18 octobre. Encore 3 au Bois le 4 novembre.
Migration pré-nuptiale : 7 le 29 mars, 54 le 8 avril, 40 le 12 avril, 53 le 23 avril.

Nidification : le 7 juin dans les Jardins, un individu transporte de la nourriture (indice D14).

Tourterelle des bois

Streptopelia turtur (109/25)

Observée les 28 et 29 septembre puis du 10 avril au 7 juin. L'effectif maximum est de 20 individus du 16 au 18 mai.

Migration post-nuptiale : une les 28 et 29 septembre.

Migration pré-nuptiale : une le 10 au 20 avril, puis 7 le 22 avril, 14 le 23 avril, 20 du 16 au 18 mai. Encore 3 le 7 juin.

Nidification : le 7 juin, un couple parade dans les Jardins (indice C5).

Tourterelle turque

Streptopelia decaocto (84/32)

La tourterelle turque semble présente toute l'année, même si des données manquent pour juillet, février et mai. Elle a été observée du 15 août au 7 juin. L'effectif maximum est de 7 individus le 19 avril.

Nidification : un couple fréquente le Bois en avril et un autre les Jardins en juin (indice C4).

Coucou gris

Cuculus canorus (81/24)

L'espèce est observée du 29 mars au 8 juin. L'effectif maximum est de 3 individus les 20 et 22 avril.

Migration pré-nuptiale et reproduction : un individu entendu le 29 mars, jusqu'à 3 individus (2 mâles et une femelle) les 20 et 22 avril. Encore un chanteur dans le bois le 8 juin (indice C4).

Hibou des marais

Asio flammeus (9/4)

Un hibou des marais est observé du 18 au 21 octobre.

Martinet noir

Apus apus (126/25)

Observé les 16 et 17 août puis du 13 avril au 9 juin. L'effectif maximum est de 12 individus le 17 août.

Migration post-nuptiale : deux le 16 août et 12 le 17 août.

Migration pré-nuptiale : un le 13 avril et jusqu'à 8 les 22 et 23 avril. Encore 3 le 7 juin mais qui pourraient inclure le couple nicheur.

Nidification : le 9 juin, un poussin mort depuis une semaine au moins (sans doute à l'éclosion) est trouvé sous un trou dans un mur d'une maison du village, fréquenté fin avril et en mai par un couple (indice D16).

Cette donnée constitue le deuxième cas récent de reproduction certaine du martinet noir à Hoedic après un cas dans le Fort en 1994 ou 1995. Mais aux dires d'Hoedicais, l'espèce nichait dans le Fort dans les années 50 et 60.

Martin-pêcheur d'Europe

Alcedo atthis (60/14)

L'espèce est observée du 16 août au 2 novembre puis le 16 mars. L'effectif maximum est de 4 individus le 17 octobre.

Migration post-nuptiale : un le 16 août dans le Grand Marais puis 3 le 13 octobre et jusqu'à 4 le 17 octobre. Encore un individu le 2 novembre dans le Grand Marais.

Migration pré-nuptiale : un le 16 mars au Lenn Chipont.

Huppe fasciée

Upupa epops (38/10)

La huppe n'est contactée qu'au passage pré-nuptial du 2 mars au 20 avril : un individu très précoce est observé le 2 mars et est à rapprocher de l'observation d'une autre le 26 février à Ouessant (A. Audevard, communication personnelle). Puis un le 16 mars, et jusqu'à deux les 9 et 20 avril.

Torcol fourmilier

Jynx torquilla (32/1)

L'espèce n'est observée qu'une fois en passage post-nuptial : un individu le 17 août observé par un couple d'ornithologues anonymes.

Alouette des champs

Alauda arvensis (178/32)

Notée du 30 septembre au 9 juin, mais est vraisemblablement présente toute l'année à Hoedic malgré l'absence de données l'été 2002. L'effectif maximum est d'une centaine individus le 20 octobre. Cet effectif n'avait pas été observé depuis le 9 octobre 1972 (anonyme, *in* Annézo 1976).

Migration post-nuptiale : un le 30 septembre, 10 le 12 octobre et jusqu'à 100 le 20 octobre, puis 50 le 2 novembre.

Hivernage : deux le 30 décembre à Portz Guen.

Migration pré-nuptiale : 8 le 15 mars, un le 29 mars à Beg Lagad, deux le 6 avril et un le 23 avril à Parkeu meing.

Nidification : un mâle chanteur est présent à Portz Guen du 30 mars au 9 juin. Le 9 juin, un deuxième individu non chanteur (la femelle ?) est observé non loin, à la Pointe du Vieux Château (indice C4).

Alouette lulu
Lulula arborea (9/2)
Cette alouette peu commune à Hoedic a toujours été observée en octobre, à l'exception d'une fois en août 1974.
L'année 2002 – 2003 n'échappe pas à la règle puisqu'un individu est entendu en vol le 19 octobre et un autre observé le 23 octobre.

Hirondelle de rivage
Riparia riparia (135/20)
Cette hirondelle est observée les 15 et 16 août puis du 29 mars au 7 juin. L'effectif maximum est de 50 individus le 18 mai.
Migration post-nuptiale : un le 15 août et 23 le 16 août.
Migration pré-nuptiale : 3 le 29 mars, 7 le 11 avril, 20 le 25 avril et jusqu'à 50 le 18 mai.
Nidification : le 7 juin, 12 à 15 couples nichent dans la dune effondrée du Port de la Croix (indice D13).

Hirondelle rustique
Hirundo rustica (128/27)
L'espèce est notée du 15 août au 1er novembre, puis du 29 mars au 25 avril (défaut d'observation en mai et juin). L'effectif maximum est de 29 individus le 15 août.
Nidification : elle ne fait l'objet d'aucune mention de reproduction faute d'attention, pourtant une vingtaine de couples au minimum doivent nicher dans les cheminées du village (indice D13).

Hirondelle de fenêtre
Delichon urbica (63/13)
L'hirondelle de fenêtre est observée du 12 au 26 octobre, puis du 21 avril au 18 mai. À huit reprises, l'effectif maximum n'atteint que deux individus.

Pipit sponcielle
Anthus spinoletta (5/8)
L'année 2002 – 2003 fournit un grand nombre de données.
Migration post-nuptiale : un le 14 octobre, un le 21 octobre et deux du 24 au 26 au Lagunage.
Migration pré-nuptiale : un à deux individus en plumage nuptial au Lagunage du 11 au 13 avril.

Pipit maritime
Anthus petrosus (43/46)
Espèce présente toute l'année sur le littoral mais peu notée par les observateurs.
L'année 2002 – 2003 fournit néanmoins un grand nombre de données. L'effectif maximum est de 10 individus le 15 octobre.
Hivernage : jusqu'à 8 individus le 1er janvier.
Nidification : 8 individus différents sont dénombrés autour de l'île du 7 au 9 juin. Un mâle chante à la Pointe du Vieux Château (indice B2) et un adulte transporte de la nourriture au Port de la Croix le 7 juin (indice D14).

Pipit farlouse
Anthus pratensis (74/44)
Commun à Hoedic, il y est observé toute l'année. L'effectif maximum est de 60 individus le 30 mars.
Hivernage : jusqu'à 35 individus le 30 décembre.
Nidification : un adulte transporte de la nourriture le 25 avril à Vas Plat (indice D14), 12 individus dénombrés sur l'île le 7 juin mais de façon non exhaustive, dont un juvénile récemment envolé au Paluden (indice D12) et un adulte transportant de la nourriture au Lenn Chipont (indice D14).

Pipit des arbres
Anthus trivialis (66/9)
L'espèce est observée le 22 octobre, puis du 12 avril au 18 mai. L'effectif maximum est de 4 individus le 23 avril.
Migration post-nuptiale : un le 22 octobre.
Migration pré-nuptiale : 3 le 12 avril dans le Grand Marais, jusqu'à 4 le 23 avril et encore un le 18 mai dans le Bois.

Pipit à gorge rousse
Anthus cervinus (0/6)
Première observation avec un immature fréquentant la Prairie du Fort du 20 au 25 octobre.

Bergeronnette grise
Motacilla alba alba (180/38)
L'espèce est observée du 6 septembre, un immature capturé dans le Grand Marais (J.-L. Clavier), au 7 juin, un mâle au Port de la Croix. L'effectif maximum est de 20 individus le 18 octobre.
Pas d'oiseaux observés en hiver, et aucun indice de reproduction en dehors de la présence d'un mâle le 7 juin.

Bergeronnette de yarrell
Motacilla alba yarrellii (32/8)
Cette sous-espèce britannique de la bergeronnette grise est observée du 29 septembre au 1er novembre puis le 15 mars. L'effectif maximum est de 3 individus en octobre et en mars.
Migration post-nuptiale : un mâle le 29 septembre au Lagunage, jusqu'à 3 individus le 15 octobre puis les 24 et

26 octobre. Enfin, un immature le 3 novembre au Men Rond.

Migration pré-nuptiale : 3 individus le 15 mars au Lagunage.

Bergeronnette des ruisseaux

Motacilla cinerea (26/9)

Cette bergeronnette n'est observée qu'en migration post-nuptiale, du 29 septembre au 25 octobre. L'effectif maximum est de 3 individus le 13 octobre.

Bergeronnette printanière

Motacilla flava flava (95/11)

Uniquement présente en migration pré-nuptiale, elle est observée du 12 avril au 16 mai. L'effectif maximum est de 3 individus le 25 avril.

Migration pré-nuptiale : un mâle le 12 avril puis deux mâles le 13 avril au Lagunage et jusqu'à 3 (2 mâles, une femelle) le 25 avril à Parkeu Meing. Encore un individu le 16 mai au Port de la Croix.

Bergeronnette flavéole

Motacilla flava flavissima (16/8)

Sous-espèce britannique de la bergeronnette printanière observée le 20 juillet, puis du 10 avril au 18 mai. Le maximum est de 3 individus les 23 et 26 avril.

Migration post-nuptiale : une femelle le 20 juillet dans le Grand Marais.

Migration pré-nuptiale : un mâle le 10 avril au Lagunage puis jusqu'à 3 individus, un mâle, deux femelles le 23 avril et deux mâles, une femelle le 26 avril au Lagunage et Parkeu Meing. Encore une femelle le 18 mai au Lagunage.

Troglodyte mignon

Troglodytes troglodytes (72/2)

Espèce commune mais peu mentionnée dans les carnets des naturalistes, le troglodyte mignon est une des espèces d'oiseaux les plus abondantes sur Hoedic. Pas de reproduction rapportée (… par manque d'attention).

Accenteur mouchet

Prunella modularis (112/5)

Comme le troglodyte, il est commun mais peu mentionné dans les carnets des naturalistes. L'accenteur mouchet est un des oiseaux les plus abondants à Hoedic. Pas de reproduction rapportée (… par manque d'attention).

Rouge-gorge familler

Erithacus rubecula (365/80)

Espèce observée toute l'année. L'effectif estimé le plus important est de 50 individus du 28 au 30 septembre.

Migration post-nuptiale : 3 le 17 août, jusqu'à 50 du 28 au 30 septembre, encore 12 le 4 novembre.

Hivernage : jusqu'à 8 le 30 décembre

Migration pré-nuptiale : 11 le 29 mars, 8 le 10 avril, puis 5 le 12 avril.

Nidification : un individu le 20 juillet et un jeune récemment envolé le 15 août (indice D12). Puis vraisemblablement deux couples (dont mâles chanteurs) en avril dans les Jardins et au Bois (indice C3). Un individu observé le 7 juin.

Rossignol philomène

Luscinia megarhynchos (7/1)

Migration pré-nuptiale : un chante le 19 avril à Vas Plat.

Gorgebleue à miroir

Luscinia svecica (7/2)

Migration post-nuptiale : un mâle est capturé le 6 septembre dans le Grand Marais.

Migration pré-nuptiale : une femelle au Lenn Chipont le 7 avril.

Rougequeue à front blanc

Phoenicurus phoenicurus (92/16)

Ce rougequeue est observé du 16 août au 26 octobre, puis du 22 au 24 avril.

Migration post-nuptiale : un individu dans les Jardins le 16 août, un mâle les 28 et 29 septembre au Fort, un le 12 octobre, un immature du 18 au 22 octobre (le même ?), une femelle le 24 octobre, un immature le 25 octobre, un mâle le 26 octobre.

Migration pré-nuptiale : un mâle du 22 au 24 avril et une femelle du 23 au 24 avril au Village et au Bois.

Rougequeue noir

Phoenicurus ochruros (170/42)

L'espèce est observée du 12 octobre au 4 novembre, puis du 16 mars au 13 avril. L'effectif maximum est de 25 individus le 16 mars.

Migration post-nuptiale : 10 le 12 octobre et jusqu'à 23 le 14 octobre, 16 le 3 novembre et encore 7 le 4 novembre.

Migration pré-nuptiale : 25 le 16 mars, 3 le 31 mars et encore un le 13 avril.

Traquet motteux
Oenanthe oenanthe (461/57)
Contacté 16 août au 3 novembre, puis du 16 mars au 27 avril. L'effectif maximum est de 17 individus le 9 avril.
Migration post-nuptiale : un le 16 août, 10 le 28 septembre, 4 le 16 octobre et le 21 octobre et encore un le 3 novembre.
La sous-espèce *leucorhoa* du Groenland est observée les 13, 14 et 15 octobre et le 3 novembre.
Migration pré-nuptiale : 4 mâles le 16 mars au Lenn Vihan, 11 individus le 30 mars, jusqu'à 17 le 9 avril, 9 le 23 avril, puis encore deux le 27 avril.
Nidification : aucun indice

Traquet oreillard
Oenanthe hispanica (0/1)
Première observation de l'espèce à Hoedic : un immature de la sous-espèce orientale *melanoleuca* le 24 octobre à Beg-er-Faut.
Observation non soumise à homologation.

Tarier des prés
Saxicola rubetra (195/11)
L'espèce est observée du 12 octobre au 4 novembre, puis le 23 avril. L'effectif maximum est de 8 individus le 28 septembre.
Migration post-nuptiale : un le 15 août, 3 le 17 août, 3 le 6 septembre, 8 le 28 septembre et encore un le 26 octobre.
Migration pré-nuptiale : un le 23 avril.

Tarier pâtre
Saxicola torquata (204/65)
Observé toute l'année. L'effectif maximum est de 10 individus (dont 5 jeunes volants) du 7 au 9 juin.
Hivernage : un mâle et deux femelles du 28 décembre au 3 janvier.
Nidification : 3 – 4 couples cantonnés en avril (indice C4), puis 5 jeunes récemment envolés provenant de deux nichées du 7 au 9 juin (indice D12).

Grive musicienne
Turdus philomelos (136/89)
L'espèce est notée du 17 août au 4 novembre, puis du 29 mars au 7 juin. L'effectif maximum est de 55 individus le 20 octobre.
Migration post-nuptiale : un le 17 août, 50 le 12 octobre, 55 le 20 octobre et 53 le 21 octobre et encore 3 le 4 novembre.
Migration pré-nuptiale : 9 le 29 mars, 27 le 7 avril, 32 le 10 avril, 21 le 12 avril, 5 le 24 avril.
Nidification : 5 chanteurs du 21 au 27 avril, puis un chanteur du 7 au 9 juin (indice C4). La population de mâles chanteurs est vraisemblablement proche des 5 individus comptés fin avril.

Grive mauvis
Turdus iliacus (56/17)
Cette grive est rencontrée du 12 octobre au 4 novembre, puis du 16 mars au 10 avril. L'effectif maximum est de 5 individus le 16 octobre.
Migration post-nuptiale : 3 le 12 octobre, jusqu'à 5 le 16 octobre et encore 3 le 4 novembre.
Migration pré-nuptiale : deux le 16 mars, jusqu'à 3 le 8 avril et encore une le 10 avril.

Grive draine
Turdus viscivorus (11/7)
L'espèce n'est observée qu'en migration post-nuptiale, du 14 octobre au 4 novembre, mais sept fois, ce qui est relativement important. Deux individus le 14 octobre représentent l'effectif maximum.

Grive litorne
Turdus pilaris (43/7)
La grive litorne est observée les 22 octobre et 4 novembre, puis du 16 mars au 11 avril. L'effectif maximum est de 10 individus le 4 novembre.
Migration post-nuptiale : un individu le 22 octobre, puis 10 le 4 novembre au Lenn Vihan.
Migration pré-nuptiale : 3 le 16 mars, jusqu'à 9 le 30 mars et encore un le 11 avril au Lenn Vihan.

Merle noir
Turdus merula (92/32)
Un des oiseaux les plus communs à Hoedic et présent toute l'année. C'est aussi une espèce très peu notée par les observateurs. Plus de la moitié des données provient des captures de baguage. L'effectif maximum est de 10 individus le 28 décembre.
Nidification : le 13 avril une coquille d'œuf est trouvée à Vas Plat (indice D11) et le 7 juin un mâle dans les Jardins transporte de la nourriture (indice D14). Pas de taille de population estimée.

Merle à plastron
Turdus torquatus (48/15)
L'espèce est observée du 13 au 25 octobre, puis du 30 mars au 12 avril. L'effectif maximum est de 5 individus les 16 et 17 octobre.
Migration post-nuptiale : 3 le 13 octobre, jusqu'à 5 les 16 et 17 octobre, et encore un immature le 25 octobre au Bois.

Migration pré-nuptiale : un mâle dans les Jardins le 30 mars, un mâle le 5 avril à Parkeu Meing et deux mâles le 12 avril à Parkeu Meing et au Lenn Vihan .

Fauvette des jardins

Sylvia borin (138/11)

Contactée du 17 août au 18 octobre puis du 22 avril au 9 juin.

Migration post-nuptiale : une le 17 août dans les Jardins, un le 29 septembre au Fort, et un le 18 octobre.

Migration pré-nuptiale : un chanteur dans le Grand Marais à partir du 22 avril et un autre individu dans le Bois du 22 au 24 avril.

Nidification : un chanteur reste cantonné dans le secteur du Grand Marais du 22 avril au 9 juin (indice C4).

Fauvette à tête noire

Sylvia atricapilla (198/46)

L'espèce est observée du 29 septembre au 2 novembre, puis du 16 mars au 8 juin. L'effectif maximum est de 20 individus les 16 octobre et 16 mars.

Migration post-nuptiale : deux mâles et une femelle le 29 septembre, puis jusqu'à 20 individus le 16 octobre et encore un mâle et une femelle le 2 novembre.

Pas d'hivernage observé.

Migration pré-nuptiale : 20 le 16 mars, 17 le 30 mars et 5 le 12 avril pour les effectifs les plus importants.

Nidification : un mâle chanteur au Bois le 6 juin (indice B2).

Fauvette grisette

Sylvia communis (229/67)

Observée du 16 août au 24 octobre puis du 30 mars au 9 juin. Un recensement des mâles chanteurs est mené en avril et en juin.

Migration post-nuptiale : le dernier individu est observé le 24 octobre.

Migration pré-nuptiale : première observation d'un mâle chanteur aux Réservoirs le 30 mars.

Nidification : 26 chanteurs du 21 au 27 avril, puis 35 chanteurs du 7 au 9 juin, mais le secteur de Beg Lagad et de l'Ancien Phare n'ont pas été couverts entièrement (indice C4). La population de mâles chanteurs peut être estimée à 40 - 45 individus.

Fauvette pitchou

Sylvia undata (124/20)

La fauvette pitchou a été observée à chaque saison sur Hoedic sauf en été (vraisemblablement par défaut d'attention). Peu notée par les observateurs en raison de sa discrétion, la taille de sa population reste difficile à évaluer. Quelques chanteurs furent notés lors du comptage de la fauvette grisette en juin.

Nidification : 8 chanteurs et un individu accompagné d'un juvénile du 7 au 9 juin, mais les secteurs de Beg Lagad et de l'Ancien Phare n'ont pas été couverts entièrement (indice D12).

Phragmite des joncs

Acrocephalus schoenobaenus (92/14)

Le Phragmite des joncs est observé du 17 août au 8 septembre puis du 22 avril au 17 mai. L'effectif maximum est de 5 individus le 8 septembre.

Migration post-nuptiale : un le 17 août, 3 le 6 septembre et 5 le 8 septembre capturés au filet de baguage.

Migration pré-nuptiale : un le 22 avril, deux le 23 avril, un le 25 avril et un le 17 mai.

Cisticole des joncs

Cisticola juncidis (61/26)

La Cisticole des joncs est notée du 15 août au 2 novembre et du 16 mars au 7 juin.

Nidification : 3 mâles chanteurs sont présents les 16 et 30 mars. En avril, seuls deux mâles chanteurs sont contactés, puis un le 7 juin (indice C4).

Locustelle tachetée

Locustella naevia (4/1)

Un individu est capturé au filet le 8 septembre dans le Grand Marais.

Bouscarle de Cetti

Cettia cetti (160/119)

Une des espèces d'oiseaux les plus abondantes de l'île. Elle est présente toute l'année. Cette année, le grand nombre de données provient d'un recensement des mâles chanteurs en avril et en juin.

Nidification : 35 chanteurs du 21 au 27 avril, puis 51 chanteurs du 7 au 9 juin (indice C4), mais les secteurs de Beg Lagad et de l'Ancien Phare n'ont pas été couverts entièrement. À signaler qu'en avril 2002, 77 chanteurs ont été recensés sur l'ensemble de l'île (Iliou et Dérian 2002).

Rousserolle effarvatte

Acrocephalus scirpaceus (107/60)

La rousserolle effarvatte est observée du 5 septembre au 26 octobre, puis du 19 avril au 9 juin. L'effectif maximum est de

21 individus capturés le 6 septembre (J.-L. Clavier), ce qui constitue l'effectif le plus important observé à Hoedic depuis celui de 12 individus capturés le 20 octobre 2001.
Nidification : 7 chanteurs du 21 au 27 avril, puis 12 chanteurs du 7 au 9 juin (indice C4). La population de mâles chanteurs peut être estimée à 12 – 15 individus.

Rousserolle verderolle

Acrocephalus palustris (2/5)
Troisième mention de cette espèce à Hoedic : un individu du 21 au 26 octobre dans le Bois.
Les mentions précédentes concernent deux individus le 6 septembre 1972 (anonyme, *in* Annézo 1976) et un immature le 22 octobre 1995 également dans le Bois.

Hypolaïs polyglotte

Hippolais polyglotta (51/2)
Observé en migration post-nuptiale : un le 17 août à Parkeu Meing et un le 22 octobre.

Pouillot fitis

Phylloscopus trochilus (263/27)
L'espèce est observée du 15 août au 14 octobre, puis du 30 mars au 25 avril. L'effectif maximum est de 9 individus le 17 août.
Migration post-nuptiale : 3 le 15 août dans les Jardins, jusqu'à 9 le 17 août, puis 4 capturés pour baguage le 6 septembre, et encore deux le 14 octobre.
Migration pré-nuptiale : 4 le 30 mars, jusqu'à 5 le 23 avril et encore un le 25 avril.

Pouillot véloce

Phylloscopus collybita (536/94)
Le pouillot véloce est vraisemblablement une des espèces les plus capturées en baguage. Il est observée toute l'année. L'effectif estimé le plus important est de 50 le 21 octobre.
Hivernage : un le 31 décembre.
Nidification : 12 chanteurs sont dénombrés du 21 au 27 avril, puis 7 du 7 au 9 juin (indice C4). La population de mâles chanteurs peut être estimée à 9-16 individus.

Pouillot de Pallas

Phylloscopus proregulus (1/1)
Deuxième mention hoedicaise du pouillot de Pallas : un immature dans le Bois le 19 octobre.
Le mention précédente concernait un individu, le 1er novembre 1996.
Observation homologuée par le CHN (Frémont, 2004).

Roitelet huppé

Regulus regulus (77/6)
Ce roitelet est observé en migration post-nuptiale, du 15 au 22 octobre seulement. L'effectif estimé le plus important est de 15 individus les 20 et 22 octobre.

Pouillot à triple bandeau

Regulus ignicapillus (175/27)
L'espèce est présente du 28 septembre au 31 décembre. L'effectif maximum est de 10 individus les 16 et 18 octobre.
Migration post-nuptiale : 4 le 28 septembre, jusqu'à 10 les 16 et 18 octobre et encore deux le 4 novembre.
Hivernage : au moins deux individus du 29 au 31 décembre

Gobemouche gris

Muscicapa striata (206/8)
L'espèce est observée du 16 août au 29 septembre, puis les 16 et 17 mai. L'effectif maximum est de 6 individus le 16 mai.
Migration post-nuptiale : un le 16 août dans les Jardins et 3 le 17 août puis 4 le 28 septembre et un le 29 septembre.
Migration pré-nuptiale : 6 le 16 mai et un le 17 mai.

Gobemouche noir

Ficedula hypoleuca (214/11)
L'espèce est contactée du 15 août au 21 octobre, puis du 13 au 24 avril. L'effectif maximum est de 6 individus le 17 août.
Migration post-nuptiale : 3 le 15 août et jusqu'à 6 le 17 août. Encore un le 21 octobre.
Migration pré-nuptiale : un mâle le 13 avril dans les Jardins, deux mâles le 23 avril dont un de la forme grise, également présent le 24 avril.

Mésange charbonnière

Parus major (6/1)
La mésange charbonnière est rare à Hoedic. Un individu est observé le 21 octobre.

Mésange bleue

Parus caeruleus (45/2)
Bien qu'elle ait niché par le passé, la mésange bleue est peu commune, parfois observée en automne.
Un individu est observé les 13 et 16 octobre.

Rémiz penduline

Remiz pendulinus (4/2)
Un individu les 23 et 26 octobre… le même ?

Pie-grièche écorcheur
Lanius collurio (36/2)
Deux observations automnales : un immature le 15 septembre et un immature le 29 septembre au Lenn Vihan.

Pie bavarde
Pica pica (19/11)
Présente toute l'année à Hoedic, mais très peu notée. Néanmoins, 2002 – 2003 fournit un nombre élevé de données. L'effectif maximum est obtenu le 13 octobre avec 20 individus, ce qui constitue le nombre le plus important observé à Hoedic.
Nidification : aucune mention.

Corneille noire
Corvus corone (21/14)
L'espèce est observée toute l'année à Hoedic, mais peu notée. Néanmoins, 2002 – 2003 fournit un nombre élevé de données. L'effectif maximum est obtenu les 3 et 9 avril avec 28 individus en dortoir le soir.
Nidification : les 7 et 8 avril, deux couples nichent dans les peupliers du Lenn Chipont et du Grand Marais (indice D13).

Grand corbeau
Corvus corax (68/5)
L'espèce est observée du 14 au 17 octobre puis le 3 avril, sans doute en provenance de Belle-Île. Le maximum est de 5 individus les 14 et 15 octobre.
Nidification : la parade d'un couple avec vol sur le dos est observée le 3 avril à Beg Lagad, mais il ne sera plus revu par la suite (indice C5).

Étourneau sansonnet
Sturnus vulgaris (21/17)
L'espèce est présente toute l'année à Hoedic mais peu notée. Néanmoins, 2002 – 2003 fournit un nombre relativement élevé de données. Le nombre maximum est obtenu le 15 octobre avec 117 individus.
Hivernage : un maximum de 67 individus a été compté le 30 décembre.
Nidification : le 11 avril, un nid est utilisé dans la toiture du canot de sauvetage (Port l'Église) par un couple (indice D13). Le 25 avril, un couple visite un terrier d'Hirondelle de rivage à Portz Guen (indice C6). Ces observations de la reproduction de l'Étourneau sansonnet sont partielles. Quelques couples doivent aussi nicher au Village et au Fort.

Étourneau rosselin
Sturnus roseus (15/3)
Cinquième mention de l'espèce à Hoedic. Un immature est présent à Parkeu Meing du 28 au 30 septembre.
Observations précédentes : un immature les 26 septembre et 31 octobre 1989, un immature du 27 septembre au 5 octobre 1992, un immature du 15 au 20 octobre 1994, un immature du 16 septembre au 1er octobre 2001.
Observation homologuée par le CHN (Frémont 2004).

Loriot d'Europe
Oriolus oriolus (8/6)
Le loriot est observé du 23 avril au 18 mai. L'effectif maximum est de 4 individus (2mâles, deux femelles) le 16 mai.
Migration pré-nuptiale : un mâle chante les 23 et 24 avril dans les Jardins et au Grand Marais, puis deux mâles et femelles le 16 mai et un mâle les 17 et 18 mai.

Moineau domestique
Passer domesticus (16/10)
Une des espèces les plus communes de l'île et présente toute l'année mais très peu notée par les observateurs. L'effectif maximum est de 130 individus ensemble le 12 octobre devant la boulangerie, ce qui constitue le chiffre le plus important observé depuis 50 individus dans le poulailler du Paluden le 15 août 1998.
Nidification : le 30 mars, un mâle chante et construit son nid sous la toiture de l'abri de mer du Port de la Croix (indice C9).

Pinson des arbres
Fringilla coelebs (161/55)
Le pinson des arbres est présent toute l'année. Le nombre le plus important est de 50 individus le 21 octobre.
Migration post-nuptiale : 5 le 28 septembre, 10 le 12 octobre, 25 le 17 octobre, 50 le 21 octobre, 35 le 26 octobre et encore 39 le 4 novembre.
Hivernage : jusqu'à 6 individus le 1er janvier.
Migration pré-nuptiale : 4 le 16 mars, 3 les 29 et 30 mars, 4 le 11 avril.
Nidification : un couple est cantonné du 19 avril au 8 juin (indice C4).

Pinson du nord
Fringilla montifringilla (38/5)
Le pinson du Nord est observé du 18 octobre au 4 novembre. L'effectif maximum est de 3 individus le 26 octobre.

Linotte mélodieuse
Carduelis cannabina (40/27)
Une des espèces d'oiseaux les plus communes de l'île, mentionnée du 15 août au 24 avril (mais présente en mai et juin également). Le maximum est de 400 individus le 14 octobre.
Hivernage : 6 individus le 30 décembre
Nidification : le 19 avril, deux couples transportent des matériaux à Parkeu Meing (indice C9).

Chardonneret élégant
Carduelis carduelis (39/27)
Également une des espèces d'oiseaux les plus communes de l'île et présente toute l'année. L'effectif maximum est de 50 individus le 15 octobre, ce qui constitue l'effectif le plus important observé à Hoedic, depuis 40 individus le 29 septembre 1974 (anonyme, *in* Annézo 1976).
Hivernage : 4 le 30 décembre
Nidification : deux couples le 23 avril dans les Jardins dont les mâles chantent puis, au même endroit, une femelle nourrit 4 jeunes volants le 7 juin (indice D12).

Verdier d'Europe
Carduelis chloris (85/35)
Il figure parmi les oiseaux les plus abondants de l'île et présents toute l'année. L'effectif maximum est de 70 individus le 12 octobre, ce qui constitue le chiffre le plus important observé à Hoedic depuis 45 individus le 6 septembre 1972 (anonyme, in Anézo 1976). À noter également 66 individus le 3 avril.
Hivernage : 15 les 28 et 30 décembre
Nidification : peu d'attention portée… un mâle parade le 29 mars dans la carrière (indice C5) et nombreux couples cantonnés par ailleurs en avril (indice C4).

Tarin des aulnes
Carduelis spinus (57/12)
Ce Fringille est observé du 13 octobre au 4 novembre. L'effectif estimé le plus important est de 50 individus les 14 octobre et 23 octobre.
Migration post-nuptiale : un le 13 octobre et jusqu'à 50 le 14 octobre et le 23 octobre, encore 10 le 4 novembre.

Serin cini
Serinus serinus (47/19)
L'espèce est observée du 12 octobre au 4 novembre, puis les 16 mars et 1er avril. Le maximum est de 15 individus le 23 octobre, ce qui constitue l'effectif le plus important observé sur l'île, similaire aux 15 individus présents les 30 et 31 octobre 1999.
Migration post-nuptiale : un le 12 octobre, jusqu'à 15 le 23 octobre et encore 11 le 4 novembre.
Migration pré-nuptiale : un mâle au Bois le 16 mars, un individu le 1er avril dans les Jardins.

Bouvreuil pivoine
Pyrrhula pyrrhula (64/19)
Le Bouvreuil pivoine est observé du 12 octobre au 23 avril et semble avoir hiverné. L'effectif maximum est obtenu le 14 octobre avec 4 oiseaux.
Migration post-nuptiale : une femelle le 12 octobre et jusqu'à 4 individus le 14 octobre. Puis, deux mâles et une femelle les 3 et 4 novembre.
Présence en hiver : 3 individus dont un mâle et une femelle les 29 et 30 décembre.
Migration pré-nuptiale : un mâle est observé du 29 mars au 23 avril, accompagné d'une femelle le 1er avril et de deux femelles le 3 avril.

Grosbec casse-noyaux
Coccothraustes coccothraustes (8/1)
Un individu le 20 octobre.

Bec-croisé des sapins
Loxia curvirostra (3/1)
Quatrième observation avec un individu le 26 octobre.

Bruant des roseaux
Emberiza schoeniclus (38/13)
L'espèce est observée du 13 octobre au 1er novembre, puis du 17 mars au 23 avril. L'effectif maximum est obtenu les 14 et 18 octobre avec 4 oiseaux.
Migration post-nuptiale : un le 13 octobre, jusqu'à 4 individus les 14 et 18 octobre et encore un individu le 1er novembre.
Migration pré-nuptiale : un le 17 mars, puis un le 22 avril au Fort et un le 23 avril dans le Grand Marais.

Bruant nain
Emberiza pusilla (3/1)
Quatrième mention de l'espèce à Hoedic : un adulte en plumage nuptial (vraisemblablement un mâle) à Parkeu Meing le 23 avril.
Les précédentes observations de Bruant nain proviennent d'un individu le 12 avril 1993 dans les Jardins, un le 12 novembre 1994 au Village, un le 29 octobre 1998.
Observation soumise à homologation.

Bruant des neiges
Plectrophenax nivalis (1/1)
Deuxième observation du bruant des neiges à Hoedic : un mâle et une femelle posées en haut de grève à Vas Plat, le 1er novembre.
La mention précédente provient d'une femelle le 10 mars 2001, à Ports Guen parmi des verdiers.

Bruant lapon
Calcarius lapponicus (1/11)
Deuxième observation du bruant lapon à Hoedic : un mâle séjourne à la Pointe du Vieux Château du 14 au 25 octobre et fait l'objet de nombreuses observations.
La précédente observation provient d'un mâle au Port de la Croix le 1er octobre 2000.

Bruant ortolan
Emberiza hortulana (9/2)
Un mâle séjourne à Parkeu Meing du 23 au 26 avril.

Bruant zizi
Emberiza cirlus (13/1)
Trois mâles et une femelle sont présents au Village le 30 décembre.

Bruant proyer
Miliaria calandra (142/1)
Une observation remarquable de cette espèce le 26 octobre dans le Grand Marais.
Le bruant proyer était jadis nicheur sur Hoedic. Il semble avoir disparu de l'avifaune nicheuse en 1992. Depuis 1996, l'espèce fait l'objet chaque année de quelques observations, mais de moins en moins nombreuses.

Bibliographie

- Annézo J-P., 1976. *Hoedic - En Eidig*. Ministère de la Protection de la nature et de l'environnement / Société pour l'Étude et la protection de la nature en Bretagne. 76 p.
- Antoine, L., Baron, A-N., Dorval, P., Guermeur, Y., Le Demezet, M., Petit, P., 1969. Actualités ornithologiques du 15 juillet au 15 novembre 1968. *Ar Vran*, n° 2, p. 38 – 69.
- Buttin P., 1984. *Toponymie de côtes de l'île de Hoedic*. Carte.
- Frémont J-Y. & le C.N.H., 2004. Les oiseaux rares en France en 2002. *Ornithos* 11, p. 49 – 84.
- Groupe ornithologique breton, 2004. Protocole atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne 2004 – 2008. *Bulletin de liaison n°48*.
- Iliou B. & Dérian G., 2002. Recensement de la population de Bouscarle de Cetti sur l'île de Hoedic en 2001. *Ar Vran Morbihan* 22, p. 42 – 43.
- Kerautret L., 2004. *Cygne chanteur in Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2003*. Rochefort : Wetlands International / ministère de l'Écologie et du Développement durable / LPO, 39 p.
- Vouus K. H., 1977. *List of recent holartic bird species.* British Ornithologist Union, London.

« *Île* », une nouvelle de Jean Merrien

Christine Hartemann
56170 Hoedic

Dans les fictions littéraires ayant pour cadre Houat ou Hoedic, une nouvelle se distingue par son originalité : l'action se situe à l'Île aux Chevaux et la trame du récit se déploie autour du mythe de Robinson Crusoé. L'auteur, Jean Merrien, maîtrise parfaitement son sujet, il le connaît bien : « *historiographe de la grande aventure de la mer* »[1], il a en effet consacré une partie de sa vie à écrire et à transmettre son amour de la mer.

Jean Merrien

Né le 3 juin 1905 dans une famille qui compte parmi ses ancêtres plusieurs hommes de mer et des ingénieurs, René de la Poix de Fréminville est le dixième et dernier enfant de Charles et de Rachel Sylvestre de Sacy. Son père, ingénieur, né à Lorient, fait construire une villa au Pouldu dans le Finistère sud où René passe toutes ses vacances, d'où sa passion pour la mer. D'où aussi le pseudonyme (le plus connu car il en utilisa deux autres) qu'il se donne pour écrire. Merrien est en effet le nom d'un petit port à une dizaine de kilomètres du Pouldu, port qu'il découvre, enfant, lors d'une sortie en canot : « *Si j'ai choisi son humble vocable, c'est qu'il m'a bouleversé, qu'il comporte pour moi ce choc de beauté qui révèle l'âme* »[2].

Il est initié très jeune au plaisir de naviguer, plaisir qu'il goûtera toute sa vie, qu'il saura enseigner et faire partager à travers ses livres, ceux-ci constituant une référence essentielle pour toute une génération de plaisanciers et de marins.

Il possède plusieurs voiliers – sinagot, côtre, sloop entre autres – avec lesquels il fait de nombreuses croisières l'été en compagnie de sa famille (il a eût un fils d'un premier mariage et deux fils et une fille de son second mariage). Il aura une affection particulière pour les voiliers à double quille qu'il créé avec des architectes navals, ces fameux « diables » qui révolutionnèrent la navigation de plaisance.

C'est durant ses études universitaires à Sciences Po qu'il commence à écrire. Avec sa seconde épouse, il crée à Rennes la « Librairie de Bretagne » qui sera détruite pendant la guerre. Il s'installe ensuite à Nantes, puis en 1964 part pour Fribourg en Suisse où il

[1] *Dictionnaire de la mer.*
[2] *Merveille des petits ports.*

Suisse où il meurt le 7 Juin 1972, laissant une œuvre impressionnante, tant par le nombre d'ouvrages publiés que par leur diversité et leur érudition dans le domaine maritime.

Son œuvre

Entre les manuels d'initiation au bateau et à la croisière, les dictionnaires et lexiques, les guides de navigation, les ouvrages historiques, les ouvrages pour la jeunesse, les nouvelles, les récits, les romans, les romans d'aventure policière et les romans policiers sous le pseudonyme de René Madec, avec l'abbé Garrec comme personnage central, on compte une bibliographie de plus de soixante-dix titres dont plusieurs ont fait l'objet de rééditions récentes, en particulier le fameux *Dictionnaire de la mer*, écrit entre 1944 et 1958, ouvrage majeur, irremplaçable et inégalé, qui contient tout ce qui a trait au langage maritime.

Dans *Merveille des petits ports*, Houat, qualifiée de *« Borromée de l'Atlantique »*, bénéficie d'une description poétique :

> *« Houat aux dunes vert-de-gris et aux plages immenses en toutes orientations, vierges, d'or blond frisé d'écume. Houat au petit village fait de maisons posées de guingois, comme des jouets délicieusement peints ; Houat aux beaux enfants, aux chers pêcheurs de langoustes, aux bonnes sœurs sereines tenant l'unique magasin de l'île, au recteur tout puissant (...) Houat au bon port... »*

Tandis qu'Hoedic, dans les années 1950, n'a pas le même pouvoir de séduction aux yeux de Jean Merrien. Une seule ligne lui est consacrée :

> *« Autant Houat vous enchantera, autant l'abandon misérable d'Hoedic vous désolerait ».*

Jean Merrien fit paraître son premier roman, « *La mort jeune* », en 1938, révélant ses talents d'écrivain, lesquels furent reconnus par le Prix Populiste en 1944 pour *Bord à bord*. C'est avec *L'homme de la mer* et un recueil de nouvelles intitulé *Marines* qu'il commença à connaître le succès. *Marines* fut publié une première fois en 1944, puis repris le 28 juin 1946 sous le titre *Rien que la mer*. C'est de ce recueil de nouvelles que le texte *Île* est extrait.

En 1961, dans *Les drames de la mer*, Jean Merrien consacre un chapitre aux « *véritables Robinson Crusoé* » dont il relate l'histoire à travers des récits très documentés.

Il évoque notamment Pedro Serrano, naufragé vers 1540 au large du Pérou, Wil le Moskito, précurseur de Selkirk de 1681 à 1684 sur l'île Juan Fernandez et bien sûr Alexandre Selkirk lui-même. Sur ce dernier, dans un ouvrage précédent[3], il avait repris le récit du

[3] *Le livre de la mer* .

Source : G. de Fréminville

Jean Merrien à la barre.

Source : G. de Fréminville

Scorpenic, son dernier bateau, un ketch de 9 m bi-quille dans la lignée des « diables » chers à Jean Merrien.

capitaine Roggers, lequel découvrit Selkirk qui servit de modèle à Daniel Defoe dans son roman publié en 1719. Dans ce livre, Defoe signe l'acte de naissance littéraire du mythe de Robinson Crusoé dont Jean Merrien donne une version moderne et bretonne dans sa nouvelle *Île*.

Île

Le récit est écrit à la première personne. Le narrateur, navigateur et artiste peintre, ayant amassé par son travail une fortune confortable, éprouve le besoin, vers cinquante ans, de faire l'expérience de la « *vraie solitude d'homme* ». Il choisit l'Île aux Chevaux, caillou désert jadis nommé Melvan, et fait de Houat son continent, où il va s'enquérir des autorisations nécessaires pour construire sa maison.

Bien que son projet suscite hilarité et perplexité chez le recteur et les Houatais (on pense qu'il vient cacher là un chagrin d'amour ou un méfait), il se lie d'amitié avec Dagorn, le pêcheur titulaire du bail emphytéotique de l'Île aux Chevaux.

Six hommes viennent de Quiberon pour édifier la maison durant l'été. Le narrateur s'y installe à l'automne, parmi les rafales de vent et les embruns. Il se sent alors « *parfaitement, totalement heureux* », en paix avec lui-même. Seul, Dagorn qui vient relever ses casiers veille de loin sur lui et lui apporte de temps à autre le nécessaire.

Durant quatre ans, le temps que passa Selkirk à Juan Fernandez, le narrateur éprouve une joie profonde à vivre dans sa solitude, avec la musique du vent, « *devant les mille temps de la mer et du ciel* ». Même, lorsqu'un jour il tombe malade, il refuse la sollicitude des Houatais qui proposent de le soigner sur leur île.

Au cours d'une tempête, il découvre le corps inerte d'un mousse naufragé. Il panse ses blessures, prend soin de lui. L'enfant est farouche, sur ses gardes, et parle peu. La tempête ne faiblit pas. Le narrateur attend patiemment que le petit mousse consente à lui donner son nom, Cado, du nom de l'île Saint-Cado où il fut trouvé avant d'être placé à l'Assistance publique. Un lien s'établit, d'abord ténu, qui se fortifie durant les quarante jours de la convalescence de Cado. Le narrateur enseigne la lecture à l'enfant.

Lorsque Cado est rétabli, le narrateur l'embarque sur son bateau *Compagnon* et le conduit à Houat pour le confier aux sœurs, tout en acceptant que la garde lui reste nominalement confiée, puisque personne n'avait réclamé l'enfant.

Revenu seul sur son îlot, le narrateur s'aperçoit qu'il a perdu le sentiment d'intense plénitude qui le comblait. Ni ses pinceaux, ni une navigation sur *Compagnon* jusqu'à Pont-l'Abbé, n'apaisent son malaise.

Il passe à Houat prendre des nouvelles de Cado qui nettoie les tombes du cimetière. Les sœurs ne comprennent pas bien le mutisme de l'enfant que le narrateur propose alors de reprendre avec lui. Après un détour par Vannes pour faire des achats, tous deux rentrent à l'Île aux Chevaux. C'est l'été. Le temps est parfaitement beau, la pêche abondante. Le narrateur a retrouvé son « *équilibre de solitaire. Solitaire pourvu d'une ombre ; une ombre vivante, mais presque aussi silencieuse* ».

Quelques temps après, en observant Cado improviser un jeu avec un ami imaginaire, le narrateur songe que le garçon a sans doute besoin de poursuivre son instruction parmi ses pairs. Il part vivre à Vannes avec Cado et l'inscrit à l'école. Mais lui-même, malgré la peinture, n'est pas heureux dans cette ville. Il laisse Cado pensionnaire et regagne l'Île aux Chevaux où il retrouve la solitude et la mer.

L'hiver passe. Un jour, « *au début d'un coup de chien du Sud* », un canot brave le vent et le courant : Cado revient avec ses livres et le désir de demeurer sur l'île. Et ce sont deux solitudes qui vont se côtoyer dans une harmonie silencieuse face à la mer, « *rien que la mer* ».

Commentaire

Comme le Robinson de Daniel Defoe, le narrateur est en même temps le personnage principal d'un texte donné comme autobiographique, d'où son pouvoir d'évocation. Le récit est alerte, vivant et, dans son apparente simplicité, il aborde métaphoriquement quelques thèmes essentiels.

Celui de l'île déserte d'abord. Espace mythique, utopique, sorte d'Eden qui cristallise les aspirations profondes de chacun. De ce paradis imaginaire, inaccessible, le narrateur fait une réalité. L'île n'est pas la prison dans laquelle Robinson se sent loin du monde, abandonné de tous. Elle est ici le lieu d'une solitude choisie, un espace clos, intime, en même temps qu'ouvert. Le narrateur n'est pas confronté à l'aspect contraignant et tragique de l'isolement : il peut quitter sa thébaïde s'il le désire.

Il y a comme une sorte de fusion heureuse avec les éléments. Même les tempêtes sont l'occasion d'événements favorables : la rencontre avec Cado et son retour plus tard sur l'île. La nature est bienfaisante. La contemplation de la mer et la musique du vent apportent au narrateur un sentiment de paix, elles le relient à lui-même. Il est à la fois un homme d'action et un homme de recherche intérieure ; sa quête trouve là son objet, son lieu. L'aventure a une visée eudémoniste. Sans gommer les difficultés de la vie sur cet îlot, l'auteur met l'accent sur les aspects créateurs : la solitude, en tant que source d'enrichissement intérieur, apparaît comme séduisante. Ce

caillou perdu en mer est paradoxalement un espace de liberté pour ce « naufragé volontaire ».

« *L'île, c'est l'absolu par définition, la rupture du lien* », écrit Michel Tournier[4]. Le narrateur éprouve le besoin de se retirer loin du monde et des hommes car il constate qu'il n'est « *indispensable à personne* ». Il est amené à sauver la vie d'un jeune mousse. La présence obligée de ce Vendredi illettré et sans attaches réintroduit notre Robinson breton à la relation à l'autre : le narrateur éduque, instruit, socialise cet enfant sauvage qui fut abandonné à lui-même et maltraité. L'attachement se fait réciproque, qui, après quelques vicissitudes finement analysées par l'auteur, conduit à une coexistence pacifiée et harmonieuse. La rencontre avec l'autre, si différent soit-il, s'avère féconde pour chacun.

Ce bref commentaire est loin d'épuiser les richesses de ce récit aux lignes épurées, cette variation au sens musical du terme, sur le mythe de Robinson. Variation qui contient déplacements, substitutions, suppressions ou ajouts par rapport au roman inaugural de Daniel Defoe.

Cette écriture palimpseste[5] est un réel plaisir de lecture qui nous convie à un voyage en quelque sorte initiatique dans la solitude de l'Île aux Chevaux, au milieu de paysages maritimes admirablement restitués à travers une prose aussi précise que fluide. Dans cette nouvelle du début de son œuvre, Jean Merrien apparaît déjà comme un des plus grands écrivains de la mer.

Bibliographie

- FRÉMINVILLE G. DE. Jean Merrien. *http://gwdfrem.club.fr/*.
- MERRIEN J., 1941. Île. *Marines.* Montréal : réédition Ancre de marine, 2002, 64 p.
- MERRIEN J., 1957. *Merveille des petits ports.* Denoël.
- MERRIEN J., 1958. *Dictionnaire de la mer.* Paris : Laffont. Paris : réédition, Omnibus 2004, 861 p.
- MERRIEN J., 1958. *Le livre de la mer.* Laffont.
- MERRIEN J., 1961. *Les drames de la mer.* Paris : Hachette. Saint-Malo : réédition Ancre de Marine, 1995, 269 p.
- TOURNIER M., 1979. Les îles. *Silex*, n° 14.

[4] *Silex.*

[5] Un palimpseste est un manuscrit sur parchemin dont la première écriture a été lavée ou grattée par les copistes pour la remplacer par un autre texte. Ici sens métaphorique : écriture derrière laquelle un sens sous-jacent peut être perçu (note de Melvan).

Publications Melvan

Commande à adresser à Melvan, 56170 Île d'Hoedic.

VOYAGES D'UN NATURALISTE DANS LES ÎLES D'HOUAT ET D'HÉDIC 1825 –1826

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie
Présenté par Pierre Buttin, préface de Gérard Aymonin
176 pages, format16×24 – 2004
ISBN : 2-9520979-0-9
Prix : 18 €

Cette monographie inédite donne une description détaillée de la vie quotidienne et des activités insulaires au début du XIXe siècle, elle est suivie d'une section naturaliste comportant une description des poissons pêchés, la première liste floristique de Houat, et diverses anecdotes telle que la chasse de nuit aux cormorans. Bachelot de la Pylaie est un naturaliste breton, botaniste de formation qui s'intéressa progressivement à de nombreuses discipline dont l'ichtyologie, l'archéologie et l'ethnologie comme en témoigne cet essai.

UNE PRÉHISTOIRE DE L'ÎLE D'HOEDIC
Inventaire des sites archéologiques
Deuxième édition actualisée suite aux fouilles réalisées en 2003 et 2004
Jean-Marc LARGE
MELVAN

UNE PRÉHISTOIRE DE L'ÎLE d'HOEDIC INVENTAIRE DES SITES ARCHÉLOGIQUES

Jean-Marc Large
Reliure spirale, format 21×29,7, 56 pages – 2004
Prix : 6 €

Étude proposant une révision des sites archéologiques de l'île d'Hoedic. Initiée à partir de sources bibliographiques, elle est complétée par une prospection effectuée sur le terrain par une équipe d'archéologues dirigés par Jean-Marc Large (nouvelle édition actualisée).

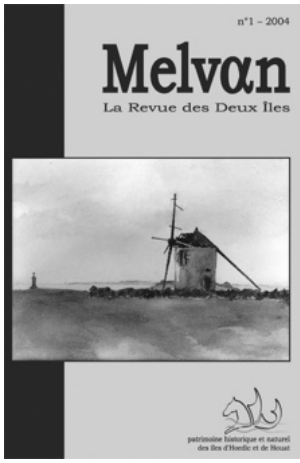

MELVAN,
LA REVUE DES DEUX ÎLES
n° 1 - 2004

100 pages, format 16×24
ISSN : 1768 - 5834
Prix : 12 €

SOMMAIRE :

- Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic en 2003 – *Jean-Marc Large*
- Le *Chariot,* naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic – *Pierre Buttin et Jean-Michel Keroullé*
- Île de Houat : une histoire de la propriété – *Joëlle Le Roux*
- Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines – *Virginie Bolo et Pierre Buttin*
- Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent – *Henri Buttin*
- Surnoms hoedicais – A*rmelle Guémas*
- Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat – *Gaspard Hatchiss*
- Marche foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001 – *Clotilde Buhot*
- Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et d'Hoedic – *Gabriel Rivière*
- L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune – *Bernard Iliou*
- "*Le naufrage du* Monte-Christo", roman de Jean Mistler – *Christine Hartemann*
- "*L'île des pingouins*", roman de Jean Mistler – *Joséphà Pricoupenko*

Melvan

La Revue des Deux Îles

N° 2 - 2005

Prix : 12 €

Publication annuelle
de l'Association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Directeur de la publication :
Pierre Buttin

COMITÉ ÉDITORIAL :
Patrice Birocheau, Virginie Bolo,
Henri Buttin, Gilles Janin,
Jean-Marc Large, Denise Leurette.

Les opinions exprimées dans cette revue sont celles des auteurs et n'engagent que leur responsabilité.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Un texte de recommandations aux auteurs sera envoyé sur simple demande.

ADHÉSION À MELVAN :
Vous pouvez adhérer comme membre sympathisant (15 €) pour soutenir Melvan et être tenu au courant des activités ou comme membre actif (25 €) pour contribuer aux projets de l'association. Tous les membres à jour de cotisation reçoivent la Revue des Deux Îles, les membres actifs ont un droit de vote à l'Assemblée Générale.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de "Association Melvan".

Pour toute correspondance :
Melvan, 56170 Île d'Hoedic
melvan@melvan.org

Actualité concernant Melvan :
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
Mars 2005